



Rapport de revue

**Evaluation conjointe des projets SANITA:
Programme de Développement et
d'Assainissement Urbain en Guinée**

SANITA 1 et 2 – villes propres

SANITA 1 - Numéro: FED/2017/039-161

Référence Enabel : GIN 170111T

SANITA 2 - Numéro: FED/2021/428-276

Référence Enabel: GIN 1900711

Juin 2024

COTA asbl

Cette revue a été réalisée dans le cadre de la coopération entre la Guinée et la Belgique.

Le rapport a été rédigé par des experts externes indépendants.

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par Enabel, la Coopération belge ou les autorités du pays concerné.

Table des matières

Table des matières.....	3
Remerciements	4
Fiche d'interventions	4
Résumé de l'intervention	5
Equipe d'évaluation	5
Acronymes.....	7
1 Introduction	10
2 But et méthodologie.....	13
2.1 Finalité et objectifs de l'évaluation	13
2.2 Méthodologie	13
3 Observations et analyse.....	18
3.1 Evaluation de l'intervention.....	18
3.1.1 Pertinence	18
3.1.2 Cohérence	34
3.1.3 Efficacité	37
3.1.4 Efficience.....	43
3.1.5 Durabilité	53
3.1.6 Impact.....	56
3.1.7 Résumé des scores de performance	58
3.2 Analyse de l'impact en fonction de quatre domaines	58
3.2.1 Le développement des capacités d'organisation et de gestion des communes	58
3.2.2 Le développement des capacités des acteurs étatiques.....	61
3.2.3 La valorisation des déchets (y compris le tri au niveau des ZTT).....	61
3.2.4 L'aménagement de rues, voiries et drainage (accessibilité, assainissement local, occurrence d'inondations).....	63
4 Conclusions générales pour SVP1.....	64
5 Conclusions générales pour SVP2.....	66
6 Leçons tirées de SVP1 et SVP2	67
7 Recommandations	67

Remerciements



En introduction à ce rapport d'évaluation, nous souhaitons exprimer notre gratitude envers tous les acteurs qui ont accueilli notre équipe d'évaluation et collaboré avec enthousiasme tout au long de leur mission.

Nous tenons également à remercier les équipes d'Enabel, y compris les Responsables d'Appui Communaux et l'« *Intervention Officer* » à Kindia pour leur assistance logistique sur le terrain et leur patience lors de nos entretiens. Votre soutien a été précieux.

Nous saluons également le travail des équipes d'Enabel sur le terrain pour leur flexibilité, leur proactivité et leur créativité face aux défis rencontrés. Votre faculté d'adaptation au contexte guinéen et votre capacité de cogestion du projet avec les autorités locales et de renforcement de capacités par le « faire avec », leur permettront de devenir elles-mêmes acteurs de changement dans leur pays. Nous reconnaissons l'importance de votre contribution aux résultats du projet.

Enfin, nous voulons souligner l'esprit de ténacité et de persévérance, illustré par la Guinée lors de son match en huitième de finale de la Coupe d'Afrique. Tout comme ce but décisif inscrit dans les dernières secondes du temps additionnel, il faut maintenir vos efforts jusqu'à la fin du projet, car c'est souvent là que vous pourrez marquer les points les plus importants.

Fiche d'interventions

Numéro UE de l'intervention :	FED/2017/039-161 et FED/2021/428-276
Code Navision Enabel :	GIN 170111T et GIN 1900711
Instances partenaires :	ANASP/MATD et DATU/MUHAT
Durée de l'intervention :	74 mois (+ 6 mois de clôture)
Durée de la Convention spécifique :	8 ans et 2 mois
Date de démarrage de l'intervention :	27/04/2018
Contribution du partenaire :	0 EUR
Contribution Enabel :	3 500,00 EUR
Contribution totale :	46 353 500,00 EUR
Secteurs d'intervention :	14000 – Eau et Assainissement 14050 – Traitement des déchets

Résumé de l'intervention

Le projet SANITA Villes Propres vise à contribuer au développement économique et social de la République de Guinée en améliorant la gestion et la qualité de vie des villes, en particulier à Conakry (5 communes) et Kindia. La première phase (Conakry et Kindia), s'étendant d'avril 2018 à juin 2024, se concentre sur la sensibilisation des populations et le renforcement des compétences pour une meilleure gestion des déchets solides, ainsi que sur le développement d'infrastructures pour faciliter la collecte et le drainage des eaux pluviales. Avec un budget total de 36 353 500 EUR, ce projet bénéficiera directement aux habitants des quartiers cibles, en réduisant les maladies hydriques et en améliorant l'assainissement urbain.

La deuxième phase, débutée en janvier 2022 et se terminant en décembre 2025, est entièrement financée par le Fonds européen de développement (FED). Elle soutient l'ensemble de la filière dans les communes du Nord, y compris l'aménagement d'un centre de stockage temporaire (CST) à Zacobé, Manéah. Elle se concentre ainsi sur les communes de Coyah, Manéah et Dubréka, visant à améliorer la pré-collecte, la collecte, la valorisation et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés. De plus, elle vise à sensibiliser la population locale sur les enjeux de gestion des déchets. Avec un budget de 10 000 000 €, cette phase cible directement la population des quartiers concernés, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie dans ces localités. La mise en œuvre de ces projets est assurée par l'Agence belge de développement (Enabel) en appui à l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) en collaboration avec les communes concernées.

Equipe d'évaluation

Expert 1-chef d'équipe - Vincent Rotgé

Vincent Rotgé, urbaniste-géographe et architecte, a acquis plus de 30 années d'expérience professionnelle en tant que consultant senior et chef de projet en Asie (dont au Japon), Afrique, Europe et France pour le compte de plusieurs agences nationales et internationales : Banque mondiale et Banque asiatique de développement, Union européenne, Enabel, AFD, Nations unies,

Ses domaines d'expertise comprennent l'identification, la conception (études de préfaisabilité, ...), le suivi-évaluation et la gestion de projets/programmes dans les domaines suivants : planification et développement urbain et régional, gouvernance et amélioration des services municipaux (infrastructures finançables...), environnement urbain (eau, ...), villes vertes et résilientes (adaptation aux inondations, fronts d'eau urbains, infrastructures vertes et bleues, décarbonation, villes compactes,...), gestion des risques urbains, tourisme patrimonial, amélioration des quartiers précaires et politiques sociales urbaines. A acquis une expérience importante dans la conception de stratégies et de politiques d'aménagement (urbaines et régionales) et de plans d'investissement pluriannuels pour l'UE et des banques de développement. Il est professeur associé à temps partiel à l'université où il enseigne dans un département d'urbanisme-environnement.

Expert 2-expert senior – David Dupré La Tour

David DUPRE LA TOUR est un expert international en gestion des déchets industriels et économie circulaire avec plus de 20 ans d'expérience dans le recyclage et la valorisation des déchets. Il a acquis une expérience significative de management d'entreprises de déchets en France et en Belgique, à travers la gestion des équipes pluridisciplinaires intervenant dans la gestion des déchets.

Il dispose d'une expérience de plus d'une vingtaine d'années en France et dans les pays du sud de la Méditerranée (Afrique sub-saharienne, Maroc, Algérie) et a réalisé de nombreuses missions avec des partenaires privés, publics ou des bailleurs dans les domaines liés au développement du recyclage des déchets comme moyen de répondre à la crise climatique, de développer des emplois pérennes et de diminuer l'enfouissement et la mise en décharge sauvage de déchets potentiellement valorisables. Parmi les bailleurs, on peut citer l'AFD, la Banque Mondiale, l'ONUDI, le PNUD, Enabel. Il a en particulier participé à la mission de revue à mi-parcours de SANITA SVP1 en 2021.



Acronymes

ACEA	Agence Communale Eau et Assainissement (à Kindia)
AFD	Agence Française de Développement
AGUIPE	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi
ANASP	Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique
APS/APD	Avant-projet sommaire / Avant-Projet Détaillé
ATOM	Aire de Transit des Ordures Ménagères (acronyme utilisé à Kindia – similaire à une ZTT)
BACUE	Bureau d'Appui à la Coopération à l'Union Européenne, anciennement SENOFED (voir ce terme ci-dessous)
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CFD	Code Foncier et Domanial
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CIDS	Comité Interministériel des Déchets Solides
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CNT	Comité National de Transition
COGEDEG	Collectif des Gestionnaires des Déchets de Guinée
CONAAG	Coordination Nationale des acteurs de l'assainissement en Guinée
COFIL	Comité de Pilotage
CST	Centre de Stockage Temporaire
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Comité Technique de Suivi (dans le cadre du programme SANTA)
DATU	Direction nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNACV	Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie
DNHP	Direction Nationale de l'Hygiène Publique
DCUHAT	Direction Communale de l'Urbanisme, l'Habitat et l'Aménagement du Territoire
DSP	Délégation de Service Public
FED	Fonds Européen de Développement
FEGEDEG	Fédération des Gestionnaires de Déchets en Guinée
GDS	Gestion des Déchets

HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INFP	Institut National de Formation et de Perfectionnement
INTEGRA	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes (financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel)
LPNDDL	Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local
IEC	Information Education Communication
LVIA	Lay Volunteers International Association / ONG italienne
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MO	Maîtrise d'Ouvrage
MOC	Maîtrise d'Ouvrage Communale
MTP	Ministère des Travaux Publics
MUHAT	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (ex MVAT)
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (devenu MUHAT)
NIMBY	« Not in my backyard » ⁱ : « Pas dans mon jardin ou arrière-cour » (« surtout pas chez moi ! »)
ODD	Objectifs de Développement Durable
O&M	Opération et Maintenance
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAC	Parcours d'acquisition de compétences
PAC	Projet d'Assainissement de Conakry
PAV	Point d'Apport Volontaire
PDU	Plan de Déplacements Urbains (plan de mobilité)
PIN	Programme Indicatif National
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PREMA	Programme de Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Responsable d'Appui Communal
REPAGED	Réseau des professionnels d'assainissement et de gestion des déchets
SD	Schéma Directeur
SECAGED	Service Communal d'Assainissement et de Gestion des Déchets Solides

SENOFED	Service National de l'Ordonnateur du FED ; rebaptisé Bureau d'Appui à la Coopération à l'Union Européenne (BACUE)
SIG	Système d'Information Géographique
SVP1 et 2	SANITA Villes Propres 1 et 2
TOM	Taxe sur les Ordures Ménagères
UE	Union européenne
UGOM	Union Guinéenne des gestionnaires d'Ordures Ménagères
USAID	United States Agency for International Development
ZTT	Zone de transit et de tri des déchets (ex - point de regroupement ; acronyme utilisé dans le Grand Conakry)



1 Introduction

1.1 Contexte et historique

Les deux programmes **SANITA VILLES PROPRES 1 et 2** (SVP1 et 2) s'inscrivent depuis 2018 pour SVP1 et 2022 pour SVP2 dans des actions menées depuis des décennies en République de Guinée pour rendre les villes plus propres, améliorant ainsi la résilience urbaine et les conditions sanitaires, tout en renforçant l'attractivité des villes et en créant des chaînes de valorisation et des emplois.

Cela requiert la mise en place de systèmes de gestion qui soient pérennes, répondant étroitement aux besoins des acteurs du pays qui à terme s'approprient les modèles et les reproduiront.

SVP1 et 2 - financés sur le Fonds européen de développement (FED) - sont au cœur de ces problématiques dont la résolution nécessite la mise en place de chaînes de collecte. Celles-ci doivent être appréhendées de façon globale (de l'amont à l'aval : de la pré-collecte à la mise en décharge). Elles impliquent aussi des approches collaboratives entre acteurs impliqués tout au long de ces chaînes.

A noter que SVP1 porte sur des actions de gestion des déchets solides et d'aménagement de voirie incluant donc du drainage (caniveaux). SVP2 a bénéficié de l'importante expérience gagnée par SVP1 et de la confiance établie avec les partenaires. SVP2 – dont le budget est inférieur à celui de SVP1, est axée sur la gestion des déchets solides.

La tenue conjointe de la revue des deux programmes – finale pour SVP1 et à mi-parcours pour SVP2 – permet de capitaliser sur les acquis engrangés par SVP1 afin de suggérer des possibles améliorations à SVP2 ainsi que des recommandations et des pistes pour un éventuel SVP3.

1.2 Description des deux projets

OBJECTIF GENERAL	Contribuer au développement économique et social de la République de Guinée et à la résilience des populations à travers l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes – SANITA Villes Propres 1.
OBJECTIF SPECIFIQUE	L'accès aux services d'assainissement de base des populations urbaines des quartiers de Conakry (5 communes) et Kindia appuyés par le programme est amélioré.
RESULTATS ATTENDUS	R1 : Les <u>populations</u> de quartiers de Conakry appuyés par le programme sont <u>sensibilisées et informées</u> de la mise en place d'un système de gestion durable des déchets solides. R2 : Les compétences des acteurs institutionnels et les PME visés par le programme sont renforcées : La gestion de la <u>collecte porte-à-porte des déchets solides</u> des quartiers de Conakry appuyés par le programme est <u>améliorée</u> . R3 : La gestion de la <u>collecte porte-à-porte des déchets solides</u> des quartiers de Conakry appuyés par le programme est améliorée.

	<p>R4 : <u>Des aménagements de voiries</u> sont développés dans les quartiers prioritaires de Conakry pour faciliter la gestion des déchets et des eaux pluviales.</p> <p>R5 : Les <u>populations</u> des quartiers de Kindia appuyés par le programme sont <u>sensibilisées et informées</u> de la mise en place d'un système de gestion durable des déchets solides.</p> <p>R6 : Les <u>compétences</u> des acteurs institutionnels et les PME visés par le programme sont <u>renforcées</u>.</p> <p>R7 : La gestion de la <u>collecte des déchets solides porte-à-porte</u> des quartiers de Kindia appuyés par le programme est <u>améliorée</u>.</p>
CALENDRIER	27/04/2018 – 26/06/2024
BUDGET	Coût total : 36 353 500 EUR – Montant total contribution du FED : 36 350 000 EUR – Montant Enabel : 3 500 EUR
BENEFICIAIRES DIRECTS	Habitants des quartiers appuyés par le programme des villes de Conakry (5 communes) et de Kindia (particulièrement les femmes et les enfants) où l'assainissement général de leurs quartiers sera amélioré, diminuant les maladies hydriques par l'amélioration de la voirie et le drainage et/ou la gestion des déchets.
MISE EN OEUVRE	Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) / Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU) du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MUHAT) / Communes / ACEA à Kindia.

Tableau 1 : Cadre logique de SANITA SVP 1 (Source : mission d'évaluation finale conjointe)

OBJECTIF GENERAL	<p>Contribuer au développement économique et social de la République de Guinée et à la résilience des populations à travers l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes.</p> <p>Communes de Coyah, Manéah et Dubréka-SANITA Villes propres 2</p>
RESULTATS ATTENDUS	<p>R1 : La pré-collecte des déchets ménagers et assimilés est améliorée dans les quartiers urbanisés des communes de Manéah, Dubréka et Coyah.</p> <p>R2 : La collecte, la valorisation et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, qui sont produits dans les quartiers urbanisés des communes de Manéah, Dubréka et Coyah, sont améliorés.</p> <p>R3 : Les habitants de quartiers urbanisés des communes de Manéah, Dubréka et Coyah sont sensibilisés aux enjeux de la gestion des</p>

	déchets solides et assimilés et sont informés de la manière d'avoir accès aux services de gestion des déchets.
CALENDRIER	01/01/2022 (démarrage) – 31/12/2025 (fin d'exécution) / 30/06/2026 (fin de convention spécifique)
BUDGET	10.000.000 € (100% financement FED)
BENEFICIAIRES DIRECTS	Population des quartiers qui sont appuyés par le projet sur le territoire des communes de Coyah, Manéah et Dubréka.
MISE EN OEUVRE	ANASP / Communes

Tableau 2 : Cadre logique de SANITA SVP2 (Source : mission d'évaluation finale conjointe)

Les résultats attendus de SANITA SVP1 et les activités prévues pour atteindre ces résultats suivent une séquence logique et couvrent 5 communes de Conakry (Kaloum, Dixinn, Matam, Matoto, Ratoma). Elles concernent :

- La sensibilisation des populations aux questions d'assainissement (R1 ; par des activités de sensibilisation menées par des ONG),
- Le renforcement des compétences des acteurs institutionnels et privés (renforcement des capacités/outils des PME) ;
- (R2 ; comprenant des formations et de l'apprentissage par la pratique),
- La gestion de collecte porte-à-porte (R3 ; préparée par la sensibilisation préalable des populations et comprenant la réalisation d'infrastructures telles que des zones de transit, des plateformes de valorisation des déchets, des compostières, ainsi que la réalisation d'un Schéma directeur d'assainissement du Grand Conakry),
- Des aménagements de voiries (R4 ; réhabilitation de voiries avec construction de drainage : caniveaux)

Les résultats attendus et les activités prévues à Conakry se répètent à Kindia à la différence près qu'il n'y a pas de travaux de voirie/drainage planifiés à Kindia.

Les résultats et les activités prévus dans le cadre de SANITA SVP1 sont complémentaires et concernent la chaîne dans sa partie amont à Conakry. A Kindia, l'ensemble de la chaîne est concerné, ce qui est une spécificité de cette commune du pays à l'exception des 5 communes de Conakry. En outre, la réalisation de voirie dans des zones enclavées complète ce schéma dans 4 des 5 communes de Conakry (sauf à Kaloum, commune très urbanisée et dense).

SANITA SVP2 pour sa part reproduit le modèle de SVP1 dans 3 communes urbanisées au nord de Conakry (Coyah, Manéah et Dubréka), mais sans comprendre de travaux de voirie-caniveaux.

2 But et méthodologie

2.1 Finalité et objectifs de l'évaluation

2.1.1 Finalité de la mission

Elle est double, à savoir :

1. Mesurer avec justesse les avancées permises par SANITA VP1 et 2 dans un contexte difficile, nécessitant une grande capacité d'adaptation et souplesse des équipes et acteurs. Apprécier le **caractère innovant de SANITA.**
2. Proposer des recommandations afin de faire face autant que possible à ce contexte multiforme de fragilité institutionnelle, en vue notamment d'engager d'éventuelles activités futures.

2.1.2 Objectifs de l'évaluation conjointe

Objectif 1 : Apprécier la performance dans l'atteinte des résultats et capitaliser les enseignements tirés des succès et des échecs dans les deux zones couvertes par les projets SANITA.

- Mettre en valeur les produits, résultats et effets obtenus dans le cadre de SANITA 1 qui arrive à terme, mais valoriser également les premiers résultats visibles dans le cadre de SANITA 2.
- L'analyse prendra en compte non seulement le secteur et le contenu en lien avec la gestion des déchets (les activités, résultats et effets escomptés), mais également les modalités de mise en œuvre des actions.

Objectif 2 : Evaluer la contribution des actions de SANITA, au développement et à l'évolution de ce secteur dans le pays.

- Apprécier l'influence et les apports de SANITA à l'évolution de la politique de gestion de déchets en Guinée et les effets de leviers et autres influences produites par les actions d'Enabel et de ses partenaires dans ce secteur.

2.2 Méthodologie

2.2.1 Grands principes et étapes méthodologiques

Pour l'évaluation, une méthodologie rigoureuse a été adoptée, fondée sur une approche qualitative pour obtenir une compréhension approfondie des résultats et effets du projet.

L'approche qualitative a reposé sur les principes suivants :

- Lecture et analyse de la documentation fournie (rapports d'activités, techniques, etc.).
- Définir très soigneusement, en concertation avec les équipes techniques SANITA, un échantillon raisonné répondant aux critères suivants : 1) incluant des représentants de ces principales parties prenantes à Conakry et sur les sites d'intervention, 2) rester dans les limites de temps imparties.
- Croiser les réponses de ces entretiens (triangulation). En cas de contradiction dans des réponses, quand il s'agissait d'éléments factuels, vérification était faite par les évaluateurs en recourant à des sources écrites validées (tels que rapports d'activités, etc.).
- Visite de toutes les communes ciblées et dans celles-ci : la plupart des infrastructures d'assainissement et quelques infrastructures viaires dont caniveaux de voirie (dans le cadre de

SANITA SVP 1 – compte tenu du temps imparti, il n'aurait pas été réaliste, ni même possible, de visiter ces dernières dans leur intégralité). A noter que dans le cadre de SANITA SVP 2, ce sont le plus souvent les sites prévus qui ont été visités puisque les infrastructures étaient le plus souvent à l'état de démarrage et non encore livrées.

- En cas de problème ou interrogation soulevés durant ces visites, les équipes techniques SANITA (RAC inclus) furent interrogées.

Concernant l'approche quantitative, elle a, entre autres, été utile en matière d'analyse de l'efficacité et de l'efficacité permettant de juger des progrès réalisés sur une base factuelle par rapport aux valeurs cibles, et a consisté à analyser les éléments budgétaires et les indicateurs de résultats (taux de pénétration des abonnements des ménages aux PME de pré-collecte, volume de déchets traités en ZTT, tonnage traité en compostière, nombre d'infrastructures livrées (en linéaire ou nombre d'unités) pour la gestion des déchets solides et la voirie-drainage (SVP 1), nombre de matériels et équipements livrés, personnes sensibilisées/formées, ...).

Dans un premier temps, une revue documentaire a été réalisée pour comprendre le contexte du projet, ses objectifs et ses résultats attendus. Ensuite, des entretiens dirigés et semi-structurés ont été menés avec les parties prenantes clés : les responsables Enabel, des élus et des techniciens, des PME (et CONAAG), y compris des ménages et les acteurs institutionnels, afin de recueillir des informations qualitatives sur la mise en œuvre du projet et son impact.

La phase terrain de la revue s'est déroulée du **12 au 26 février 2024, à Conakry et Kindia**. La liste des personnes rencontrées et l'agenda de la mission sont présentés en annexe 2 et 3 respectivement. Toutes les communes et les représentants des partenaires ainsi que des bénéficiaires (services, PME de pré-collecte, ...) ont pu être rencontrés.

Plusieurs outils ont été utilisés (revue documentaire, entretiens individuels semi-directifs, entretiens approfondis, groupe de discussion et de réflexion-voir annexe 2-Rapport de démarrage validé-§4.4) et une analyse des causes profondes a également été réalisée tout au long de la mission, mettant en lumière les facteurs sous-jacents aux problèmes et aux changements observés.

De très nombreuses infrastructures (ZTT, CST, compostières, centres de valorisation, ...) ou futurs sites proposés (SVP2) ont été visités, ainsi que des voiries mais il a été impossible de les visiter toutes (particulièrement dans le cas des voiries). Cette mission n'avait par ailleurs pas de mandat en matière d'inspection des travaux finis, tâche qui aurait d'ailleurs dépassé les moyens dont elle disposait.

Concernant les acteurs à rencontrer, une liste équilibrée a été établie, comprenant des représentants des partenaires publics guinéens, des communes concernées, de l'Union Européenne et d'autres partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur. Une attention particulière a été portée à la consultation de la société civile et des résidents impactés par le projet, avec une représentation équilibrée en termes de genre et une inclusion des ONG pertinentes. Quelques sondages auprès de ménages susceptibles d'être des abonnés auprès de PME de pré-collecte ont été réalisés.

L'échantillonnage des acteurs rencontrés a été conçu de manière à garantir leur pertinence pour l'évaluation tout en tenant compte des contraintes de disponibilité et des contacts dont Enabel disposait. Bien que cela puisse être perçu comme un échantillonnage raisonné en raison de ces considérations pratiques, nous avons cherché à obtenir un échantillon représentatif dans les limites possibles de la situation, en tenant compte de leur rôle dans la conception ou la mise en œuvre des interventions, de leur qualité de personnes impactées, de leur connaissance du domaine et de leur genre. Des focus groupes ou tables rondes ont été organisés avec des représentants clés de la société

civile dans les communes ciblées, afin d'assurer une participation active des populations locales dans le processus d'évaluation.

Les données quantitatives et qualitatives ont ensuite été analysées de manière approfondie pour identifier les tendances, les succès et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des projets.

Le tableau présenté en annexe 7 reprend de manière synthétique les méthodes de collecte utilisées et leurs justifications.

2.2.2 Prise en compte des différentes facettes du contexte de fragilité institutionnel

SANITA SVP1 et SVP2 ont dû faire face à un contexte de forte instabilité institutionnelle qui s'est traduit par un ensemble de facteurs négatifs et de freins, à savoir :

- Délimitation parfois incertaine des compétences de certains acteurs sur le terrain.
- Faiblesse des administrations et ressources communales.
- Faiblesse récurrente du cadre de gestion et d'appropriation du foncier sur les territoires des communes, facteur d'incertitudes et d'importants retards dans la réalisation d'infrastructures notamment GDS
- Rotation des personnels particulièrement des élus communaux.¹ Instabilité dans les organigrammes des ministères ou de l'ANASP.
- Incertitudes quant aux financements dans la durabilité de certains postes budgétaires : services d'assainissements, entretiens de matériel dans le long terme.
- Complexité des systèmes multi-acteurs qui nécessite des instances de concertation et de cogestion, ainsi qu'une communication effective.
- Pour les acteurs privés (PME), accès au crédit, contrats de délégation de service public pouvant être remis en cause, ...
- Contexte de la Délégation spéciale (cf. historique, ci-dessus) : remplacement des conseils municipaux.

2.2.3 Acteurs rencontrés

INSTITUTIONS RENCONTREES/SITES VISITES	PRINCIPAUX ACTEURS RENCONTRES
Echelon national à Conakry	ANASP, DATU (MUHAT), MATD
À Conakry (5 communes : Dixinn, Kaloum, Matam, Matoto, Ratoma) et Kindia (SVP1) et Coyah, Manéah et Dubréka (SVP2)	Préfectures, Gouvernorats, toutes les Mairies et leurs services communaux SVP1 et SVP2, autres acteurs locaux : ACEA
PTF	ENABEL, AFD, ONU-HABITAT (SANITA Ville Durable), Union Européenne

¹ Le rapport annuel des résultats 2023, SVP2, relève en revanche une certaine stabilité des personnels techniques au moins à Manéah, p. 13



Société Civile	Association Guinée 44, CONAAG, Chefs de Quartiers, PME de collecte de déchets, PME de gestion des compostières, PME de recyclage de verre et de plastiques, Balayeurs et association et d'autres acteurs femmes, brigades de salubrité
----------------	--

2.2.4 Taille de l'échantillonnage

L'ensemble des acteurs de la chaîne ont été consultés par les évaluateurs couvrant au total plus de 450 personnes.

Les principales parties prenantes à l'échelon national à Conakry ont été consultées : ANASP (Directeur et ses équipes), Direction Générale des Collectivités Locales (le Directeur général et un adjoint), la DATU (le Directeur National).²

Le Représentant d'Enabel en Guinée ainsi que les équipes SANITA SVP1 et SVP2 ont été consultés de façon répétée à l'occasion de plusieurs rencontres comprenant des groupes de discussions ainsi que des entretiens directifs et semi directifs.

Parmi les membres des équipes techniques, ont été consultés : les chef/cheffe de projet SANITA SVP 1 et SVP2 ainsi que les principaux experts sectoriels (en charge par exemple de : renforcement des capacités, administration/Finances, infrastructures, secteurs public et privé, sensibilisation, ...) et, dans les communes, les Responsables d'Appui Communal.³

A Conakry également, ont été consultés : un représentant de l'AFD, la cheffe de projet représentant ONU-HABITAT de SANITA Villes Durables et 2 représentants de l'UE.⁴

Toujours à Conakry et à l'échelon national mais dans le secteur associatif professionnel, la CONAAG a été rencontrée au cours d'une discussion de groupe approfondie entrecoupée d'entretiens semi directifs.⁵

Toutes les communes couvertes par SANITA SVP1 (5 communes) et SANITA SVP2 ont été visitées par les évaluateurs, les visites débutant par un entretien semi directif avec le Responsable d'Appui Communal (RAC), représentant local de SANITA SVP1 ou 2.⁶

Dans certaines communes (par exemple, Matoto, Matam, Kindia), les visites de terrain ont débuté par un entretien approfondi avec le Maire et ses équipes. A Kindia, ces réunions ont été complétées par des entretiens séparés avec le Préfet et le Gouverneur et leurs équipes respectives en charge des dossiers assainissement.⁷

Dans chacune de ces 8 communes, selon la commune, entre une cinquantaine (par exemple, Matam, Dubréka) et une vingtaine (par exemple Kaloum) d'acteurs clés (élus locaux dont chefs de secteurs ou de quartiers et représentants de la sociétés civiles, parfois mêlés de techniciens) ont été consultés sous forme de discussions de groupe.⁸

Dans toutes les communes (sauf Dubréka car le temps manquait, les techniciens ayant pris part à un large groupe de discussion), des entretiens directifs ont pris place avec les services techniques

2 Environ 10 personnes au total

3 Environ 15 personnes au total

4 4 personnes au total

5 Environ 15 personnes au total

6 Environ 5 personnes au total

7 Environ 50 personnes au total

8 Entre environ 250 et 300 personnes au total

communaux dédiés à l'assainissement et l'ACEA Kindia). Ces entretiens directifs ont ciblé entre 3 et 8 personnes environ selon la taille et la disponibilité des agents.

Dans certaines communes, des entretiens de groupe séparés se sont tenus avec une association de balayeurs (par exemple Matam), des représentants de PME (par exemple à Matam, Dixinn, Ratoma ou Kindia), des vendeuses du marché (potentiellement impliquées dans de futures activités en lien avec la filière de compostage).⁹

En plus des entretiens avec les nombreux acteurs rencontrés, la mission d'évaluation a réalisé un sondage limité à 10 ménages répartis dans des quartiers différents et espacés de Kindia (identifiés par l'Agence Communale Eau et Assainissement (ACEA)). Il s'agissait de sonder les possible satisfaction/insatisfaction par rapport au services rendus par les PME de pré-collecte. Il s'agit d'une approche qualitative qui n'a bien entendu pas de valeur statistique mais permet de souligner certains points de crispation ou de vigilance, voire de dysfonctionnements.

Le résultat de ce sondage est présenté en annexe 5.

Certaines réponses des ménages avancent des problèmes de fréquence irrégulière de la pré-collecte. Ces réponses sont conformes à la teneur des entretiens avec l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) et certains services communaux techniques pointant le manque de professionnalisme de certaines PME.

Les consultations dans les communes se sont prolongées de visites de terrain au cours desquelles ont été visitées : une douzaine de ZTT/ATOM réalisées dans le cadre de SVP1 ou les sites prévus pour leur réalisation (SVP2), le site prévu pour le CST de Zacopé, des plateformes de valorisation, une décharge (Koliady 1 à Kindia), deux compostières, ainsi que des ZTT construites sur financement de la BID. En matière de voirie-drainage, des travaux réalisés par SANITA SVP1 ont été visités par exemple à Matam et Kaloum. Des riverains ont pu être interrogés durant ces visites sur les améliorations perçues par eux/elles. De même, des entretiens semi directifs ont été tenus avec des responsables d'infrastructures (principalement : ZTT/ATOM, plateformes de valorisation, compostières).¹⁰

9 Environ 25 personnes au total

10 Environ 40 personnes au total

3 Observations et analyse

3.1 Evaluation de l'intervention¹¹

3.1.1 Pertinence

Q1	Les structures, notamment communales, identifiées avant l'intervention, étaient-elles en capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des interventions ? Des mesures spécifiques avaient-elles été prévues en amont (et si oui, lesquelles) pour appuyer les communes notamment en termes de capacité et de connaissance du secteur de l'assainissement, et de capacités opérationnelles ?	SVP1, SVP2
----	--	------------

SANITA SVP1

Les activités conduites par SVP1 relèvent du domaine de compétence et des attributions des communes concernées, ce que confirme la lecture du « Code révisé des collectivités locales de la République de Guinée » (2017).¹² Celui-ci stipule les domaines de compétences suivants comme propres aux communes¹³ :

- gestion administrative, financière, budgétaire, comptable et de passation des marchés publics de la Collectivité locale ;
- planification, développement local, l'aménagement du territoire, l'habitat et l'urbanisme ;
- infrastructures sociales et administratives, les équipements, les transports, les voiries et l'entretien de l'éclairage public ;
- sécurité, environnement et cadre de vie (hygiène et salubrité) ;
- entretien des équipements collectifs ;
- gestion du patrimoine et des biens de la Commune ; renforcement de capacité des élus et du personnel des services décentralisés (...).

Par ailleurs, un arrêté conjoint a été promulgué en 2020 pour préciser les compétences des communes en matière de GDS.¹⁴

Mais pour s'acquitter des compétences qui leur sont attribuées, les communes guinéennes manquent de moyens en personnel, en systèmes de suivi et informatiques et autres équipements, et plus généralement en ressources financières (une des causes premières mais non la seule). D'autre part, le fossé entre les besoins en assainissement et GDS et les moyens disponibles des communes tend à s'aggraver en raison notamment de :

- l'obsolescence et le dysfonctionnement des réseaux, systèmes et infrastructures existantes (en partie améliorés par le projet dans les communes visées),
- la croissance démographique (taux de croissance annuel de la population de 2,4% en 2022 en baisse cependant depuis 2016, et très loin du pic du début des années 1990)¹⁵ et de l'urbanisation (taux annuel de croissance de la population urbaine de 3,5% en 2022 à l'échelle

11 Le numéro des questions fait référence aux numéros des questions présentées dans le rapport de démarrage.

12 Article 29 du Code téléchargeable entièrement ici : [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://faolex.fao.org/docs/pdf/gui219608.pdf](https://faolex.fao.org/docs/pdf/gui219608.pdf)

13 Ainsi que d'autres domaines, moins directement pertinents dans le cadre de cette revue, qui ne sont pas rappelés ici

14 P. 22 du Rapport annuel des résultats, mai 2022-avril 2023, SVP1

15 Source : Banque Mondiale - <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW?locations=GN>

du pays mais accusant un plateau relatif depuis quelques années)¹⁶ conduisant à l'augmentation du tonnage des déchets produits (passant de 600 t en 1997 à plus 1500 t en 2015 par à Conakry exemple),¹⁷

- la faiblesse des budgets communaux dont une part des recettes, notamment celles partagées avec l'Etat, ne sont pas toujours rétrocédées aux communes, et d'une façon générale du recouvrement des taxes à l'échelle communale.

Dans ces conditions, SVP1 à ses débuts a dû faire face au manque d'expérience des équipes communales en matière de maîtrise d'ouvrage notamment dans la connaissance de la chaîne GDS et pour la réalisation de divers équipements, *etc.* La faiblesse des capacités des communes en matière d'appropriation foncière en particulier semble avoir été mal anticipée dans la phase de conception du projet. Ces problèmes ont été pénalisants et la cause de retards au moment du démarrage de SVP1.

Le cas de Kindia est particulier et différent de celui des communes du Grand Conakry. Cette commune s'est dotée depuis le début des années 2010 d'une agence, l'Agence Communale Eau et Assainissement (ACEA) en charge de l'ensemble de la chaîne GDS de la pré-collecte en amont jusqu'en aval au transfert en décharge.¹⁸ L'ACEA, mise en place avec le concours de coopérations décentralisées¹⁹ existait donc et avait accumulé une certaine expérience en GDS avant même l'arrivée de SANITA SVP1, au contraire des communes de Conakry où SANITA SVP1 a mis en place l'équivalent de l'ACEA sous forme de services techniques communaux dédiés.

A la lumière de ce qui précède, de la revue documentaire et des nombreux entretiens conduits, **cette mission estime que les communes couvertes par SANITA SVP1 n'avaient pas initialement – sauf Kindia dans une certaine mesure – la capacité suffisante en matière de maîtrise d'ouvrage pour piloter les activités** qui ont été mises en œuvre par le programme. Cette situation a dû être suppléée par les équipes techniques du programme.

Mesures spécifiques prévues en amont

SANITA 1 avait anticipé les déficiences locales en matière de maîtrise d'ouvrage communale puisque des formations spécifiques avaient été programmées en renforcement des capacités (voir ci-dessous).

Cela a été insuffisant en matière foncière. L'approche finalement suivie a été de retirer certains des sites initialement prévus pour l'implantation d'infrastructures (ZTT) posant trop de complications en termes d'appropriation foncière et/ou de conflits avec le voisinage, voire même l'impossibilité des autorités de sécuriser le domaine attribué à une ZTT ou ATOM (spoliation par un riverain du site, phénomène NIMBY²⁰ ou question d'accès au site).

La nouvelle approche a consisté à utiliser des réserves foncières déjà dans le domaine public et, simultanément, à recourir largement à la sensibilisation et l'ingénierie sociale pour responsabiliser les futurs riverains en mettant en avant l'utilité publique des infrastructures projetées. Mais selon

16 Source : Banque Mondiale - <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.GROW?locations=GN>

17 Source : <https://theses.hal.science/tel-01885042>

18 [https://www.pseau.org/outils/actions/action_resultat.php?ac\[\]=2061&tout=1](https://www.pseau.org/outils/actions/action_resultat.php?ac[]=2061&tout=1)

19 Voir : <https://guinee44.org/2011/10/28/inauguration-des-bureaux-de-lagence-communale-de-leau-et-de-lassainissement-acea-de-kindia-le-vendredi-30-septembre-2011/>

20 NIMBY est un acronyme tiré de l'anglais traduit par « pas dans mon arrière-cour » ou « pas dans mon jardin » ou « surtout pas chez moi ». Le syndrome NIMBY désigne l'attitude qui consiste à approuver un projet pourvu qu'il se fasse ailleurs, ou à refuser un projet à proximité de son lieu de résidence. » (source : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/nimby-not-in-my-back-yard-surtout-pas-chez-moi#:~:text=NIMBY%20est%20un%20acronyme%20tir%C3%A9,de%20son%20lieu%20de%20r%C3%A9sidence.>)

ses termes,²¹ en matière de foncier en particulier, « La cellule infrastructure de SANITA VP 1 se positionne (...) en appui aux institutions publiques (...). En aucun cas, SANITA VP 1 n'a la légitimité d'intervenir dans le débat public en faveur d'une des solutions, son rôle est un rôle de conseil aux autorités locales. »

Parmi les autres mesures notables prévues en amont, on peut mentionner des formations réalisées sous l'auspice du programme. Certaines ont concerné la maîtrise d'ouvrage communale à l'intention des personnels :

- de l'ANASP²² en lien avec les évolutions des missions de l'institution,
- d'élus et de techniciens dans les communes de Conakry et de Kindia « à la MO d'un service public local, et plus particulièrement de GDS ». ²³ Il s'agissait d'un des quatre « blocs » de formation à l'intention des cadres et élus communaux, se déclinant dans les quatre modules suivants : 1) diagnostic de la situation des déchets solides, 2) enjeux et problématique de la décentralisation, 3) politique de GDS, 4) mise en place d'un service de GDS.
- on peut noter que d'autres « blocs » de formation à destination des élus et des agents communaux ont aussi un lien mais plus indirecte avec la Maitrise d'Ouvrage Communale (MOC) (financement, fonctionnement du service d'assainissement, accompagnement-mobilisation-sensibilisation des acteurs : 3 000 personnes directement impactées, formation des formateurs).

SANITA SVP2

SANITA SVP2 pour sa part semble avoir clairement beaucoup appris et capitalisé de SVP1 en matière d'approche foncière. Ainsi, les documents d'affectation pour cinq sites dédiés aux zones de tri et de transit (ZTT) ont été obtenus au premier semestre 2023. ²⁴ La mission de terrain a pu visiter certains des sites dont certains sont délimités et en préparation.

SANITA SVP 2 n'a pas envisagé d'amorcer la sélection des sites éligibles à des infrastructures dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3.

Q2	La ou les maîtrise(s) d'œuvre avec qui l'intervention a collaboré étaient-elle adéquatement pensées en amont ?	Surtout SVP2
-----------	--	--------------

Cette question concerne en réalité plusieurs aspects et en particulier : 1) la maîtrise d'œuvre d'ensemble de SANITA VP par les équipes techniques Enabel ; 2) la maîtrise d'œuvre des travaux ; 3) les intervenants en matière de sensibilisation des ménages (sur subsides) ; 4) les PME de pré-collecte ; 5) certains fournisseurs d'équipements ou matériels ; 6) autres.

La mission d'évaluation a la capacité de formuler les observations et jugements qui suivent. Néanmoins, elle manquait évidemment de temps pour entrer de façon exhaustive dans la revue de ces aspects et, en aucun cas, ne peut être considérée comme une « inspection des travaux finis ».

21 Fiche méta cap Sanita MOC, SANITA

22 P. 35 du Rapport annuel des résultats, mai 2022-avril 2023, SVP1, qui note que 11 agents ANASP ont été formés

23 P. 38 du Rapport annuel des résultats, mai 2022-avril 2023, SVP1

24 P. 8 du Rapport annuel des résultats 2023, SVP2

1) Maîtrise d'œuvre d'ensemble de SANITA VP par les équipes techniques Enabel

Les partenaires étatiques et communaux ont fait part de leur appréciation générale de l'action de la maîtrise d'œuvre SANITA qui s'étend aux membres de l'équipe placés auprès des communes : Responsables d'Appui Communal (RAC), et « *Intervention Officer* » – Enabel à Kindia.

Ceci reflète la façon dont la maîtrise d'œuvre a été pensée en amont (et, ce qui est un aspect de l'efficacité et de la pertinence, dont la MO s'est exercée). La sélection des personnels a été également satisfaisante. Les chef/cheffe de projet SANITA SVP 1 et SVP2 ainsi que tous les experts sectoriels consultés par les membres de la mission (dont renforcement des capacités, administration/Finances, infrastructures, secteurs public et privé, sensibilisation,...), et les Responsables d'Appui Communal ont démontré lors des entretiens une excellente connaissance et expérience dans leur domaine.

La proximité des deux équipes techniques SVP1 et 2 est évidemment un gage de transfert d'expérience entre les deux programmes.

En revanche, l'anticipation insuffisante en matière d'appropriation foncière déjà notée à la question précédente (Q1) s'est aussi reflétée dans la maîtrise d'œuvre. Mais on a vu que cette dimension est en voie d'amélioration dans le cadre de SANITA SVP2 même si le processus reste inévitablement chronophage' et que la gestion du foncier, qui devait être pré-identifié avant le démarrage du projet n'a pas eu lieu, entraînant des retards. De même, la dimension « genre » n'a pas reçu toute l'attention nécessaire aux débuts de SANITA SVP1. Mais elle commence à être abordée de façon plus systématique dans le cadre de SANITA SVP2 (voir questions Q7 et Q12, ci-dessous).

Comme on l'a déjà vu précédemment (Q1), une approche de cogestion aurait dû être prise plus tôt notamment avec les communes, mais les améliorations se reflètent sur les pratiques de la maîtrise d'œuvre des équipes SANITA (voir aussi question suivante Q3).

2) Maîtrise d'œuvre des travaux

Différents acteurs dans les communes, certains élus généralement, ont souligné auprès de la mission d'évaluation ce qu'ils considèrent la lenteur des procédures de passation de marché dans le cadre de SANITA SVP1. Selon eux, les procédures d'Enabel contribueraient à ces retards.

Quoiqu'il en soit, il est clair que la faiblesse (financière, administrative ou technique et dans leur capacité à répondre aux appels d'offre) des entreprises locales est un facteur essentiel qui complique les procédures de passation de marché pour les entreprises BTP.

Ainsi, un taux approximatif de 30% d'infructuosité dans le cadre des passations de marché a été indiqué à la mission d'évaluation.²⁵

Par ailleurs, le risque bien réel existe que des entreprises aux moyens en réalité très faibles – mais affichant des bilans avantageux voire gonflés et qui ne sont que des donneurs d'ordre ou intermédiaires et qui ne disposent pas des équipements et moyens nécessaires – remportent des marchés qu'elles ne pourront ensuite mener à bien. Ce cas s'est posé et retarde la livraison de dernières ZTT dans le cadre de SANITA SVP1.

On peut observer que la question de la faiblesse des entreprises soumissionnaires ne se limite pas à SANITA VP. Elle est plus générale et affecte d'autres programmes de BTP en Guinée.²⁶

25 Précisé par le Résident d'Enabel en réunion le 23 février 2022

26 Voir par exemple : <https://maguineeinfos.org/2023/11/25/kindia-les-entreprises-du-btp-outillees-en-passation-de-marches-publics-et-sante-securite-hygiene/>

Ces différentes contraintes – mais aussi les exigences légitimes de qualité et de fiabilité exigées par Enabel – peuvent compliquer le recours à des entreprises locales. A l'inverse, la relative petite taille du montant des lots dissuade sans doute des entreprises internationales à soumissionner.

A l'usage, les équipes SANITA ont donc mis en place des procédures pour minimiser ces risques²⁷ :

1. Avant le lancement d'un appel d'offre, recensement des entreprises « qui répondent à un minimum de critères de « fiabilité » ». Ce recensement permet essentiellement à la cellule Infrastructure SANITA²⁸ d'établir des critères de sélection minimum (besoins en matériel, personnel, ...) réalistes correspondant au marché.
2. La procédure publique est lancée. Les critères d'évaluation des offres sont pondérés selon la nature des travaux (par exemple la complexité ou non de ceux-ci, nécessitant plus ou moins de personnels de qualifications différentes)
3. Après le démarrage des travaux, protocole strict de suivi des travaux (réunions, procès-verbaux de réception partielle, fiches d'avancement, etc.).
4. A l'occasion, avance sur trésorerie à certaines entreprises (SANITA SVP1).
5. Selon les équipes SANITA : « Cette capacité à identifier et sélectionner les « bonnes » entreprises a permis à la cellule d'améliorer l'efficacité sur les chantiers et de réaliser des infrastructures de qualité et dans des délais acceptables. »

Sans qu'elle puisse en attribuer l'origine exacte (défaut de conception, d'exécution ou de suivi des chantiers), la mission d'évaluation a pu constater lors de ses visites de terrain quelques cas de défauts marginaux dans certains travaux achevés, essentiellement : la pente de certaines rampes mal pensée dans certaines ZTT (devant être empruntées par des tricycles mais beaucoup trop raides même en dépit de l'exiguïté des lieux),²⁹ certaines questions liées au drainage de ZTT ou plateforme de valorisation,³⁰ finition de l'installation électrique³¹.

Bien que **SANITA SVP2** en soit encore à un stade peu avancé dans l'exécution des travaux d'infrastructure, il est apparu à la mission d'évaluation que l'équipe SANITA SVP2 a beaucoup capitalisé de SVP1 en matière d'exécution des travaux. En outre, certains doutes que la mission pouvait avoir concernant des aspects environnementaux (drainage, possible pollution des zones humides adjacentes ou des nappes phréatiques) semblent être levés pourvu que les études envisagées et travaux soient correctement exécutés.

3) Fournisseurs et choix d'équipements ou de matériels

La mission de terrain constate que les tricycles sélectionnés par le programme dans sa phase initiale par appel d'offre se sont révélés très vite fragiles et difficiles à réparer du fait de la carence des pièces de rechange. Les frais de réparation se révélant prohibitifs, cela a pénalisé certaines PME de pré-collecte qui en avaient été équipées. Certains de ces tricycles sont hors services et présents sur certaines ZTT dans des communes de SANITA SVP1. Toutefois, une nouvelle marque acceptable a été ensuite choisie par le programme pour remplacer l'ancienne.

Selon plusieurs acteurs interrogés, cet échec initial s'expliquerait par des procédures de passation de marché initiales auxquelles l'équipe technique a dû se soumettre. Or ces procédures initiales auraient mis trop exclusivement l'accent sur la dimension financière au détriment de spécifications

27 Voir la fiche « Capitalisation sur les relations développées avec les entreprises », SANITA, 29 décembre 2023

28 NB : les experts infrastructures de SANITA SVP1 et 2 travaillent en proche collaboration

29 Par exemple dans une ZTT de Kaloum. A Matam la plateforme d'une ZTT est d'une surface faible pour 3 tricycles.

30 Plateforme de valorisation de Kaloum.

31 Idem.

techniques (entretien, disponibilité en pièces de rechange, ...). Une leçon générale peut être tirée en la matière en ce qui concerne la pondération des critères de sélection de matériels.

4) Intervenants en matière de sensibilisation ménages (sur subsides)

La mission a consulté à Kindia l'association Guinée 44 qui a été notamment chargée de la sensibilisation auprès des ménages afin qu'ils s'abonnent à des PME de pré-collecte.

Selon ce porteur de projet, son action de sensibilisation a fonctionné mais aurait gagné à durer plus longtemps.

5) PME de pré-collecte

Le travail préparatoire des équipes SANITA consistant à traiter avec une faïtière unique, la Coordination Nationale des Acteurs de l'Assainissement de Guinée, (CONAAG) s'est révélé particulièrement pertinent et utile.

Par ailleurs, les mesures de coaching des PME et de facilitation d'accès au crédit (fonds de garantie, accompagnement), se sont révélés d'une grande pertinence et utilité.

En dépit de ces mesures, il reste difficile de recruter des PME qui soient à la fois locales (gage de connaissance du marché et de créations d'emplois locaux) et aient l'assise nécessaire pour durer dans le temps.

6) Plateforme de tri

La maîtrise d'œuvre des plateformes de tri et des ATOM a été faite en fonction des demandes spécifiques de la mairie de Kindia et de l'ACEA. En effet, le modèle de la ZTT, qui utilise des camions AMPLIROLL avec des bacs amovibles correspond à une méthode de regroupement des déchets assez efficace.

Cependant, Enabel a sollicité ses partenaires de Kindia pour comprendre les ressorts qui leur faisaient préférer le modèle retenu d'une tractopelle pour charger les déchets dans un camion ordinaire. Et les arguments ont été suffisamment pertinents pour que SANITA VP1 s'adapte aux demandes des bénéficiaires.

7) Compostières

Les compostières réalisées à Kindia et Ratoma (Sonfonia) ont été réalisées de façon très différente, puisque pour la première, il s'agissait de réhabiliter une installation qui avait été construite par l'ONUDI et pour la deuxième, il s'agissait d'une création.

La compostière de Kindia souffrait d'un manque d'approvisionnement en eau, ce qui a conduit SVP1 à creuser un forage. Des équipements : broyeur, tracteur pour retourner les andains ont été fournis pour permettre à la structure d'être fonctionnelle.

Pour la compostière de Ratoma, les équipements retenus correspondent aux besoins et ont été dimensionnés en fonction des volumes à traiter. Les outils sont même un peu surdimensionnés, compte tenu des tonnages à traiter, mais il y a eu un retard dans les livraisons des ZTT, ce qui explique que beaucoup de déchets verts qui auraient dû être envoyés à la compostière n'ont pas été triés faute d'installation idoine.

Q4	Cohérence avec les politiques publiques nationales / programmes nationaux ; les politiques et les pratiques locales des collectivités	SVP1, SVP2
-----------	---	---------------



SANITA s'inscrit dans le cadre du Programme Indicatif National 2014-2020 entre la Guinée et l'UE, l'étude prospective d'urbanisme et d'aménagement « Grand Conakry Vision 2040 » (2016/17) et plus précisément la volonté de professionnaliser la filière GDS.

Toutefois certains manquements persistants influent sur la durabilité, l'efficacité et l'impact :

- Nécessité de valider les Schémas directeurs d'assainissement du Grand Conakry et de Kindia et d'adopter diverses mesures en comité interministériel pour leur mise en œuvre (dont leur financement dans la durée) ainsi qu'en matière foncière pour faciliter les processus d'appropriation.
- Renforcement de la mission d'appui-conseil de l'ANASP envers les communes.
- Coordination entre SANITA et les acteurs en charge de la mise en œuvre du CET Baritodé.

Les aspects ci-dessus sont inclus dans les recommandations du second COPIL conjoint SANITA SVP1 et 2.

En matière de politiques et pratique locales (communales), on observera tout d'abord que l'assainissement est une compétence communale selon le code des collectivités (2017). Par ailleurs, un arrêté conjoint a été promulgué en 2020 pour préciser les compétences des communes en matière de GDS.³²

Mais il existe une incohérence flagrante entre les compétences attribuées aux communes – qui vont dans le sens d'une responsabilisation des communes en matière d'assainissement – et les moyens qui leur sont alloués (financiers, ressources humaines, matériels).

D'autre part, les communes du Grand Conakry ne s'occupent que de la partie amont de la chaîne GDS, alors que Kindia a la charge de l'ensemble.

La partie aval de la filière GDS dans le grand Conakry n'est, pour le moment, pas gérée par l'Etat. L'ANASP a la volonté de s'y déployer au-delà d'activités pour l'instant très limitées (dépôt d'un nombre très faible de bacs de 20m³).

La gestion partagée de la chaîne, comme à Conakry, nécessiterait cependant une coordination effective avec les délégataires privés impliqués dans l'aval (transfert vers la décharge) indépendants de SANITA mais dont les activités influent néanmoins sur celles du Programme.

Au moins deux types de dysfonctionnements découlent de cette coordination actuellement insuffisante : des engorgements dans la chaîne GDS qui impactent l'amont, la présence de points d'apports volontaires dans certains quartiers de Conakry qui détournent les ménages des abonnements aux PME de pré-collecte.

Ces abonnements ont pourtant été rendus obligatoires dans les communes SANITA par arrêté communal.³³ En cas de non-respect des arrêtés, on notera que les communes préfèrent insister sur la sensibilisation/persuasion plutôt que de recourir aux sanctions. Les moyens alloués aux grades communaux ou polices d'assainissement sont d'ailleurs limités.

En matière d'abonnement aux PME de pré-collecte, on peut aussi observer que le tarif de l'abonnement est ajusté dans la pratique aux ressources financières des ménages.

³² P. 22 du Rapport annuel des résultats, mai 2022-avril 2023, SVP1

³³ Voir par exemple : <https://siaminfos.com/ratoma-le-maire-rend-obligatoire-labonnement-des-men/>

Q5	<p>Les interventions menées entre 2018 et 2023 étaient-elles adaptées au contexte local ?</p> <p>Les interventions ont-elles ciblé de façon adéquate l'ensemble de la chaîne de GDS (de la collecte dans les quartiers à la décharge ultime en passant par les stations de transit) ?</p>	SVP1, SVP2
----	---	---------------

Les interventions menées par SANITA étaient adaptées au contexte local, comme l'a décrit la **note de formulation** présentée en 2017. En effet, la ville de Conakry était dépassée par le problème de gestion des déchets solides urbains, et les responsabilités du gouvernement, et des communes n'étaient pas totalement définies.

La ville pouvait se prévaloir de **77 zones de regroupement**, dans lesquelles on trouvait (ou pas) des bacs de 20 à 30 m³ destinés à recevoir les déchets des ménages riverains. Cependant, beaucoup de ces zones, qui avaient été mises en place au début des années 2000 avaient été préemptées pour y installer des ateliers ou des boutiques, quand elles n'étaient pas devenues directement des dépotoirs sauvages.

Outre le fait de proposer aux autorités compétentes, des outils plus modernes pour gérer les déchets de façon appropriée, le projet souhaitait aussi clarifier le rôle de chacun dans la GDS, en définissant, avec tous les acteurs concernés, un **Schéma Directeur** (finalisé en Juillet 2021).

A l'heure actuelle, on peut estimer que les principales interventions de SANITA ont revêtu 4 principales fonctions :

- Renforcer la gouvernance du secteur des déchets, à travers la mise en place, dans chaque commune de Conakry, d'un Service communal d'Assainissement et de Gestion des Déchets (SECAGED). Ces équipes communales ont été formées, afin d'apporter aux maires et aux administrés, des réponses concrètes aux besoins de gestion et d'élimination des déchets de ces communes.
- Créer des voiries convenables et durables, (uniquement SVP1), avec des caniveaux profonds et larges pour évacuer les eaux pluviales, afin de désenclaver certains quartiers de 4 des 5 communes de Conakry.
- Concevoir et construire 16 ZTT dans les 5 communes (SVP1) et prévoir la construction de 5 nouvelles dans les communes du Nord (SVP2), afin d'accueillir les déchets ménagers et assimilés acheminés par les PME de pré collecte. Ces ZTT, données par SANITA aux communes concernées, ont fait ensuite l'objet d'une délégation de service public (DSP) auprès d'une PME spécialisée dans le tri et la valorisation des déchets. Cette mise à disposition et cette gestion déléguée à un opérateur privé sur une longue période (5 ans) correspondaient pleinement aux objectifs de subsidiarité qui sous-tendent l'action de SANITA.
- Etablir un plan de communication ambitieux autour de la propreté et le faire partager à un maximum d'acteurs, en priorité les PME qui sont au contact des populations des différentes communes, mais aussi les associations environnementales et les mairies. Le slogan « Mon quartier propre » est devenu un axe de communication pour les hommes politiques, et les acteurs de la société civile pour encourager les citoyens à respecter et faire respecter l'environnement.

Ces 4 interventions principales (qui se sont ensuite déclinées en de nombreuses actions corrélées) ont bien ciblé l'ensemble de la chaîne de la GDS, en captant les ordures, directement auprès des ménages producteurs, et en les acheminant vers des points de ruptures correctement gérés et supervisés par la commune, à travers une DSP. SANITA SVP1 a donc correctement géré l'aval de la filière, l'évacuation ultime des déchets à la décharge n'étant pas de son ressort, mais de la responsabilité de l'ANASP.



Ainsi, entre 2018 et 2023, l'ANASP s'est transformée. Grâce à des voyages d'étude, l'acquisition d'un logiciel de gestion de pesée à la décharge, et l'embauche de nouveaux cadres, l'agence est de plus en plus prête à relever des défis nouveaux et à accompagner les mairies et les acteurs locaux dans la GDS.

Pour sa part, la CONAAG a été reconnue comme seule faîtière de l'activité, ce qui simplifie le dialogue avec les différentes autorités (Ministères, Agences, Mairies, PTF, Banques de développement etc...) mais surtout a conduit à une formalisation de toutes les PME membres, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le programme a traité l'ensemble de la chaîne de la GDS de façon cohérente. Les difficultés rencontrées proviennent de 2 facteurs exogènes :

- Mise en place au cours de l'année 2018, de bacs d'apport volontaire, le long des grands axes de Conakry. La collecte des bacs est assurée par un prestataire payé directement par le gouvernement. La dépose d'ordures dans ces bacs est gratuite et compromet le modèle économique défini par la Schéma directeur basé sur des redevances payées par les riverains aux PME de pré collecte.
- La difficile élimination des déchets ultimes stockés dans des bacs 20M³ au sein des ZTT, qui paralyse la gestion de ces zones, souvent engorgées de déchets, et ayant peu de prise sur l'élimination de ces déchets ultimes, puisqu'il s'agit d'une prérogative gouvernementale.

Pour SANITA SVP₂, les interventions sont pertinentes dans les activités de formation et d'Information Education Communication (IEC), mais les retards pris pour créer les ZTT ou le CST risquent de pénaliser l'ensemble de l'effort déjà entrepris. Ces retards sont dus effectivement à des contraintes pour obtenir les sites, ainsi que certains blocages des riverains pour accepter leur transformation en zone de transit et de tri de déchets.

Par ailleurs, réussir à implanter dans un programme de 4 ans, des infrastructures relativement novatrices, mais sujettes au complexe NIMBY, est difficile au regard des délais souvent longs et de l'inertie dans la prise de décision des autorités.

La mission considère qu'en matière d'adaptation au contexte local, SANITA SVP₁ & SVP₂ ont atteint leurs objectifs :

1. Les services communaux ont acquis des compétences dans le domaine de la GDS.
2. Les maires sont conscients de l'impact politique que peut avoir une commune propre sur leurs administrés.
3. Les populations adhèrent souvent les projets de ZTT car elles comprennent que l'environnement et la qualité de vie du quartier s'améliorent beaucoup par rapport à la situation précédente où prévalaient les dépôts sauvages. Toutefois, certains riverains proches de l'infrastructure nécessitent souvent un travail important de sensibilisation.
4. SANITA est passé de la démarche de « faire pour » à « faire avec » ce qui nécessite plus de temps, mais permet d'ancrer les bonnes pratiques de façon plus pérennes au sein des bénéficiaires.

Q6	<p>Environnement – climat</p> <p>La relation entre la GDS et d'autres aspects de planification et d'ingénierie civile et environnementaux (notamment gestion des eaux pluviales et usées et lutte contre le changement climatique) a-t-elle été correctement prise en compte ?</p>	SVP ₁ , SVP ₂
-----------	--	--

De par leur programmation et leur mise en œuvre, SANITA SVP1 et 2 sont particulièrement pertinentes en matière environnementale (réductions de nuisances et pollutions, promotion de l'économie circulaire) ainsi qu'en matière de lutte face au changement climatique – à la fois adaptation (phénomènes extrêmes/inondations) et atténuation (réduction de l'émission des gaz à effet de serre).

SANITA SVP 1 et SVP2

Par les actions entreprises, réduction constatée du volume des déchets solides dépotés dans l'environnement dans la plupart des communes SANITA SVP1 et par voie de conséquence probablement aussi des dépôts dans le système de drainage ; diminutions souvent évoquées par des riverains des inondations dans les quartiers où a été réalisé le drainage de voirie ; ceci contribue à la résilience urbaine. Diminution également des nuisances olfactives dans la mesure où les eaux stagnantes sont effectivement mieux drainées (ce qui dépend aussi de l'entretien des drains), il peut conduire à réduire la prolifération des vecteurs de maladies hydriques.

La mission d'évaluation a noté toutefois quelques problèmes relatifs au drainage de certaines infrastructures et/ou à leur raccordement au réseau. C'est le cas à la ZTT et plateforme de valorisation des déchets à Kaloum. Ces questions devraient être vérifiées sur l'ensemble des ouvrages réalisés.

Sur la base de discussions avec l'expert infrastructure et l'accès limité à quelques dessins techniques, la question du drainage et du raccordement au réseau semble être plus systématiquement prise en compte dans le cas du SVP2 (voir par exemple le cas de la ZTT dite « KM36 » dans la commune de Manéah dont la construction n'a pas commencé). Là aussi, il est important d'exercer un contrôle de qualité des travaux intégrant ces aspects, d'autant que dans le cas de la ZTT « KM36 » par exemple, existent des zones riveraines humides sensibles ou cultivées.

Concernant les travaux de voirie-drainage exécutés dans le cadre de SANITA SVP1 dans certaines communes de Conakry, des riverains ont indiqué à la mission une amélioration de la situation locale (le long de ces voiries) suite aux travaux., se pose néanmoins la question récurrente de l'entretien préventif (curage) des caniveaux qui est à la charge des communes, lesquelles recourent à une main-d'œuvre volontaire de jeunes, avec le renfort de tractopelles. Il serait utile que les autorités guinéennes et SANITA mettent en place une structure de concertation interacteurs locaux et étatiques pour définir les besoins en matériels et main d'œuvre pour un curage plus régulier et effectif.

Concernant les schémas directeurs d'assainissement dans le Grand Conakry et Kindia, le lien avec SANITA est très clair dans la mesure où ces schémas sont une production de SANITA et que les actions de SANITA sont la mise en place des chaînes GDS dans le Grand Conakry et Kindia. Mais il est désormais essentiel de faire valider ces documents et de mettre en place les structures multi-acteurs nécessaire à leur mise en œuvre et à leur financement (voir Q3, ci-dessus, notamment les recommandations du second COPIL).

Finalement, la mission n'a eu accès à aucune information concernant la réalisation d'une cartographie du risque inondation en parallèle des travaux de voirie-drainage réalisés par SANITA SVP1. D'autre part, il convient d'observer que les travaux réalisés par SANITA SVP1 dans certaines communes de Conakry en matière de voirie, ne portait que sur le drainage de voirie.

La mission considère qu'en ce qui concerne la relation entre la GDS et d'autres aspects de planification et d'ingénierie civile et environnementaux :



1. La cohérence est généralement satisfaisante.
2. Toutefois, il convient de vérifier certaines questions de drainage et de raccordement au réseau dans le cadre de SANITA SVP1, et de vérifier que les travaux seront correctement exécutés dans le cadre du SANITA SVP2.
3. La mise en place effective et durable des Schémas Directeurs (SD) d'assainissement restent conditionnée à des validations et arbitrages étatiques (voir ci-dessus). Il y a donc ici un lien entre pertinence et durabilité.

Atténuation du Changement Climatique

Concernant le volet atténuation du CC, le compostage aérobie tel que pratiqué par SANITA doit réduire l'émission de méthane par rapport à la mise en décharge, et bien sûr le volume de déchets solides organiques déposés dans les zones humides ce qui a aussi pour effet d'émettre du méthane.

Le recyclage de matériaux dont la production nécessite par exemple un fort apport d'énergie (aluminium, verre, ...) contribue à réduire l'empreinte carbone.

Le tri sélectif pratiqué à échelle encore modeste dans le cadre de SANITA SVP (associé à la chaîne de compostage ou non) réduit la prolifération de certains insectes indésirables ou nuisibles dont certains sont vecteurs de maladies hydriques.

La visite de terrain de certaines infrastructures réalisées par SANITA SVP1 (par exemple à la ZTT et plateforme de valorisation de Kaloum) a soulevé quelques questions de finition en matière de drainage (évacuation/raccordement aux réseaux).

SANITA SVP 2

Les visites de terrain ont montré à l'équipe d'évaluation que certaines infrastructures prévues dans le cadre de SANITA SVP2 sont particulièrement sensibles d'un point de vue environnemental, étant souvent de grande taille et situées à proximité de zones humides en contrebas, ou encore, s'agissant de zones de dépôts susceptibles de contaminer les nappes phréatiques (ancienne carrière, ...).

Toutefois, des consultations avec les équipes SANITA SVP2 ont révélé que :

- Des études environnementales (par exemple géotechniques) sont en train d'être mises en place pour analyser le sous-sol de certains équipements (par exemple du CST Zacopé à Manéah). SANITA SVP2 devra s'assurer que les études géotechniques et la conception technique des ouvrages garantissent le non-rejet de lixiviat, eaux de drainage contaminées et autres effluents dans les eaux de surfaces ou sous-terraines dans et autour des différents ouvrages.
- La zone de dépôt à Manéah au Km36, si elle est correctement réalisée, devrait prendre en compte le drainage de la zone afin d'éviter le rejet d'eau de drainage ou d'effluents souillés en arrière vers les champs de décrue en bas-fonds et le cours d'eau existants.
- Un point particulier de vigilance est de s'assurer que le CST de Zacopé sera bien fermé dans les délais (après environ 5 ans d'utilisation) ; les acteurs pertinents dont l'AFD, l'UE et les autorités guinéennes devront donc veiller à ce que le CET de Baritodé ouvrira sans retard. Ceci est impératif afin que le CST de Zacopé ne dépasse pas les capacités pour lesquelles elle aura été conçue, et *a fortiori* ne devienne pas une décharge ultime, ce qui serait la cause de nuisances environnementales potentiellement graves sur lesquelles ce rapport souhaite insister.

Autres points de vigilance environnementale

Des nuisances sont créées autour de certains équipements (zones de transit) ce qui est souvent inévitable dans une certaine mesure (odeurs, ...). Ces nuisances prévisibles ont fait normalement l'objet d'activités de sensibilisation de concertation auprès de riverains. Cela étant, certaines

pourraient peut-être être réduites par un tri plus efficace en amont afin de limiter le transit prolongé de déchets organiques.

Ceci ramène à son tour à la question du développement du compostage en circuit court (limitant les frais et nuisances relatifs au transport) et à la question récurrente de l'évacuation des déchets qui s'entassent dans certains points noirs par des bacs de 20m³ qui pourraient être mises à disposition.

Concernant les activités des compostières, dont l'intérêt environnemental vient d'être souligné, le suivi-analyse phytosanitaire réguliers des composts afin de déceler et prévenir la présence de pathogènes ou éléments toxiques est à encourager (possiblement en lien avec des laboratoires universitaires locaux comme à Kindia) en même temps que le contrôle des composts pour en améliorer la formule (analyse des composants). En l'état, la nécessité apparaît d'ajouter des éléments azotés (fientes) quand ils sont disponibles sur le marché.³⁴

A noter qu'à la décharge de Koliady 1 (à Kindia, dont la création est antérieure au projet et qui est hors périmètre du programme SANITA dont elle ne dépend pas), les riverains demandent la pulvérisation d'insecticide toutes les 2 semaines afin d'éliminer les insectes, ce qui peut contribuer à d'autres nuisances (nappes phréatiques contaminées, décomposition plus lente des ordures). En outre, la mission a constaté qu'au moins une catégorie de pesticide potentiellement dangereuse pour l'homme y est utilisée (chlorpyrifos).³⁵ Cependant, comme il a été dit plus haut, cette décharge n'entre pas dans le cadre des activités de SANITA. Ainsi cette décharge n'a été ni conçue, ni aménagée, et n'est pas gérée par SVP1. SANITA a simplement clôturé et aménagé l'entrée et une étude pour son potentiel aménagement a été menée par SVP1.

Au moment de leur visite du site, les évaluateurs ont observé de jeunes enfants chiffonniers fouillant dans les déchets fumants de cette décharge, ce qui met leur santé gravement en péril.

D'une façon générale, il est important d'empêcher que des déchets soient brûlés en décharge (émission de gaz et particules) comme c'est le cas à la décharge de Koliady 1 (à Kindia).

La mission est bien consciente que la GDS est un parent pauvre de la politique de la ville en Guinée, et que l'enfouissement dans un site clôt gardienner et où régulièrement, une tractopelle vient recouvrir les déchets de terre est déjà une avancée considérable par rapport à ce qui se passait auparavant. Les coûts de gestion d'une décharge conventionnelle, aux normes sont de l'ordre de 30 €/Tonne en Europe, ce qui est insoutenable pour des communes guinéennes. La présence de points noirs autour de certaines ZTT pourraient être prise en compte dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3. Pourrait être considérée par exemple la réhabilitation de l'ATOM à côté d'un marché à Kindia dont l'Etat serait le propriétaire,³⁶ et qui est actuellement occupée par une « montagne » de déchets. De même que le secteur notamment en zone humide autour de la ZTT du pont de Kakimbo dans la commune de Ratoma qui est très pollué par des déchets solides et effluents produits par les activités voisines : abattoir important avec la présence dans une moindre mesure de menuisiers et fabricants de fauteuils et sofas (déchets de rembourrage).

Durant ses visites de terrain de projets de voirie et de caniveaux dans le cadre de SANITA SVP1, la mission a en outre relevé que le curage des caniveaux de voirie est très inefficace et que la question du traitement et de la mise en décharge des boues de drainage se pose.

³⁴ Information recueillie de la part du programme d'entrepreneuriat agricole – Enabel – à Kindia

³⁵ Voir : <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0017>

³⁶ La mission d'évaluation n'est cependant pas en mesure de confirmer l'information recueillie verbalement durant sa visite sur le terrain que ce terrain est bien dans le domaine de l'Etat

La mission considère qu'en matière d'environnement – climat :

1. SANITA présente de nombreux bénéfices : salubrité urbaine et suppression de nuisances diverses, économie circulaire et adaptation et atténuation face au changement climatique. En favorisant le recyclage de matériaux et le compostage, on limite la consommation énergétique dans l'industrie et/ou introduit des circuits courts (producteurs-consommateurs).

Tout cela favorise la décarbonation de l'économie, de même que le recyclage à l'amont de la chaîne de GDS qui réduit les volumes de déchets transportés par route vers l'aval.
2. SANITA SVP2 a pris des dispositions (études géotechniques ; drainage autour d'installation) afin d'éviter la pollution des eaux souterraines ou de surface en provenance des sites. Ceci est essentiel compte tenu de la présence de nombreuses zones humides autour des installations prévues ou en cours de réalisation dans le cadre de SANITA SVP2 (ou une ancienne carrière).
3. Il est essentiel que s'instaure une coordination étroite entre Enabel, l'UE et l'AFD afin que le CST de Zacopé soit fermé dans les délais prévus, et que site de de Baritodé prenne la relève sans dérive de calendrier qui prolongerait la durée de vie du CST Zacopé au-delà de ses capacités prévues.
4. La question de l'évacuation d'eaux de drainage, parfois possiblement souillées et d'effluents autour de certaines ZTT ou plateformes de valorisation, doit être mieux prise en compte et de façon plus systématique (par exemple à la plateforme de Kaloum où, selon la gestionnaire, des déchets électriques et électroniques pourraient être traités soulevant la question de la présence possible à terme de métaux lourds par exemple).
5. Certains « points noirs » (dépôts sauvages de déchets solides) dans les communes pourraient être résorbés plus efficacement grâce à l'installation de bacs. Des promesses de déployer plus de bacs ont été faites par l'ANASP à Dubréka
6. Le compostage est intéressant d'un point de vue environnemental (économie circulaire ; voir ci-dessus). Cependant, il est nécessaire d'établir un suivi phytosanitaire régulier des composts. Il est souhaitable que cette activité soit poursuivie et davantage développée dans le cadre de SANITA SVP2 et d'un éventuel SANITA SVP3. La possibilité de subventionner le compost issu des déchets verts et organiques devrait être discutée avec les autorités guinéenne afin de renforcer la viabilité économique du modèle (voir Q16) et de 'mettre le compost sur le même pied d'égalité que les engrais chimiques importés. La présence d'enfants chiffonniers sur la décharge de Kindia doit être strictement empêchée. Leur présence sur site est interdite mais le gardien ne parvient pas à faire appliquer cette interdiction du fait de l'insuffisance de la clôture à les tenir à distance. Compte tenu de l'enjeu social et de santé, cette mission estime fortement souhaitable qu'un éventuel SANITA SVP3 intègre une dimension d'accompagnement sanitaire et d'ingénierie sociale envers ces enfants, la question dépassant la seule dimension technique d'une clôture. Une attention particulière doit être portée à ne pas y utiliser de produits insecticides nocifs et à empêcher que des déchets soient brûlés à l'air libre. D'autre part, la mission ne sait pas si cette décharge (construite hors projet SANITA) respecte les normes environnementales de construction (études géotechniques, protection des nappes, ...), un point qui nécessiterait une vérification technique.

Q7	Dimension genre et conditions décentes de travail	SVP1, SVP2
----	---	---------------

Bien que limitées, les actions mises en place à l'initiative des équipes techniques sont parfaitement cohérentes avec la situation socioéconomique du pays et les possibilités d'emploi dans la filière.



D'une façon générale, la mission a pu constater que SANITA a pris en compte la dimension genre dans les faits (SANITA SVP1), mais qu'il existe le besoin de systématiser, formaliser et davantage opérationnaliser cette dimension dans les activités (SANITA SVP2 et potentiellement SVP3).

Néanmoins, il importe de garder à l'esprit que la prise en compte de la dimension genre prend du temps et que les résultats pouvant être escomptés en matière d'accès égalitaire aux possibilités d'emploi doit prendre en compte le contexte culturel et certaines possibilités pratiques, réalistes et concrètes développées dans les constats ci-dessous.

Un élément très positif dans le cadre de SANITA est que des associations de femmes ont été largement associées aux actions de sensibilisation dans des communes. La mission a pu rencontrer par exemple une association de balayeurs à Matam comprenant une centaine de membres et servant d'interface avec les femmes dans les ménages qu'elles sensibilisent.

D'autre part, le rapport annuel des résultats SANITA SVP1 (mai 2022-avril 2023) relève que « les femmes (...) ne sont plus cantonnées à des actions de valorisation³⁷ (par exemple compost) » ou de tri, mais qu'elles sont davantage associées à des tâches de gestion. Le rapport souligne que s'amorcerait ainsi une tendance perceptible au travers du Programme : certaines femmes commenceraient à occuper davantage d'emploi tels que de comptabilité et de recouvrement notamment dans les PME de pré-collecte. Selon ce rapport, « à ce jour, sur 634 nouveaux emplois verts créés depuis le début de l'intervention SANITA Ville Propre, 113 (sont occupés par des femmes) dont 13 sont des cheffes d'entreprise (sur plus de 250 PME). »

Cette tendance – qui reste néanmoins timide dans les faits – a été en partie vérifiée par la mission lors des visites de terrain qui a noté quelques PME gérées par des femmes (par exemple 2 des 6 PME de pré-collecte Kindia sont dirigées par des femmes) ; la gestionnaire de la plate-forme de valorisation de Kaloum elle aussi est une femme.

D'autre part, dans le cadre de SANITA SVP, la Coordination Nationale des acteurs de l'assainissement en Guinée (CONAAG) organisation faitière unique instaurée grâce à l'appui du Programme, a instauré une initiative « femmes dans l'assainissement » comprenant notamment des activités de sensibilisation. La tendance qui semble se dessiner selon laquelle des femmes occupent certains emplois administratifs et de gestion au sein des PME de pré-collecte pointe la cohérence de ces actions de sensibilisation-formation.

De même, le recours à des femmes en matière de sensibilisation des ménages est tout à fait cohérent.

Une incohérence du programme est d'avoir passé quasiment sous silence la dimension genre en concevant les cadres logiques de SVP1 et SVP2. Dans ces conditions, on doit cependant reconnaître les efforts accomplis par les équipes techniques qui ont pris l'initiative d'initier des activités genrées qui plus est dans un contexte difficile (faible représentativité féminine dans la chaîne GDS hormis dans des postes de tri).

Citons également les « chantiers écoles » (formation de jeunes apprenants sur les chantiers notamment de voirie HIMO) mis en place dans le cadre de SANITA SVP1 qui ont cherché à mettre en œuvre une approche de discrimination positive pour améliorer l'égalité des chances, la parité des genres étant ainsi visée dans les critères de sélection des jeunes recrutés. Un taux effectif de seulement 23,4% de femmes a pu être finalement atteint (sur un peu moins de 450 apprenants au

³⁷ C'est-à-dire des actions essentiellement manuelles

total en deux phases), sachant que – selon le rapport – un taux de 10% serait la règle pour ce type de chantiers.³⁸

Une initiative extrêmement positive a été la réalisation dans le cadre de SANITA SVP2 d'une « Etude Anthropologique et Genre sur la gestion des déchets dans le Grand Conakry », mais les conclusions de ce rapport n'ont pas été encore opérationnalisées.

On peut aussi observer que très peu de données genrées désagrégées sont produites/publiées par SANITA. Un important bémol et facteur limitatif – à la fois en matière de Pertinence et d'Impact – est que le cadre logique SANITA SVP1 ne mentionne pas spécifiquement de résultats en matière de genre.

Quant à SANITA SVP2, son cadre logique ne fait que brièvement question de la dimension genre en rapport à un des IOB et non réellement à une activité genrée dans le cadre d'un résultat (Résultat 3 sur l'impact sur les habitants de la sensibilisation).

Néanmoins, le rapport annuel des résultats de SANITA SVP2 indique la présence de femmes dans les comités de pilotage communal de l'assainissement et comités d'assainissement de quartier. Favoriser une plus forte représentativité féminine dans certaines instances décisionnelles ou locales constitue a priori une bonne idée. Cependant, cette mission d'évaluation n'a pas reçu d'informations concluantes quant au caractère opérationnel des comités locaux d'assainissement.

Ce même rapport précise également que :

« La formation au compost qui démarre en 2024 vise à intégrer 50% de femmes dans les apprenants. Les subsides qui démarrent en 2024 vont intégrer la promotion de l'égalité des genres dans les différentes activités du projet. »

Rappelons finalement que SANITA SVP2 a fait réaliser une « Etude Anthropologique et Genre sur la gestion des déchets dans le Grand Conakry » mais qui reste à opérationnaliser, le cas échéant dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3.

Enfin, la mission note par que parmi les fiches thématiques de capitalisation réalisées par SANITA qui lui ont été transmises par le Programme, aucune ne porte spécifiquement sur la dimension genre.³⁹

La mission considère qu'en matière de genre :

1. Cette dimension est quasiment absente des cadres logiques respectifs de SVP1 et SVP2. Néanmoins, les équipes techniques ont réussi à mettre en place quelques activités et ont fait des efforts pour identifier de possibles pistes pour des activités futures en cohérence avec le contexte socioéconomique du pays et de la filière.
2. Une partie importante de la chaîne GDS reste traditionnellement masculine en Guinée, ainsi que de nombreuses instances décisionnelles locales, même si certaines vice-maires chargées de l'assainissement dans des communes couvertes par SANITA sont des femmes. Traditionnellement, les femmes étaient – et sont toujours – majoritairement cantonnées dans des tâches manuelles : tri, ...). SANITA SVP 1 et SVP2 ont dû faire face à cet état de fait qui agit comme un facteur d'inertie.
3. Dans ce contexte difficile, SANITA SVP1 et SVP2 ont néanmoins initié certaines initiatives au fil de l'eau qui selon les données disponibles porteraient certains fruits : recours aux femmes

³⁸ Source : Rapport annuel des résultats, mai 2022-avril 2023, SVP1

³⁹ Une fiche sur les « Leçons apprises par SANITA » rapporte des témoignages avec quelques femmes mais hors dimension genre

dans la sensibilisation pour sensibiliser les ménages pour s'abonner auprès de PME de pré-collecte et promotion d'emplois de gestion au sein des PME. En revanche, la politique de discrimination positive dans le cadre des chantier écoles (construction de voirie) n'a eu qu'un effet relativement limité.

4. Cette mission a eu accès à très peu d'information sur les Comités locaux d'assainissement et en conclut que ceux-ci sont probablement peu effectifs. Néanmoins, le renforcement du rôle des femmes dans ces comités pourrait être envisagé.
5. Dans la cadre d'activités genrées qui touchent à des habitudes ancrées et visent à des changements d'attitudes et de comportement, il est important de comprendre cependant que du temps est nécessaire.

Conditions décentes de travail⁴⁰

A noter qu'à côté de la dimension « genre », d'autres considérations importent en matière sociale dans le cadre de SANITA, en particulier les conditions de fourniture d'équipements de protections (gants, masques, ...) dont la mission a constaté la présence notamment dans des ZTT visitées durant sa revue.

Des accords avec une institution locale de santé dans le cadre de la prophylaxie de certaines maladies professionnelles ont été signalés aux évaluateurs dans une ZTT (les évaluateurs ne savent pas si cette initiative est généralisée).

En revanche, un travail d'ingénierie sociale reste à faire pour empêcher la présence d'enfants chiffonniers sur la décharge de Koliady 1 (cf. Q6, ci-dessus), ainsi que dans d'autres domaines : adduction d'eau dans au moins une ZTT dont le quartier ne serait pas desservi et où les évaluateurs ont été informés qu'un forage devrait être effectué par la commune (en revanche, de nombreux autres équipements sont dotés de réservoirs).

Vérifier que les arrêts d'urgence de certaines machines (broyeuses, ...) soient toujours à portée de main de l'opérateur/opératrice.

Q8	Prise en compte du contexte national	SVP1, SVP2
-----------	--------------------------------------	---------------

D'un point de vue technique, le contexte national avait été adéquatement pris en compte dans la conception du Programme.

Cependant, la fragilité institutionnelle résultant d'évènements advenus depuis le lancement de SANITA SVP1 a obligé les acteurs et les équipes techniques à faire preuve d'adaptation.

Dans ces conditions, le Programme a su néanmoins développer des savoir-faire, souvent innovants, en matière d'appropriation foncière, de passations de marchés, de relations avec les communes, de rapports avec les entreprises et de suivi de chantier pour ne citer que les aspects principaux.

Toutefois, il est à présent essentiel de formaliser et consolider un certain nombre d'acquis du programme au travers de la mise en place des recommandations du second COPIL conjoint SANITA SVP1 et 2, et, notamment, de travailler dans ce cadre sur la question de la pérennisation institutionnelle et financière des services techniques communaux dédiés à l'assainissement.

La mission considère qu'en matière de prise en compte du contexte national relativement à la Pertinence :

⁴⁰ Cette dimension « Conditions décentes de travail » a été ajoutée à l'initiative de la mission d'évaluation

1. Le Programme a fait preuve d'adaptation pour surmonter la fragilité institutionnelle.
2. Les solutions mises en place pour s'y adapter nécessitent des prises de décisions politiques pour institutionnaliser les acquis de SANITA SVP (cf. ci-dessus ; voir aussi Recommandation N°1 à la fin de ce rapport).

3.1.2 Cohérence

Q9	Existe-t-il une vision partagée de la GDS entre les différents acteurs du secteur ? Une évolution a-t-elle été notée depuis les constats de la mission à mi-parcours ?	SVP1, SVP2
-----------	--	---------------

Les différents acteurs (PTF) recensés lors de la mission à mi-parcours ont contribué à l'époque à un certain nombre d'investissements. On peut ainsi noter que la BID a construit et confié aux communes de Matoto et Ratoma, 5 ZTT entre 2018 et 2022.

L'AFD a signé avec l'Etat Guinéen un prêt de 50 Millions d'euros assorti d'un don de l'Union Européenne de 20 Millions d'euros pour construire un CET de 96 Ha sur la route de Kindia, au lieu-dit « Baritodé ». Ce projet permettra de sécuriser l'aval de la filière pour de nombreuses années, d'autant que la décharge de la Minière commence à être saturée.

L'AFD et l'équipe SVP2 travaillent de concert, d'autant que le CST de Zacopé est une structure à vocation temporaire, qui accueillera les déchets ultimes de la zone Nord, en attendant que le CET soit construit et fonctionnel.

Le programme SANITA Villes Durables, mené par ONU-Habitat n'a pas eu d'impacts notables sur la GDS.

A Kindia, le conseil départemental de Loire Atlantique finance une partie des salaires de l'ACEA à travers une subvention de fonctionnement.

La mission considère qu'en matière de vision partagée du secteur de la GDS avec les différents PTF, Sanita VP1 & VP2 ont une démarche cohérente et constructive.

1. Peu d'acteurs internationaux se sont impliqués autant que SANITA pour résoudre les problèmes de déchets solides à Conakry.
2. La BID a surtout financé des infrastructures ou des camions de ramassage, qui ont été remis ensuite aux autorités pour qu'elles en assurent la gestion, ou en délèguent l'utilisation.
3. L'AFD démarre sa mission auprès de l'ANASP pour construire un CET et les contraintes politiques, liées à un investissement important (prêt de 50 millions d'euros de l'AFD), sont beaucoup plus importantes et pénalisent son efficacité. Parallèlement, les liens directs entre SANITA et les mairies, le gouvernement ou les préfets sont plus rapides.

Q10	D'autres PTF interviennent-ils dans l'amélioration du secteur ? Des synergies ont-elles été ou auraient-elles dû être créées ?	SVP1, SVP2
------------	--	---------------

Cette mission d'évaluation a principalement constaté des liens effectifs entre SANITA et les PTF suivants : BID, AFD, INTEGRA, CAPACITA, SANITA Villes Durables (exécuté par ONU-HABITAT) et le programme bilatéral belge d'Entreprenariat Agricole.

Alors que le PAC Guinée Projet d'Assainissement de Conakry (avec la BID comme principal bailleur) n'avait pas prévu de construire des ZTT, lorsque le PAC a pris la décision d'en réaliser, il a demandé à SANITA des plans de ZTT.



Les synergies effectives et potentiels/futures avec INTEGRA et le programme bilatéral belge d'Entreprenariat Agricole à Kindia sont développées en Q12. A noter que ces deux programmes sont exécutés par Enabel et qu'INTEGRA est financé par l'UE.

- Concernant CAPACITA,⁴¹ les synergies avec SANITA SVP1 ont été limitées. Il s'agissait de porter une étude sur les impacts sanitaires et environnementaux de la gestion des déchets à Conakry (état des connaissances actuelles, approfondissement d'une ou deux hypothèses...). Ce projet a été interrompu au départ du Directeur précédent de l'ANASP. Mais SVP2 a mobilisé Capacita fin 2023 pour former en informatique les principaux acteurs communaux avec lesquels le projet collabore. Il s'agissait de :
 - Former 30 cadres / agents (environ 10 par communes : administration, finances, service technique de l'assainissement) ;
 - Accroître la capacité d'utilisation d'outils numériques de 30 cadres/agents des communes pour faciliter la gestion des déchets solides (Word, Excel, Powerpoint, Internet) et l'administration communale ;
 - Mobiliser 2 stagiaires informaticiens pour accompagner les services bénéficiaires de la formation dans la mise en pratique des connaissances acquises.

Les synergies avec SANITA Villes Durables sont restées limitées mais les PTF pertinents en dehors des programmes financés par l'UE sont en nombre relativement limité. Néanmoins, il devrait être possible dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3 de sélectionner certains sites à aménager en lien avec les Plans d'aménagement détaillés réalisés par le Programme SANITA Villes Durables à Matam et Coyah notamment. Dans ce cadre, SANITA3 pourrait créer des zones assainies « de propreté » telles que des placettes, des bordures de voiries plantées et bien entretenues, *etc.*, pourvus des aménités urbaines minimales nécessaires telles que des toilettes publiques pour hommes et femmes), éclairage, ...

A noter qu'une cellule SIG développée conjointement par SANITA VP et Villes Durables à la DATU semble ne plus être fonctionnelle.

Finalement, la communication entre SANITA SVP2 et l'AFD semble en être à un stade initial. Il importe cependant qu'une coordination très étroite tripartite soit instaurée entre l'UE, SANITA SVP2 et l'AFD sur la question des délais de réalisation du CET de Baritodé qui impactent le CST de Zacopé (voir Q20 à ce sujet, ci-dessous).

Q12	Quelle complémentarité a été mise en place avec le programme INTEGRA et quelle a été sa plus-value ?	SVP1, SVP2
------------	--	---------------

Pour commencer, il convient de souligner qu'il s'agit d'une question générique qui s'applique de façon limitée à SANITA SVP1 et 2.

Selon les équipes SANITA, en matière de systèmes d'accompagnement des « ouvriers apprenants » sur les chantiers écoles (apprentissage par la pratique sur des chantier à HIMO) de voirie/drainage de SANITA SVP1, des approches ont été partagées avec le Programme d'appui à l'intégration socio-

⁴¹ Programme de coopération bilatéral belge en renforcement des capacités des acteurs guinéens avec le résultat attendu suivant : « Les compétences des parties prenantes de la coopération guinéo- belge sont renforcées en phase avec les opportunités économiques et de développement du capital humain sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou ». Voir : [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcaipcg|clefindmkaj/https://www.diplomatie.be/oda/44043_ENABEL_ANN_REPORT_GIN17013_11_17_AnnualReport_2020-02-05_000_20200205123304_\(1\).pdf](chrome-extension://efaidnbmnnnibpcaipcg|clefindmkaj/https://www.diplomatie.be/oda/44043_ENABEL_ANN_REPORT_GIN17013_11_17_AnnualReport_2020-02-05_000_20200205123304_(1).pdf)

économique des jeunes, INTEGRA, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel.⁴² Ce croisement d'approches s'est étendu aux formations complémentaires destinées aux ouvriers-apprenants en matière de voirie et GDS.

Les domaines spécifiquement visés furent la sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement, et des possibilités d'emploi en GDS sur le marché du travail.

D'autre part, la question se serait posée de créer des synergies entre SANITA et INTEGRA autour de la production et de la diffusion du compost. Elles auraient pu porter sur « l'insertion de jeunes formés pouvant travailler auprès d'unités de compostage et l'écoulement de la production de compost par le biais des champs école paysans. Mais ce projet ne s'est jamais concrétisé. »⁴³

Toutefois, une coopération autour de la filière de compostage a été initiée à partir de 2022 entre SANITA et le programme Entrepreneuriat agricole bilatéral belge mis en œuvre par Enabel à Kindia. A l'heure actuelle, cette coopération a permis de faire tester des sacs de compost achetés par des producteurs d'ananas. Il s'est avéré que ce compost nécessite l'ajout de fientes pour atteindre une qualité acceptable.⁴⁴

Il est prévu que cette coopération se poursuive possiblement dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3, des discussions ayant été entamées l'exploitant de la plateforme de compostage de Kindia avec un soutien financier et technique à la clé pour consolider l'amont de la filière (approvisionnement de la compostière en déchets organiques avec tri amélioré et processus de fabrication).⁴⁵ Dans cette configuration, le programme d'Entrepreneuriat agricole bilatéral pourrait se concentrer sur :

- La poursuite des analyses des produits d'un point de vue phytosanitaire (analyse et veille phytosanitaire) et afin d'améliorer les formules tout en maîtrisant les coûts (possiblement en partenariat avec l'Université de Kindia) ; suivi-qualité.
- La vulgarisation et la commercialisation auprès des utilisateurs potentiels dans un rayon circonscrit autour de Kindia (notamment pour ne pas faire trop augmenter les coûts de transports).

La mission considère qu'en matière de complémentarités avec INTEGRA et le programme d'Entrepreneuriat agricole bilatéral belge à Kindia, relativement à la Cohérence :

1. SANITA et INTEGRA ont créé des complémentarités avec plus-value autour des chantiers école (partage des méthodologies).
2. La poursuite de la coopération autour de la filière de compostage entre SANITA (dans le cadre d'un éventuel SVP3) et le programme bilatéral belge d'Entrepreneuriat agricole est d'un très grand intérêt. L'Université de Kindia pourrait y être associée (en matière notamment de contrôle et tests phytosanitaires et de qualité).

Q13	Comment SVP2 a-t-il pu bénéficier de l'expérience de SVP1 pour accélérer certains processus qui les avaient ralentis dans l'exécution du premier volet ?	SVP1, SVP2
------------	--	------------

L'excellente communication entre les équipes qui partagent des bureaux communs à Conakry est incontestablement un atout en la matière. Des participations croisées dans des réunions d'équipes

⁴² Sur INTEGRA, voir : <https://open.enabel.be/en/GIN/2272/1584/u/integra-en-guine-forme-et-amliore-l-employabilite-des-jeunes--travers-les-activites-du-chantier-ecole.html>

⁴³ Source : communications des équipes SANITA et rapport annuel des résultats 2022-23, SANITA SVP1

⁴⁴ Témoignage direct recueilli par la mission auprès du programme d'entrepreneuriat agricole

⁴⁵ Source : équipes techniques SANITA SVP1 à Kindia

et techniques ont renforcé ces échanges. SVP2 a de toute évidence profité des bonnes relations instaurées avec l'ANASP durant SVP1.

La mission a pu ainsi constater un partage et transfert d'expériences très satisfaisant entre SANITA SVP1 et SVP2, tout au moins au stade d'avancement atteint par SANITA SVP2 qui en matière d'infrastructures en reste aux étapes initiales (études géotechniques, dossiers techniques, préparation des sites, ...).⁴⁶

Dans ces conditions, on peut s'attendre à une la plus grande rapidité d'exécution des infrastructure (conception, appropriation du foncier, passation de marchés de travaux ou de matériels) découlant de l'expérience acquise durant SANITA SVP 1. Toutefois, SANITA SVP2 n'est pas à l'abri de retards compte tenu du fait que ces processus restent chronophages sur le terrain.

L'approche suivie par SVP2 afin de tendre le plus possible vers une cogestion avec les communes – dans la limite des processus d'Enabel – a indéniablement profité de l'expérience de SVP1. Toutefois, des efforts restent nécessaires (voir le cas de Dubréka en Q3, ci-dessus).

Les relations avec les entreprises (suivi de chantier) dans le cadre de SANITA SVP2 n'a pu également que bénéficier de l'expérience SVP1. Le partage de contacts et de procédures (contrats types, fiches actions, format de rapports, ..., gestion et structuration des équipes techniques) a été également d'une grande utilité.

La conception-même des infrastructures (ZTT, plateforme de valorisation) s'est bien sûr inspirée des modèles développés dans le cadre de SANITA SVP1, mais à partir de certains dossiers techniques partagés avec la mission d'évaluation (ZTT dite du KM36 dans la commune de Manéah par exemple) paraît avoir amélioré la prise en compte d'aspects techniques telles que le drainage et les rejets potentiels d'eaux usées vers le voisinage. Un effort particulier devra être poursuivi néanmoins en matière d'exécution et de suivi des travaux afin d'éviter des vices de forme.

On peut toutefois regretter qu'il n'y ait pas eu d'amélioration en matière de retards dans la convocation des COPILs (communs à SVP1 et SVP2).

La mission considère qu'en matière de transfert d'expérience entre SANITA SVP1 et SVP2, relativement à la cohérence :

1. Le transfert d'expérience a été excellent grâce aux dispositions prises par les équipes SVP1 et SVP2.
2. Néanmoins, il n'y a pas eu de progrès concernant la tenue plus fréquente des COPIL (conjoints SVP1 et SVP2).
3. D'autre part, SVP2 reste à la merci de retard notamment en matière de foncier compte tenu du caractère chronophage des processus de concertation mis en place ; voire de retards ou d'incertitudes liées à des études géotechniques dont les résultats sont attendus.

3.1.3 Efficacité

Q14	Dans quelle mesure le projet SANITA 1 a atteint ses objectifs ?	SVP1
------------	---	------

SANITA SVP1 a atteint ses objectifs, en faisant prendre conscience aux décideurs politiques dans les communes de la nécessité qu'ils s'approprient la compétence de GDS et qu'ils la professionnalisent.

⁴⁶ Voir aussi la fiche « capitalisation sur les transferts de savoir capitalisés entre SVP1 et SVP 2 », SANITA, 29 décembre 2023

Par la fourniture d'équipements pérennes (ZTT, ATOM ou plateformes), mobiliers (6 tractopelles, 7 camions, bureaux, équipements informatiques, etc...), et de formations des cadres, les services ont été renforcés et peuvent désormais gérer de façon autonome la problématique, en relation avec l'agence nationale (ANASP).

La fourniture des 15 km de voirie et de 30 Km de caniveaux a été faite dans les communes concernées en concertation avec la DATU et les autorités locales.

SANITA SVP1 a aussi déterminé les zones de collecte affectées aux PME, afin de quadriller les 5 communes de Conakry et pouvoir ensuite analyser les taux de pénétration :

Tableau 3 : Taux de pénétration des PME des 6 communes de SVP1

Commune	Dixinn	Kaloum	Kindia	Matam	Matoto	Ratoma
% Pénétration	21 %	10 %	18 %	19 %	12 %	25 %

Par ailleurs, il y a eu une sensibilisation à la GDS dans toutes les communes, à travers le relais d'ONG, d'associations et de moyens de communication sur les réseaux sociaux et les radios / TV locales. « Mon Quartier Propre » est devenu un slogan pour inciter les populations à s'impliquer dans l'assainissement de leur cadre de vie.

SVP1 a fédéré les acteurs institutionnels et communaux du secteur de l'assainissement, pour rédiger les Schémas Directeurs de l'Assainissement, à la fois à Conakry et à Kindia.

Par la mise en place d'un RAC dans chaque commune, les services techniques communaux dédiés à l'assainissement (ACEA à Kindia) ont pu avoir un contact direct avec SANITA, et faire remonter à Enabel leurs besoins spécifiques, en formation, en matériel, en appui, etc.

Cet ancrage communal fait par un salarié d'Enabel, véritablement expert de son métier au sein de services relativement nouveaux dans les mairies a été d'un apport très positif, reconnu par tous.

SVP1 a aussi formé des brigades de salubrité dans les 5 communes et à Kindia, qui sont dirigées par un policier provenant du ministère de l'Intérieur. Ces personnes ont pour mission d'établir des contraventions, en cas de rejets de déchets sur la voie publique, et peuvent aussi contrôler que les usagers sont bien abonnés à un service de PME, puisque cet abonnement est obligatoire (arrêté communal).

Dans les faits, les services manquent à la fois de personnel et leur action est plus d'ordre de la communication que de la sanction, parce que le maire a un agenda politique parfois différent de sa brigade et ne veut pas se mettre à dos ses administrés.

Le rapport à l'autorité, même si elle est dans ce cas, tournée vers la salubrité et l'assainissement est aussi mal perçu par la population, épuisée par les méthodes parfois coercitives des détenteurs de l'autorité pour exercer leur pouvoir. Le soupçon de corruption est latent, et les fonds détournés de leur usage légitime sont suffisamment documentés pour que ces brigades n'agissent pour l'instant qu'avec parcimonie.

SANITA SVP1 a mis en place des formations des PME et les a encouragés à se regrouper dans la CONAAG pour avoir une faîtière indépendante issue des différentes communes. Un programme informatique dédié a été conçu pour faciliter leur gestion interne, et les PME ont été formées à cet outil.



SANITA SVP1 a intensifié le recyclage des déchets :

- Au sein des compostières, pour les déchets organiques.
- Au sein des ZTT pour les films plastiques et les plastiques rigides.
- Au sein des ZTT pour l'aluminium et les ferrailles.
- Fourniture de presses manuelles pour densifier les plastiques souples.
- Études de marchés couplées avec un voyage d'étude à Dakar pour trouver de nouveaux débouchés pour les plastiques.

Au niveau gouvernemental, SVP1 a aussi fourni un logiciel de suivi des flux de déchets à destination de la décharge de la Minière pour pouvoir facturer de façon exacte les volumes transportés et traités. Les personnels de l'ANASP ont été formés sur ce logiciel, et se le sont appropriés.

Appui aux 2 compostières de Kindia et Sonfonia par :

- la fourniture d'équipements : tracteur et broyeur à végétaux, forage à Kindia,
- l'analyse du terreau produit,
- des essais grandeur nature dans un champ d'ananas.

Et la mise en relation avec l'intervention Entreprenariat Agricole mise en œuvre dans le cadre du programme de coopération bilatérale d'Enabel (2019-2023) pour la commercialisation.

La mission considère qu'en matière d'efficacité, le programme a atteint ses objectifs.

1. 20 Zones de regroupement (sur 25 prévues) ont été construites et livrées aux autorités concernées.
2. Les Schémas directeurs ont été rédigés avec la coopération de tous les acteurs concernés.
3. Les PME se sont approprié le modèle et permettent la continuité du service, même après la fin du projet.
4. En outre, au vu des témoignages présentés dans les fiches de capitalisation, et en analysant les budgets qui ont été affectés à la sensibilisation et la formation (R1 et R2 et R5), on se rend compte qu'il y a eu un véritable effort qualitatif fait par SANITA à la fois pour les personnels de l'ANASP, des communes et de l'ACEA.
5. Concernant, le renforcement des capacités au travers des modules de formation, ceux-ci se sont étalés sur plusieurs semaines, permettant d'instaurer un dialogue et des rapports de travail entre les personnels de l'administration centrale et des communes.

Q15	Dans quelle mesure le projet SANITA 2 a atteint ses objectifs intermédiaires à ce stade ?	SVP2
------------	---	------

SANITA SVP2 a bénéficié de l'expérience de SVP1 et des réseaux qui se sont constitués depuis 2018 et a privilégié ainsi la recherche de biens fonciers pour les infrastructures, et la création et la formation de structures communales de GDS pour appuyer le projet.

Les infrastructures réalisées par SANITA SVP1 encouragent les maires, et les autorités (Préfet, Gouverneur) à débloquer plus facilement des espaces pour la réalisation de ZTT ou du CST. Les zones desservies étant moins denses, les réserves foncières proposées par les autorités sont plus grandes.

SVP2 a fourni des containers 20 pieds, et a appuyé les communes en formations informatiques sur la GDS.

Une formation au compostage individuel pour les déchets des habitants des 3 communes permettra de diminuer de façon naturelle les déchets organiques issus des ménages.

SVP2 a encouragé la création de nombreuses PME de ramassage qui vont favoriser l'emploi des jeunes.

Il est cependant très difficile de mesurer les résultats concrets en termes de propreté dans les 3 communes concernées pour les raisons suivantes :

- Les statistiques de départ sont inexistantes et empêchent donc de bien calculer les valeurs des indicateurs.
- Les PME de pré-collecte commencent à travailler en suivant les consignes de SANITA, mais elles se heurtent aux problèmes suivants :
 - Parfois le zonage des communes n'a pas été fait, ce qui perturbe le service.
 - Les ZTT ne sont pas encore opérationnelles.
 - Les communes souhaitent la mise en place de bacs 20 ou 30 m³ par l'ANASP. Le matériel existe, et des accords ont été passés entre les communes et l'ANASP pour déterminer les responsabilités et les financements des uns et des autres. Le blocage vient sans doute de la surexploitation de la décharge de la Minière et que celle-ci ne parvenant déjà pas à absorber les déchets des 5 communes, ne peut aussi prendre en charge tout le grand Conakry.
 - Quand ils existent, ces bacs ne sont pas ramassés régulièrement.

La mission considère qu'en matière d'efficacité, le programme n'a pas atteint ses objectifs à mi-parcours.

1. La rédaction des DAO pour les ZTT de Dubréka ont mis plus de 8 mois, suite à l'obtention des titres fonciers, ce qui retarde d'autant la réalisation des infrastructures. Ce délai s'explique aussi par la réticence des riverains à accepter une ZTT dans leur zone. Les campagnes de sensibilisation et d'encouragement aux abonnements dans les 3 communes ne sont pas corrélées avec la création des infrastructures, ce qui génère de la frustration de la part des PME et des usagers.
2. Le zonage des quartiers pour les affecter aux différentes PME n'est pas fait dans toutes les communes.
3. Les PME qui traitent les déchets de certains quartiers plus excentrés, ou moins facile d'accès (routes défoncées, pentues, etc.) sont désavantagées. Comment peut-on compenser cet inconvénient ?
4. L'évacuation des déchets ultimes, prévue dans le budget au point A201 doit être mise en place, à condition que sa pérennité demeure à la fin du programme.
5. La détermination du site de Zacopé n'a pu être fait qu'à la fin de l'année 2 du programme, et compte tenu des contraintes de passation des marchés et de suivi des travaux, ce CST risque de s'ouvrir au moment où le programme SVP2 s'arrête.

Q16	<p>Appui aux acteurs</p> <p>A-t-on pu observer une amélioration de l'articulation des composantes institutionnelles, économiques, techniques, culturelles que contient la GDS au sein des activités menées à Kindia ? Explorer le renforcement des capacités des acteurs étatique au niveau central et la probabilité de la continuité de l'engagement de ces acteurs dans le futur.</p> <p>Dans quelle mesure l'appui aux systèmes de valorisations des déchets a produit des effets notables ?</p> <p>Explorer les changements observés suites à l'aménagement de rues, voiries et drainages.</p>	SVP1
------------	---	------

L'articulation des composantes institutionnelles, économiques, techniques et culturelles a bien avancé à Kindia, car la revue à mi-parcours s'était inquiétée du manque de décaissement et de l'avancée des activités.



Tout d'abord, Enabel a détaché 1 RAC et un expert junior belge depuis 3 ans, ce qui a permis au projet de faire avancer de façon déterminante les dossiers suivants :

- Renforcement de l'ACEA.
- Création de 2 ATOM et 2 plateformes, et fourniture de deux camions et d'une tractopelle pour évacuer les déchets au fur et à mesure.
- Relations plus étroites avec la préfecture, le gouvernorat et la mairie.
- Appui aux PME de pré-collecte, avec des formations adéquates, afin qu'elles progressent et augmentent leurs taux de pénétration.
- Sensibilisation des populations à travers des programmes d'IEC menés par l'ONG Guinée 44.
- Soutien à la compostière en la confiant à un opérateur privé et en le mettant en rapport avec le projet Enabel d'Entreprenariat Agricole.
- Meilleure gestion de la décharge de Kindia, grâce aux engins de terrassement fournis à la commune.

Quelle a été l'action de SVP1 vis-à-vis des autorités centrales et celle-ci peut-elle être pérennisée et si oui, comment ?

- SANITA SVP1 s'est beaucoup impliqué vis-à-vis de l'ANASP qui s'est étoffée au cours de la période et qui a gagné en compétences, de par la volonté politique du Ministère de tutelle, mais aussi par les formations et les outils mis en œuvre.
- SVP1 a informé au fur et à mesure l'ANASP de ses souhaits concernant les biens fonciers recherchés pour construire les ZTT.
- SVP1 a déterminé, en lien avec le service informatique de l'ANASP, les besoins en ressources pour la pesée des camions de déchets à leur arrivée à la décharge de la Minière. Un logiciel a été configuré pour correspondre aux exigences de ce métier et permettre un suivi au jour le jour des volumes transportés et vidés.
- SVP1 a aussi travaillé avec la DATU pour identifier les voiries les plus utiles à construire ou rénover pour les populations, en lien avec les communes concernées.
- Le Système d'Information Géographique a aussi été implanté à la DATU par SVP1.
- Le projet SVP2 ne comportant pas de voiries, les contacts avec la DATU vont devenir plus distants à l'avenir.
- Les équipes de l'ANASP semblent désormais correctement formées et ont reçu aussi des équipements (camions bennes-tasseuses, camions Ampliroll⁴⁷) de la part de la BID qui les rendent autonomes.

L'appui aux systèmes de valorisation a-t-il produit des effets notables ?

L'appui aux systèmes de valorisation s'est surtout manifesté dans les ZTT créées et les compostières de Sonfonia et Kindia. De plus, à Kaloum et Matoto, 2 centres de valorisation ont été créés, avec une presse hydraulique et un broyeur à plastiques.

Les chiffres donnés par les gestionnaires de ZTT sont encore peu probants, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Tonnages de déchets évacués dans différentes ZTT et répartition des valorisables

ZTT	% Organique	% Plastique	TONNAGE*	NB MOIS
BATIPORT	3,4 %	0,16 %	3 540 T	6 mois
B. MILITAIRE	0	0,21 %	820 T	2 mois
CARRIERE	0	0,33 %	860 T	6 mois

⁴⁷ Un système Ampliroll est un système de bras de levage hydraulique placé sur un camion.

KABIMBO	0	0,13 %	6 320 T	6 mois
KENIEN	4,77 %	0,13 %	8 320 T	6 mois
KISSOSSO	0	0,25 %	440 T	2 mois
SANGOYAH	0	0,28 %	2 080 T	4 mois
WANIDARRA	1,21 %	0,24 %	992 T	3 mois

* Le tonnage mentionné ci-dessus est le tonnage de déchets évacués de chaque ZTT pendant la période considérée. Les % mentionnés se rapportent directement à ces tonnages.

Les informations ont été transmises directement par les gestionnaires de ZTT, et collectées par l'équipe SANITA sur la fin de 2023.

Les tonnages récupérés sont faibles, pour le moment, sans doute parce que les entreprises qui peuvent recycler les matières plastiques sont encore peu nombreuses, et profitent de leur situation de monopole, et que certains plastiques sont récupérés par les chiffonniers ou les PME de pré-collecte avant leur arrivée à la ZTT.

Pour les déchets organiques, l'évacuation vers la compostière est gérée par l'ANASP, mais les flux sont très incertains, ce qui pénalise le tri, car les bacs restent parfois pleins plusieurs jours sans être vidés.

La gestion des compostières est très différente à Sonfonia (Commune de Ratoma) et Kindia. En effet, pendant plusieurs années, les 2 compostières ont été gérées par une société privée, dont le contrat s'est terminé en décembre 2023.

A Kindia, une PME a repris la gestion, mais à Sonfonia, il y a une codécision de la Direction Nationale de l'Agriculture et de l'ANASP pour reprendre la gestion de la compostière ou la confier à un autre partenaire privé.

Le modèle économique de la compostière n'est pas rentable en l'état sans l'aide des pouvoirs publics, ou d'un bailleur. Or, le terreau produit a de bonnes qualités d'amendement organique. SANITA fait face à une décision politique qui doit décider de subventionner ce type de traitement de déchets, ou pas.⁴⁸

Au final, les statistiques de production stipulent que la compostière de Kindia a produit 86,800 Tonnes de compost entre avril 2022 et Novembre 2023 et la compostière de Sonfonia 62,645 Tonnes de Février 2022 à Décembre 2023. Ces volumes sont donc faibles au regard du potentiel du gisement.

En attendant, les déchets verts sont toujours évacués par les services de l'ANASP vers Sonfonia, mais ils ne sont pas exploités depuis 2 mois, car les organismes de tutelle n'ont pris aucune décision concernant le site.

Pour SVP1, les actions de convergence avec CAPACITA ont été très modérées, car au début du projet, elles avaient été portées par le Directeur de l'ANASP, mais son remplacement en 2020 a arrêté le processus.

Création de 15 km de routes en pavés, avec des caniveaux attenants dans 4 des 5 communes de Conakry. Les caniveaux ont été placés de part et d'autre de ces rues pavées, ce qui donne 30 582 mètres linéaires d'une largeur de 60 cm et d'une profondeur de 60 cm. Cette activité étant très

⁴⁸ Voir l'exemple suivi en ce sens au Sénégal : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/05/18/face-a-la-penurie-d-engrais-chimiques-le-senegal-promeut-des-alternatives-vertes_6173894_3212.html

positive pour les populations riveraines, elle complétait bien la création des infrastructures de GDS qui souffrent souvent du complexe NIMBY⁴⁹.

Q17	Dimension genre et approche inclusive	SVP1, SVP2
------------	---------------------------------------	---------------

La dimension genre exposée dans le cadre de la Pertinence (en Q6, ci-dessus) et complétée ici.

On a vu que le Programme (SVP1 et SVP2) a abordé la dimension genre de façon pragmatique au fil de l'eau, principalement :

- Par la mise en place avec la CONAAG de sensibilisation et promotion des emplois dans les PME de pré-collecte (notamment emplois de comptable/gestionnaire)
- En adoptant une politique de discrimination positive pour les chantiers écoles (en rapport avec les travaux de voirie et le recrutement de jeunes apprenants), mais dont les effets sont assez limités.

Ces initiatives restent limitées et nécessiteront d'être amplifiées dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3.

Un important bémol et facteur limitatif – à la fois en matière de Pertinence et d'Impact – est que le cadre logique SANITA SVP1 ne mentionne pas spécifiquement de résultats en matière de genre. Quant à SANITA SVP2, son cadre logique⁵⁰ ne fait que brièvement question de la dimension genre en rapport à un des IOB et non réellement à une activité genrée dans le cadre d'un résultat (Résultat 3 sur l'impact sur les habitants de la sensibilisation).

Néanmoins, le rapport annuel des résultats de SANITA SVP2 indique la présence de femmes dans les comités de pilotage communal de l'assainissement et comités d'assainissement de quartier.

Ce même rapport précise également que :

« La formation au compost qui démarre en 2024 vise à intégrer 50% de femmes dans les apprenants. Les subsides qui démarrent en 2024 vont intégrer la promotion de l'égalité des genres dans les différentes activités du projet. »

Rappelons finalement que SANITA SVP2 a fait réaliser une « Etude Anthropologique et Genre sur la gestion des déchets dans le Grand Conakry » mais qui reste à opérationnaliser, le cas échéant dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3.

3.1.4 Efficience

Q1	<p>Les structures, notamment communales, identifiées avant l'intervention, étaient-elles en capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des interventions ?</p> <p>Des mesures spécifiques avaient-elles été prévues en amont (et si oui, lesquelles) pour appuyer les communes notamment en termes de capacité et de connaissance du secteur de l'assainissement, et de capacités opérationnelles ?</p>	SVP1, SVP2
-----------	---	------------

⁴⁹ « Not in my backyard » : « Pas dans mon jardin ou arrière-cour » (« surtout pas chez moi ! »)

⁵⁰ Source : Union Européenne, Convention de Contribution, FED2021/428-276, signée en décembre 2021 (Annexe 1).

Cette question a été traitée partiellement au niveau du critère « pertinence ». On y aborde les conditions auxquelles SVP1 a dû faire face à ses débuts et qui ont été pénalisants et la cause de retards au moment du démarrage de SVP1.

Ici nous présentons un résumé de l'évolution de la MOC telle que vue par les évaluateurs et qui caractérise davantage l'efficacité de Sanita :

1. SVP1 et ses équipes se sont trouvées initialement dans une situation complexe aggravée par le caractère innovant du programme et divers facteurs d'instabilité successifs.
2. Les équipes projet ont dû y faire face en priorisant un objectif d'efficacité et d'efficacité technique et en se conformant aux procédures d'Enabel.
3. Une fois que les premières infrastructures sont sorties de terre, les équipes techniques ont cherché à tendre progressivement vers une plus grande cogestion.
4. Les équipes SANITA se sont justement posées en appui-conseil et non en substitution des équipes communales qui devront être autonomes aux termes des projets.
5. L'accompagnement des techniciens communaux (particulièrement ACEA et autres services techniques communaux dédiés à l'assainissement) par les équipes de SANITA pour la mise en œuvre des chaînes de collecte et la réalisation des infrastructures sur le terrain a permis de renforcer la MOC (apprentissage par la pratique). Les Responsables d'Appui Communal (RAC) placés par le projet (et donc recrutés par celui-ci) auprès des communes par SANITA ont servi de lien avec les équipes communales.
6. SVP2 semble avoir clairement capitalisé sur ces expériences – notamment en matière foncière – et amélioré l'approche de cogestion au jour le jour avec les équipes communales. Toutefois, ces processus consultatifs prennent du temps.
7. Eviter le ressenti par les équipes communales, voire par les services décentralisés et/ou des gouvernorats, d'une insuffisante cogestion (voir question Q3, ci-dessous).
8. Les équipes de certains services techniques communaux dédiés à l'assainissement mis en place par les communes (avec l'appui de SANITA) se posent la question de la pérennisation des emplois dans ces services.
9. Les équipes SANITA bien conscientes qu'une partie de la pérennisation des acquis notamment en matière de renforcement des MOC passe par la mobilisation des ressources financières des communes ont fait réaliser une étude sur le cas de la commune de Kindia. Cette étude comprend un plan de mobilisation.

Q2	La ou les maîtrise(s) d'œuvre avec qui l'intervention a collaboré étaient-elle adéquatement pensées en amont ?	Surtout SVP2
-----------	--	--------------

Cette question a été traitée partiellement dans le critère « Pertinence » pour ce qui concerne l'approche de cogestion pensée lors de la formulation et qui aurait dû être prise plus tôt notamment avec les communes. Nous abordons ici les améliorations sur les pratiques mises place par les équipes de SANITA pour minimiser les risques sur les relations développées avec les entreprises⁵¹ :

- Avant le lancement d'un appel d'offre, recensement des entreprises « qui répondent à un minimum de critères de « fiabilité » ». Ce recensement permet essentiellement à la cellule Infrastructure SANITA⁵² d'établir des critères de sélection minimum (besoins en matériel, personnel, ...) réalistes correspondant au marché.

51 Voir la fiche « Capitalisation sur les relations développées avec les entreprises », SANITA, 29 décembre 2023

52 NB : les experts infrastructures de SANITA SVP1 et 2 travaillent en proche collaboration

- La procédure publique est lancée. Les critères d'évaluation des offres sont pondérés selon la nature des travaux (par exemple la complexité ou non de ceux-ci, nécessitant plus ou moins de personnels de qualifications différentes)
- Après le démarrage des travaux, protocole strict de suivi des travaux (réunions, procès-verbaux de réception partielle, fiches d'avancement, etc.).
- A l'occasion, avance sur trésorerie à certaines entreprises (SANITA SVP1).
- Selon les équipes SANITA : « Cette capacité à identifier et sélectionner les « bonnes » entreprises a permis à la cellule d'améliorer l'efficacité sur les chantiers et de réaliser des infrastructures de qualité et dans des délais acceptables. »

Sans qu'elle puisse en attribuer l'origine exacte (défaut de conception, d'exécution ou de suivi des chantiers), la mission d'évaluation a pu constater lors de ses visites de terrain quelques cas de défauts marginaux dans certains travaux achevés, essentiellement : la pente de certaines rampes mal pensée dans certaines ZTT (devant être empruntées par des tricycles mais beaucoup trop raides même en dépit de l'exiguïté des lieux),⁵³ certaines questions liées au drainage de ZTT ou plateforme de valorisation,⁵⁴ finition de l'installation électrique⁵⁵.

Bien que **SANITA SVP2** en soit encore à un stade peu avancé dans l'exécution des travaux d'infrastructure, il est apparu à la mission d'évaluation que l'équipe SANITA SVP2 a beaucoup capitalisé de SVP1 en matière d'exécution des travaux. En outre, certains doutes que la mission pouvait avoir concernant des aspects environnementaux (drainage, possible pollution des zones humides adjacentes ou des nappes phréatiques) semblent être levés pourvu que les études envisagées et travaux soient correctement exécutés.

Q3	Gouvernance et conduite des interventions	SVP1, SVP2
----	---	---------------

Les programmes sont mis en œuvre par Enabel, pour le compte de la DUE, dans le cadre des accords de coopération entre l'UE et la République de Guinée.

Les partenaires de mise en œuvre à échelon national sont l'ANASP (MATD) et la DATU (MUHAT) pour SANITA SVP 1. Dans le cas de SANITA SVP2, qui ne comprend plus de travaux de voirie et caniveaux, le partenaire de mise en œuvre est l'ANASP.

Les équipes techniques Enabel sont situées à Conakry. Elles sont au nombre de deux, une par programme. Elles entretiennent des liens réguliers avec les partenaires de mise en œuvre à échelle nationale. En outre, les équipes techniques effectuent de nombreuses visites de terrain afin de se coordonner avec les autorités locales et vérifier l'avancée des travaux. Des Responsables d'Appui Communaux ont été placés par les deux programmes dans les communes ciblées afin de renforcer le contrôle et le suivi à l'échelon local et appuyer les services communaux. Ces responsables se rendent régulièrement à Conakry pour rendre compte du bon déroulé des activités ou des points de vigilances demandant une résolution. A noter qu'en outre un agent du Programme SVP 2 appelé « Intervention Officer » a été posté à Kindia, commune relativement distante de Conakry.

Ont été mis sur pied des Comités de Pilotage qui comprennent des représentants de plusieurs ministères, dont du MATD, de l'ANASP et du MUHAT, ainsi que de la Délégation de l'UE en Guinée.

53 Par exemple dans une ZTT de Kaloum. A Matam la plateforme d'une ZTT est d'une surface faible pour 3 tricycles.

54 Plateforme de valorisation de Kaloum.

55 Idem.

SANITA SVP₁ et SVP₂ comprennent également des Comités Techniques de Suivi (CTS) qui préparent les COPILs. Les CTS incluent des représentants : 1) du Service National de l'Ordonnateur du FED (SENOFED⁵⁶), 2) de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) en Guinée, 3) de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU), 4) de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie (DNACV), 5) de l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP), 6) de SANITA Villes Durables (ONU-Habitat) et 7) d'Enabel.

Des Comités de pilotage du programme se sont tenus comme suit :

- le premier COPIL en 2021 (pour SANITA SVP₁)
- le second en octobre 2022 (pour SANITA SVP₁ et SVP₂, SVP₂ ayant démarré cette année-là). Le comité de pilotage de 2022 était un comité conjoint Sanita Villes Propres 1&2, Sanita Villes Durables, et AFD Centre d'enfouissement technique de Baritodé.

Le second, et donc dernier COPIL, a émis une série de recommandations qui avaient trait en particulier à :⁵⁷

1. Mise en place d'un comité interministériel de décision et d'organisation du secteur de la gestion des déchets afin de renforcer et/ou d'appliquer les politiques *ad hoc* au niveau national et communal ; cela inclut les adoptions des Schémas directeur de la gestion des déchets pour le Grand Conakry et Kindia au niveau national et communal.
2. Mise en place sous le comité interministériel d'une commission décisionnelle foncière.
3. Appui à l'ANASP dans son rôle d'appui conseils aux communes et de monitoring (renforcement des équipements, capacités, ... ; opérationnalisation des gardes communales et brigades de salubrité, entretien des ouvrages par les exploitants et les communes, entretien préventif dont curage des caniveaux, sécurisation et utilisation des équipements ; mise en place d'un groupe de travail ANASP-communes et inscription des équipements donnés par SANITA au patrimoine des acteurs publics pertinents : DATU, ANASP, communes).
4. Financement AFD / UE du centre d'enfouissement technique (CET) de Baritodé.
5. Coordination interministérielle visant « le développement et la validation des instruments de planification territoriale (Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Conakry, Politique Urbaine Nationale, etc.) et surtout leur mise en œuvre effective ».

On peut regretter que les COPILs ne se soient pas tenus plus régulièrement et que le suivi des recommandations n'ait pas été plus effectif. Cependant, à la connaissance de cette mission, la Recommandation N°3 (appui à l'ANASP dans son rôle d'appui conseils aux communes) serait en cours. En revanche, dans le contexte de SVP₁ et 2, les questions foncières ont été résolues, et, selon les informations dont dispose cette mission, le contenu de la recommandation N°4 a dû faire l'objet de discussions entre les autorités guinéennes, l'UE et l'AFD (accord de prêt, société Artelia mandatée pour mener une étude, ...).

Dans le même temps, selon les informations auxquelles cette mission a eu accès, six Comités Techniques de Suivi (CTS) pour SANITA SVP 1 et deux CTS pour SANITA SVP 2 ont eu lieu permettant la gestion opérationnelle des deux programmes, de même, en dépit de changements de responsables, que les échanges directs fréquents entre les responsables de SANITA 1 et 2 d'une part et l'ANASP et la DATU.

⁵⁶ Rebaptisé Bureau d'Appui à la Coopération à l'Union Européenne (BACUE)

⁵⁷ Source : SANITA Comité de Pilotage du 10/2022 - Propositions de l'UE : Résolutions / Recommandations

A noter finalement qu'existe déjà le Comité Interministériel de la gestion des Déchets Solides (CIDS) dont le redémarrage est vivement souhaité.

A l'échelon communal, des Responsables d'Appui Communal (RAC) mis à disposition par le projet ont servi de « courroie de transmission » entre les équipes techniques et les communes. La mission d'évaluation n'a généralement recueilli que des avis positifs les concernant émanant des communes. Les RAC sont en prise directe avec les services d'assainissement mis en place grâce au projet et avec l'ensemble des acteurs communaux. Ils sont d'autre part en lien constant avec les équipes techniques à Conakry. Par ailleurs, les responsables sectoriels et les chef/cheffe de projet SANITA SVP 1 et SVP2 se rendent régulièrement sur le terrain pour rencontrer les acteurs, vérifier l'état d'avancement des travaux, etc. A noter que la plupart des communes d'intervention sont proches des locaux d'Enabel, sauf à Kindia où un « *Intervention Officer* » – Enabel a été posté, renforçant ainsi le dispositif. Comme il a été dit plus haut, l'équipe d'évaluation conjointe a pu apprécier l'expérience des personnels SANITA SVP1 et 2, dont celui des RAC et « *Intervention Officer* » lors des discussion pendant et en marge des visites de terrain.

S'il apparaît donc que les communes se déclarent en général satisfaites, voire très satisfaites, des résultats du Programme, certaines expriment aussi un certain regret de ne pas avoir été impliquées davantage en amont dans les passations de marchés au stade de la conception des dossiers d'appel d'offre (DAO). Elles estiment ainsi que l'approche suivie par le programme consiste à délivrer des résultats clé en main avec une insuffisante cogestion, notamment dans la partie de conception. Certaines communes jugent même que dans les premiers temps du programme SVP1 cela aurait pu compliquer certaines procédures de passation de marché en les rallongeant ou en provoquant certaines inadéquations en matière de matériel ou de certaines spécifications techniques. Ces observations constituent un des rares bémols dans l'appréciation généralement positive du programme par les communes (élus et techniciens).

Les équipes SANITA en sont bien conscientes. Ce bémol, sans doute plus présent dans les premiers temps de SANITA SVP1, s'explique en grande partie par la conjoncture (démarrages difficiles et MOC faible alors que les services d'assainissement communaux n'étaient pas encore renforcés : communes inexistantes jusqu'en mars 2019, dernier service d'assainissement (Kaloum) en place en 2023, ...), mais aussi sans doute les procédures d'Enabel - en ce qui concerne au moins le volet infrastructures (et non le processus d'élaboration du SD à Conakry et à Kindia qui a demandé depuis le début un travail collaboratif et participatif important). Comme on l'a vu, cette question est à présent l'objet d'efforts de la part des équipes pour prendre en compte la prise de décision communale. Les équipes SANITA SVP1 et 2 s'efforcent toutefois, et cela de plus en plus à mesure où les capacités locales augmentent, de rester en retrait de la décision politique afin de ne pas se substituer à la MOC. Ceci est essentiel aussi en matière de durabilité de l'intervention (post projet) puisque l'appui des équipes SANITA est appelé à cesser à la fin des interventions, ce dont les équipes SANITA sont bien conscientes.

Un partage d'expérience entre SVP1 et SVP2 est clair dans ce domaine. A noter cependant que pendant la visite de cette commune par la mission d'évaluation, les autorités communales de Dubréka ont insisté sur la nécessité d'une cogestion active dans le cadre de SANITA SVP2. Elles ont-elles-mêmes proposé durant un groupe de discussion avec la mission que le conseil municipal discute périodiquement de questions relatives à l'avancée de SVP2 dans la commune afin de mandater le RAC pour qu'il en fasse part à l'équipe SANITA SVP2 à Conakry.

Elles ont également émis le souhait que les élus locaux puissent se rendre au besoin à Conakry pour en discuter directement.

Il y a aussi de la part des élus locaux, une position schizophrénique. A la fois, ils soutiennent les projets de Sanita, sachant qu'ils n'ont ni les moyens, ni les compétences pour effectuer ce travail. Cependant, cela gêne leur susceptibilité et ils estiment qu'on ne les prend pas assez en

considération, alors qu'ils sont invités aux différentes prises de décision et réunions de concertation et de suivi.

A l'échelon régional, le Gouverneur de Kindia a exprimé le souhait que les autorités régionales soient tenues étroitement au courant des avancées de SANITA SVP1, particulièrement dans le contexte des délégations spéciales en cours, manifestant en même temps son intérêt pour le projet. Ceci s'applique également aux autorités préfectorales.

Last but not least, une remarque importante est que le Gouvernement belge et Enabel ont décidé de ne plus faire de la cogestion. L'ensemble des programmes sont mis en œuvre en régie. Cela n'empêche pas de mobiliser des marges de manœuvres pour impliquer et associer le plus possible les acteurs avec lesquels et pour lesquels l'Agence travaille, mais la décision et la responsabilité de l'exécution des actions des programmes lui revient *in fine*.

La mission considère qu'en matière de gouvernance et conduite des interventions :

- Les COPILs auraient dû se tenir plus souvent – sur une base au moins semestrielle comme il était prévu⁵⁸ – car ils ont une fonction politique que les CTS, plus opérationnels n'ont pas. Des événements externes (fragilité/volatilité du contexte politique) expliquent sans doute cette situation. De même, les CTS devraient se tenir plus souvent. Si nécessaire, il convient peut-être d'en resserrer la composition (des COPILs en particulier) afin de rendre leur tenue plus facile d'un point de vue logistique.
- Il est maintenant urgent que les recommandations du second COPIL (voir ci-dessus) soient mises en œuvre.

Il existe un besoin fort de coordination entre l'UE mais aussi Enabel et l'AFD (responsable de l'opération Baritodé) et donc de réunions régulières entre ces trois acteurs selon une périodicité rapprochée à définir entre ces acteurs.

Q18	Les recommandations de la mission à mi-parcours ont-elles été suivies d'effets ?	SVP1
------------	--	------

La mission à mi-parcours, intervenue en avril 2021 suivait de très près la période Covid (mars à juillet 2020), et les élections présidentielles d'Octobre 2020. Cette période de latence dans les réunions, les plans d'action, les infrastructures, de plus de 6 mois, a été mise à profit par l'équipe de SANITA pour faire une introspection de leur formulation, et des signaux faibles envoyés par les bénéficiaires pour changer la méthodologie et passer d'un « faire pour » à « faire avec », même si ça prend plus de temps.

Cette nouvelle méthode s'est révélée très pragmatique et a permis de faire évoluer tous les rouages de la GDS, depuis les autorités centrales (ANASP, DATU) jusqu'aux PME de collecte, en passant par les mairies et leurs services de GDS.

La formation des cadres techniques des mairies a été opérée, via une douzaine de modules de formation étalés sur plusieurs mois.

La création des SECAGED (dans le Grand Conakry) est actée et les maires de toutes les communes sont satisfaits de bénéficier d'un service ad hoc pour gérer les déchets solides. Des équipements informatiques, et des engins (tractopelles et camions) ont été affectés pour rendre tangible les compétences de ces services.

58 Article 4 de l'Arrêté A/2020/2447/MCIA/CAB portant création du Comité de pilotage (COPIL) du Programme d'Assainissement et de Développement Urbain (SANITA), 28 août 2020



Le processus de mobilisation de recettes (taxes sur les marchés, les gares routières, les taxi-motos, etc.) permettant de payer le service a été encouragé, par des formations et un soutien d'un cabinet spécialisé. La mise en œuvre de cet outil est encore balbutiante, car la collecte de l'argent public, et son utilisation restent des prés carrés de l'administration centrale. La décentralisation a encore des progrès à faire.

Les efforts demandés par la mission à mi-parcours pour l'implication à Kindia se sont révélés fructueux, même si les évaluateurs reconnaissent que le contexte local est plein d'imprévus et de contradictions. Quatre infrastructures ont été créées sur 5 et 6 PME s'activent dans la pré-collecte. Les ATOM et les plateformes sont vidés régulièrement par le service de l'ACEA qui a obtenu les moyens qu'elle souhaitait : tractopelles et camions. Il reste encore des possibilités d'augmentation des recettes qui ont été évaluées par un expert indépendant, puisqu'elles sont estimées à 2 Milliards de GNF⁵⁹, et qu'elles ne sont actuellement que de 360 Millions.

Le soutien aux PME, recommandé par la MTR s'est avéré très efficace, d'autant que SVP1 s'est appuyé sur une faïtière reconnue par tous et a demandé à ses membres de se formaliser pour pouvoir être accompagnés et obtenir aussi des zones de ramassage des déchets à l'intérieur des différentes communes.

Les recommandations faites concernant la DATU et l'ANASP, ainsi que les différents ministères ont souffert du coup d'Etat de septembre 2021 et de ses répercussions. En effet, l'ANASP n'a pas eu de directeur pendant plusieurs mois, et dans les ministères de tutelle, il n'a pas été possible de rassembler de COPIL pendant plusieurs mois. Le dernier a eu lieu en octobre 2022, et faisait état de 5 recommandations, dont on ne sait si elles ont été vraiment suivies d'effets.

Les efforts de SANITA pour développer la valorisation dans les compostières et dans les ZTT se sont concrétisés sur la deuxième partie du programme, y compris un forage pour l'eau, indispensable pour la production du compost, qui n'avait pas été financé par l'ONUDI lorsqu'ils avaient créé la compostière de Kindia.

On regrette cependant, que dans les communes où SANITA a implanté des voiries ou des caniveaux, les comportements des populations riveraines restent identiques : ces caniveaux servent encore de dépotoirs, on y entasse des ordures qui vont créer des inondations ou des bouchons lors de la saison des pluies. Garder un cadre de vie sain, respecter son environnement le plus proche est encore un combat qui ne se fera, hélas pas sans la mise en place de sanctions.

Les indicateurs suivants vont permettre d'apprécier l'efficacité de SVP1 :

Tableau 5 : Suivi des produits/résultats de SVP1 et Budgets associés à chaque résultat :

Produits/Résultats	Budget	Dépenses	%
R1 Les populations de Conakry sont sensibilisées à la GDS.	1 159 006	1 099 813,86	95%
R2 Les compétences des services communaux, de l'ANASP, de la DATU et des PME sont renforcées	2 893 312	3 248 653,26	112%
R3 Aménagement de 16 ZTT	6 725 879	5 658 785,56	84%
R3 Rédaction du Schéma directeur de Conakry.	713 147	729 381,77	102%
R3 Optimisation des collectes en porte à porte (logiciels, zonage, contrats de PME, CONAAG, appui en communication, etc.)	222 094	361 149,98	163%

⁵⁹ Soit environ 213 000 euros au taux de change de mars 2024.

R3 Activités pilotes de recyclage (compostières, plastiques, ferrailles, etc...)	934 358	780 519,15	84%
R4 Aménagement de voiries et de caniveaux sur 10 km dans les zones enclavées de 4 communes de Conakry	12 886 079	13 356 033,89	104%
R5 Les populations de Kindia sont sensibilisées à la GDS	122 319	99 490,48	81%
R6 Les compétences de l'Agence Communale ACEA, de l'ANASP, et des PME sont renforcées	561 190	527 615,51	94%
R7 Rédaction du Schéma directeur de Kindia	255 522	320 467,94	125%
R7 Création de 2 plateformes et 2 ATOM	845 693	371 887,67	44%
R7 Activités pilotes de recyclage : principalement la compostière	318 334	172 650,80	54%
R7 Gestion de la décharge existante	150 569	11 896,91	8%

Les dépenses effectuées par SVP1 indiquent que les objectifs recherchés ont été atteints en grande partie (chiffres de février 2024).

La mission considère qu'en matière d'efficacité pour répondre aux recommandations de la MTR, SVP1 a rempli les objectifs.

1. La notion de « faire avec » a remplacé la notion de « faire pour », avec sa variante appuyer le faire" qui responsabilise encore plus le partenaire guinéen.
2. Les institutions se sont approprié les outils proposés et ont développé leur savoir-faire.

Q19	<p>Les mesures prises pour définir et mettre en œuvre le modèle économique de la ZTT de Ratoma sont-elles efficaces ?</p> <p>Des efforts ont-ils été faits pour davantage associer les communes dans les procédures de passation de MP (marchés publics) ? Si cette démarche a été adoptée est ce qu'elle a contribué à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre ?</p>	SVP1, SVP2
------------	--	---------------

Au cours de la réalisation des ZTT, le modèle économique qui avait prévalu au tout début de la création de la zone de Kabimbo a été modifié.

Les derniers contrats de DSP passés par les mairies aux gestionnaires de ZTT indiquent les conventions suivantes :

- Les tricycles qui viennent vider doivent payer 10 000 GNF par dépotage.
- Chaque fois que l'ANASP ou son sous-traitant enlève un bac 20 M³ de déchets ultimes, le gérant de la ZTT doit régler 50 000 GNF.
- Les bacs de déchets verts et organiques, et de cartons qui sont expédiés à la Compostière de Sonfonia, par l'ANASP ou son sous-traitant ne sont pas comptabilisés dans les frais d'élimination pour encourager le recyclage.
- Toutes les matières valorisées ; plastiques, ferrailles, aluminium, etc., au sein de la ZTT restent la propriété du gestionnaire.
- Le gestionnaire est tenu d'ouvrir la ZTT 6 jours sur 7 selon un planning horaire déterminé conjointement entre lui et la mairie.
- L'entretien de la ZTT est à la charge du gestionnaire, ainsi que la paie des salaires de ses employés.

- Le contrat est passé pour 5 ans à titre gratuit, charge à la PME de rendre le bien dans le même état que celui dans lequel elle l'avait reçu.

Au-delà des modalités de gestion traditionnelle d'une DSP, SVP1 a adapté sa politique de tarif, pour permettre aux gestionnaires de mieux gagner leur vie, et de payer correctement leurs ouvriers. Chaque commune adapte ensuite, selon sa sensibilité, ses tarifs à ses PME de pré-collecte ou de gestion de la ZTT.

Le tableau ci-dessous (fourni par le logiciel de pesée des déchets ultimes de l'ANASP) montre bien l'intérêt qu'ont les PME de collecte de déchets de vider dans les ZTT de leurs communes.

Tableau 6 : Évolution des tonnages de déchets évacués dans 3 ZTT

ZTT	VILLE	ANNEE	TON. 2021	TON. 2022	TON. 2023
KAKIMBO	RATOMA	2021	1 581 240	4 621 750	4 689 410
KENIEN	DIXINN	2022		2 801 740	6 589 740
BATI PORT	MATAM	2022		728 660	4 002 590

On constate donc que les volumes collectés augmentent chaque année. En partant d'un tonnage de déchets générés chaque jour à Conakry de 1 600 Tonnes, les consultants ont pu déterminer que les 11 ZTT qui étaient opérationnelles fin 2023 (y compris 5 construites par la BID) avaient regroupé **9,55 % de l'ensemble des déchets**, et qu'avec les 10 autres ZTT ouvertes entre la fin 2023 et l'année 2024, ce % atteindra facilement 20 %, si la comptabilisation des bacs est faite correctement, et que les déchets ultimes sont éliminés de façon régulière.

Pour ce qui concerne les méthodes de passation des marchés publics avec les communes, Enabel a su s'adapter à une situation délicate, puisque le représentant résident nous a confirmé que 30% des appels d'offres qu'elle émettait se retrouvaient infructueux.

Les entreprises sollicitées ont donc eu des marchés plus importants, et pour certains, comme l'avance de trésorerie n'était pas possible, SVP1 a directement payé les matériaux au quincaillier pour permettre à l'entreprise de faire les travaux. Il y a donc là une recherche manifeste d'amélioration du process pour obtenir le but recherché.

Les mairies ont souvent utilisé cette formule de Gandhi : « *Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi !* » pour demander à être davantage associées aux procédures de passation de marchés publics.

Or, ces procédures sont contraignantes, car il s'agit d'argent public, provenant de l'Union Européenne. Et, au sein des mairies, il n'y a pas toujours des experts en bâtiment pour les ZTT, en machine-outil, en voirie et réseaux divers, en construction de routes et de caniveaux, etc... qui pouvaient apporter leur contribution à la rédaction des MP, à la réception des réponses, à l'ouverture des plis et à la prise de décision finale. Il doit y avoir un responsable de la passation des marchés dans chaque mairie, et/ou à l'ANASP, et cette personne doit être impliquée dans le processus de SVP1 et SVP2. Elle doit aussi avoir une formation d'ingénieur ou assimilée pour être à même d'analyser les offres de travaux ou les achats à effectuer.

Il y a, dans ce domaine, une courbe d'expérience⁶⁰ à atteindre à condition toutefois que les institutions veuillent bien « jouer le jeu », et participent dans ces conditions à l'ensemble de la procédure et ne non de façon sporadique.

60 Courbe décrivant les coûts variables selon la quantité produite. Principe suivant lequel le coût unitaire de production décline avec les quantités.

Les indicateurs suivants vont permettre d'apprécier l'efficacité de Sanita VP2 :

Tableau 7 : Suivi des produits/résultats de SANITA SVP2 et budget associé à chaque résultat

Produits/Résultats	Budget	Taux d'exécution
A101 Renforcement des mairies dans leur GDS	668 000 €	48 %
A 102 Renforcement des services déconcentrés de l'Etat dans les 3 communes du Nord pour la GDS.	150 150 €	21 %
A 103 Mise en place de ZTT	1 123 900 €	38 %
A 104 Collecte sélective dans certains marchés	303 450 €	0 %
A 201 Soutien à l'évacuation des déchets ultimes vers la/les décharges répertoriées	268 300 €	0 %
A 202 Mise en place de filières de compostage	480 750 €	0 %
A 203 Construction d'un CST	2 030 344 €	2 %
A 301 Campagnes de sensibilisation	224 300 €	39 %
A 302 Projets communautaires pour encourager le compostage individuel ou d'autres formes de valorisation des déchets.	156 900 €	14 %
A 303 Promotion de l'Egalité des Genres	153 050 €	28 %

La mission considère qu'en matière d'efficacité, SANITA SVP1 a rempli ses objectifs.

1. Certaines modalités de passation de marché ont été adaptées pour permettre une meilleure efficacité.
2. Les institutions ont été sollicitées pour participer aux démarches d'appel d'offres, mais n'ont pas toujours respecté les contraintes de la procédure.

SVP2 est encore peu concerné par ces aspects dans son programme d'infrastructures, car celles-ci n'ont pas commencé. Il est donc difficile de mesurer son efficacité.

Q20	Les procédures d'Enabel sont-elles adaptées ?	SVP1, SVP2
------------	---	---------------

Dans le contexte de la Guinée, les procédures d'Enabel ont prouvé leur efficacité, tout en s'adaptant selon les conditions, comme on l'a vu à la question précédente.

Tout d'abord, les consultants ont pu visiter des ZTT construites sur financement de la BID, et il est frappant de constater des malfaçons : rampes trop pentues, rendant très difficile l'accès à la plateforme, espace pour mettre le bac de déchets verts pas assez large, et ne permettant pas à ce bac de se loger dedans, le béton qui permet l'accès à la route est très sollicité et est souvent renforcé, mais pour le cas de la ZTT réalisée sur financement BID, il est déjà morcelé et rend l'accès très difficile, etc.

Il y a donc une double contrainte pour Enabel : faire progresser les entreprises adjudicataires pour qu'elles puissent atteindre le niveau d'excellence voulu et obtenir des infrastructures durables au meilleur rapport qualité/prix.

Or, les entreprises retenues n'étaient pas souvent capables de respecter le cahier des charges, ce qui a entraîné des délais énormes de réalisation des routes et des ZTT.

Dans les derniers appels d'offre, les entreprises doivent s'engager sur les noms des conducteurs de travaux et des chefs de chantier, car Enabel sait que ces acteurs sont les maillons les plus importants. Certains sont reconnus comme performants, quand d'autres peuvent encore progresser.

En ce qui concerne le foncier, les consultants ont constaté une accélération des délivrances des autorisations de construire depuis la MTR, puisque 84 % des ZTT prévues ont été réalisées. Les maires, la DATU, les préfets, le Ministère ont réagi positivement aux demandes d'Enabel et ont libéré les terrains pour permettre l'établissement de ces ZTT. Le pays souffre d'un manque de rigueur au niveau du cadastre, et de comportements autocratiques qui pénalisent les investissements et découragent les bailleurs.

Le respect des procédures d'Enabel s'est aussi retourné contre le donneur d'ordre. En effet, le projet prévoyait l'octroi d'une centaine de tricycles à des PME de pré-collecte moyennant le paiement de la moitié du coût. Un grand nombre de PME se sont portées candidates pour obtenir ces tricycles. Enabel a passé un appel d'offres et finalement, la société adjudicataire "Royal Motors" a fourni des tricycles de mauvaise qualité, dont le SAV et les pièces détachées ne sont pas disponibles, malgré toutes les promesses du fournisseur retenu. Les PME avaient pourtant demandé que les tricycles soient de la marque Apsonic, et non pas de celle retenue par Enabel. Il y a eu un défaut dans la rédaction de l'appel d'offres, qui a choisi le meilleur prix, alors que la qualité du service était artificiellement gonflée.

La question de l'efficacité de ces procédures doit être traitée à un niveau supérieur par Enabel-Bruxelles. Elles doivent être évaluées en fonction de leur efficacité dans d'autres pays où Enabel intervient. La Guinée, qui a connu 3 coups d'Etat en 60 ans, est un pays aux institutions fragiles. Les procédures peuvent s'adapter à certaines considérations locales, mais doivent rester intègres pour ne pas discréditer, vis-à-vis du bailleur, les efforts d'Enabel.

La mission considère qu'en matière de procédures, celles-ci peuvent être allégées, sans pour autant nuire à l'objectif de l'intégrité et de la transparence des décisions.

C'est souvent aussi la rédaction du cahier des charges et la courbe d'expérience qui permet d'éliminer, lors du dépouillement, des candidats malhonnêtes.

1. Enabel ne construit que sur des terrains offerts par les mairies ou les administrations concernées et n'a pas à prendre en charge les compensations.
2. L'expérience accumulée dans le pays doit être partagée avec les autres PTF et par le représentant résident avec tous les projets Enabel pour permettre d'éviter certaines erreurs et encourager les meilleures entreprises.

3.1.5 Durabilité

Q21	Quelles influences/évidences SVP1 et SVP2 ont pu avoir sur la gouvernance du secteur ou encore sur les orientations et les stratégies ministérielles en matière de politique de GDS ?	SVP1, SVP2
------------	---	---------------

La sensibilisation et les formations envers notamment l'ANASP et les communes (élus et agents dont particulièrement ceux des services techniques communaux dédiés à l'assainissement et de l'ACEA) sont des facteurs appréciables quant à la durabilité ; les formations aux outils informatiques et systèmes de gestion renforcent l'appropriation des acquis et donc les pérennisent.

La création de services d'assainissement dans des communes et l'appui/renforcement de l'ACEA à Kindia sont des évidences très fortes et impactantes – ces structures tendent à devenir les référents assainissement et permettent d'inscrire la gestion de chaîne de GDS ; elles gèrent les flux de pré-collecte dans les communes du Grand Conakry et même l'ensemble de la chaîne à Kindia (d'amont en aval). Leur rôle en matière de logistique du matériel et d'articulation des acteurs dans la durée est essentiel.

La mise en place de ces structures couplée à la fourniture d'infrastructures constitue l'application concrète des Schémas directeurs d'assainissement. Un autre aspect très important de SANITA



garant de durabilité est le fait que les services techniques communaux dédiés à l'assainissement et l'ACEA travaillent maintenant davantage en réseau avec les structures centrales dont particulièrement l'ANASP. Ces structures recourent à l'ANASP pour la fourniture de bacs et la résorption de points noirs. Il importe cependant que les responsables des structures communales d'assainissement des communes visées par SANITA SVP1 et SVP2 continuent à disposer de la même facilité d'accès à leurs correspondants au sein de l'ANASP une fois le programme SANITA achevé.

Toutefois, se pose à son tour la question de la pérennisation institutionnelle et financière.

En effet, l'autonomisation des acteurs de la GDS en Guinée est un vaste débat auquel SANITA a su répondre avec le sens diplomatique belge bien reconnu : «Être d'accord avec tous les acteurs, sans en froisser aucun». En effet, la gestion des déchets est une compétence transférée aux communes, mais chacun sait que ce métier n'est pas rentable en soi. Donc il est nécessaire que les communes prélèvent une taxe sur les ordures ménagères (TOM) ou bien qu'elles reçoivent de l'Etat central, des moyens d'atteindre les objectifs de propreté voulus par les administrés. Or, les mécanismes de financement des communes par la perception de TOM ou des différentes taxes communales (Contribution Foncière Unique par exemple), ne sont pas opérationnels, faute d'un cadastre bien établi et de décrets d'application des codes de l'environnement ou des collectivités publiques qui n'ont pas été promulgués.

De plus, les fonds provenant de la tutelle (MATD, Préfecture, Gouvernorat) ne sont pas toujours suffisants, compte tenu des besoins des communes. La réponse de SANITA a donc été claire : Faire avec, mais ne pas laisser faire.

En 2024, les acteurs les plus proches de la population (services techniques communaux dédiés à l'assainissement, mairies) sont tout à fait compétents pour gérer les problématiques de GDS et sont devenus autonomes. Les acteurs nationaux : DATU ou ANASP doivent plus composer avec les objectifs politiques de leur Ministère de tutelle, ce qui freine parfois leur autonomie.

Il est donc fortement conseillé de se concerter avec la Direction Générale des Collectivités Locales du MATD afin de sonder celle-ci sur la possibilité de créer un poste permanent d'agent au sein des communes ciblées dans le cadre de SANITA SVP1 (si le temps le permet en cas de prolongement de SVP1) et SVP2.

Ce travail devra être complété par un travail de concertation locale (commune-préfecture-gouvernorat) qui devrait, pour être effectif, être prolongé et appuyé à l'échelon national. Il est fortement conseillé de prendre pleinement en compte ces aspects dans le cadre d'un futur SANITA SVP3 (voir la dimension financière qui est développée dans la question d'évaluation suivante).

Last but not least, il est très important que les cinq catégories de recommandations du second COPIL SANITA conjoint SVP1 et SVP2 soient traitées par les autorités guinéennes, à savoir (voir Q3) :

1. Mise en place d'un comité interministériel de décision et d'organisation du secteur de la gestion des déchets et adoption/application des Schéma directeurs d'assainissement.
2. Mise en place d'une Commission décisionnelle foncière.
3. Appui à l'ANASP dans son rôle d'appui-conseil aux communes.
4. Avancée sur le CET de Baritodé : s'assurer des délais de mise en service (des retards dans la mise en service de CET impacterait la fermeture programmée du CST Zacopé ; voir Q6, ci-dessus).
5. Coordination interministérielle visant « le développement et la validation des instruments de planification territoriale » (Schéma directeurs, etc) et « leur mise en œuvre effective » (voir Q3 ; ci-dessus).

La mission considère qu'en matière de durabilité / gouvernance du secteur et orientations/stratégies du secteur en matière de politiques GDS :

1. Les services d'assainissements communaux mis en place ou renforcés (ACEA), le renforcement de ANASP engagée dans son appui-conseil auprès de communes et le dialogue opérationnel amorcé entre l'ANASP et les communes, les formations à l'intention des acteurs (ANSAP et communes), et bien sûr, les infrastructures pilotes réalisées sont les évidences et signes les plus flagrants garants de la durabilité des acquis de SANITA SVP1 et 2.
2. Il importe toutefois de s'assurer de la pérennisation des structures (emplois et moyens) d'assainissement communal créées (services techniques communaux dédiés à l'assainissement) ou renforcée (ACEA) en ouvrant un dialogue avec l'ANASP et la Direction des Collectivités Locales (MATD).
3. Il est tout à fait essentiel que les cinq recommandations émises à la suite du second COPIL SANITA soient suivies d'effet comme il est expliqué en Q3 notamment).
4. La possibilité d'assurer la pérennisation des formations initiés par SANITA à l'intention des acteurs (particulièrement ANASP, communes et CONAAG) pourraient être explorées avec l'ANASP, le MATD et l'Association des Communes de Guinée par exemple.
5. La coordination effective entre l'UE, l'AFD et Enabel est essentielle autour des questions liées du CET de Baritodé et du CST de Zacopé (cette question est mentionnée ici car elle est en rapport avec la durabilité, et pas seulement avec les questions environnementales et de cohérence entre acteurs).

Q22	Les capacités institutionnelles et opérationnelles permettant de pérenniser les résultats acquis sont-elles en place ainsi que les capacités financières pour faire perdurer les infrastructures et accompagner l'exploitation (suivi-maintenance)	SVP1, SVP2
------------	--	------------

Différents facteurs agissent comme des freins à l'abonnement des ménages aux PME et pire encore dans certains cas à des désabonnements qui remettent en cause la durabilité du système GDS mis en place :

- La présence de Points d'Apport Volontaires⁶¹ le long d'axes importants dans le Grand Conakry (impactant particulièrement les communes linéaires bordant ces axes) mais parfois aussi à l'intérieur des quartiers eux-mêmes (exemple : à Kaloum), ce qui dissuade certains ménages à s'abonner.
- Parfois le séquençage d'exécution des activités. Il peut ainsi arriver que la sensibilisation auprès des ménages ait été réalisée assez tôt par un prestataire pour qu'ils s'abonnent ; cette sensibilisation peut entraîner une progression initiale sensible des taux d'abonnements mais ensuite, la réalisation retardée de ZTT peut empêcher l'évacuation effective des déchets conduisant à des dysfonctionnements dans la chaîne de collecte responsables de déceptions et désabonnements de la part des ménages.
- Parfois, inefficacité de PME dont certaines sont écartées ou se retirent ; choix de certains matériels peu durables (certains tricycles par exemple). Peut-on envisager un processus de notation des PME ?
- Parfois, insuffisante application des sanctions aux contrevenants (dépôt clandestin de déchets ou non abonnement). Toutefois, il serait injuste de sanctionner quand la chaîne GDS est encore défaillante pour certaines des raisons énumérées ci-dessus et qu'elle ne rend donc pas son service à l'abonné.

61 On rappelle que ces PAV sont déposées dans Conakry généralement le long de certains axes de voirie par l'entreprise Al-Bayrak, si bien que des ménages trouvent plus simples d'y déposer directement leurs déchets.

Par ailleurs, la durabilité des services d'assainissement n'est pas entièrement acquise pour des raisons institutionnelles et financières.

Dans ce cadre, le travail d'analyse de la Mission d'Appui au processus budgétaire et mobilisation des recettes communales de Kindia (Delta C) est une initiative extrêmement louable et utile dans la mesure où la génération de recettes locales est essentielle à la pérennisation des systèmes mis en place (frais de fonctionnement, entretien, ...).

Il importe de poursuivre ce travail de mobilisation des recettes communales initié à Kindia en l'opérationnalisant et en l'étendant à d'autres communes dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3. Il est également essentiel d'entamer un dialogue avec les acteurs décisionnaires guinéens sur la pérennisation institutionnelle des services techniques communaux dédiés à l'assainissement.

D'autre part, un phénomène nuit au maintien dans le temps (durabilité) d'un espace urbain propre dans et autour des caniveaux de voirie dont ceux créés par SANITA SVP1, et à leur bon fonctionnement. Il s'agit d'un phénomène général qui dépasse le cadre de SANITA, dont les principes et caractéristiques sont rappelées ici :

- L'insuffisance apparente de moyens disponibles pour un entretien (plus) régulier.
- Incivilités de la part d'une partie de la population.
- Sanctions absentes ou insuffisantes.
- Dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3, ne pas négliger la question du suivi-entretien : définition/programmation et mise en place de budgets de fonctionnement, fourniture de petits matériels divers essentiels pour cette activité.
- De façon générale, en matière de curage de caniveaux et d'autres aspects d'entretien, il est souhaitable d'encourager une culture d'anticipation. Curer les caniveaux avant la saison des pluies face au risque d'inondation proche est impératif. Mais, les caniveaux devraient être gardés propres et entretenus tout au long de l'année.

Enfin, la mission considère qu'en matière de durabilité / capacités institutionnelles et opérationnelles de nombreux facteurs énoncés ci-dessus sont connus des acteurs et des leçons commencent à être tirées ainsi que des mesures appropriées dans le cadre de SANITA SVP1 et/ou 2. Néanmoins, des actions appropriées doivent être poursuivies dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP 3 afin d'y faire face de façon concertée.

3.1.6 Impact

Q23	Sur base de l'expérience d'Enabel, quels sont les leviers du changement identifiés dans le contexte de la Guinée, comme ayant un potentiel d'être porteurs à plus long terme pour la pérennisation des acquis dans le secteur de la gestion des déchets ? Dans quelle mesure le schéma directeur apporte-t-il une réponse aux carences actuelles de la gestion des déchets ménagers à Conakry? A Kindia ? Apporte-t-il une vision à long terme qui soit partagée par l'ensemble des parties prenantes en Guinée et les bailleurs de fonds internationaux ? Est-ce que les RAC qui ont été placés pendant 3 ans dans les différentes communes ont formé les personnels locaux pour les remplacer à la fin de SVP 1 ?
------------	--

Le renforcement des compétences des communes dans le métier de GDS a fait prendre conscience à de nombreux maires que cette activité ne pouvait être uniquement gérée par un adjoint au sein d'une commission *ad hoc*, mais représentait vraiment une fonction essentielle de leurs attributions de premier magistrat de la commune. Cela leur a permis à la fois de déléguer à ces professionnels les problèmes spécifiques d'assainissement et d'être force de proposition ou de réclamation de façon beaucoup plus autorisée vis à vis de l'administration centrale ou du gouvernement.

La présence du RAC à demeure pendant plus de 3 ans a permis de former les personnels locaux. La division des 5 communes de Conakry en 9 communes dans un avenir proche va avoir des conséquences sur les services techniques communaux dédiés à l'assainissement, principalement pour les communes de Ratoma et Matoto. Les RAC qui ont été sélectionnés pour encadrer les services techniques communaux dédiés à l'assainissement avaient pour la plupart un Master 2 de l'école 2IE (Institut International de l'Eau et de l'Environnement) de Ouagadougou. Les personnels encadrés n'ont pas toujours le même niveau de formation.

Par ailleurs, le RAC a accès à des financements dans le cadre du projet, auxquels les services techniques communaux dédiés à l'assainissement n'auront pas nécessairement accès, à moins qu'ils ne montent des dossiers de financement.

Les personnels locaux ont donc été formés par les RAC, et les modules de formation proposés par SVP1, et ils seront compétents pour résoudre les problèmes que pose la GDS à l'issue du projet.

La communication et la sensibilisation du projet se sont appuyées sur des associations ou ONG locales qui avaient à cœur d'améliorer le cadre de vie de leurs quartiers, mais manquaient souvent de moyens techniques ou pédagogiques. SVP1 a été le catalyseur qui a permis à plus de 3 000 personnes d'être formées. La mise à disposition de boîtes à images, pelles, râteliers, brouettes et petits matériels dans les communes permet de mutualiser les moyens pour l'intérêt de tous.

SVP2 a suivi le même modèle et a déjà fourni 3 containers de matériels aux communes du Nord pour que les ONG et associations puissent diligenter des actions de nettoyage.

Un modèle gagnant-gagnant de gestion des OM par des PME/GIE et gestionnaires de ZTT qui s'autoalimente et ne dépend plus des financements de l'Etat ou d'un bailleur a été mis en place.

Cet impact est durable, au sens où tous les acteurs de la chaîne sont responsabilisés et souhaitent que le modèle continue, à la fois pour la propreté de la ville mais aussi pour les bénéfices financiers des prestataires.

La création de 15 km de routes en pavés, avec des caniveaux attenants dans 4 des 5 communes de Conakry a un impact positif pour de nombreuses années. De même, en fournissant des équipements pérennes (ATOM, plateformes et ZTT) ou des outils de chantier (tractopelles, camions), SVP1 a pu appuyer les communes, premier maillon de la chaîne de GDS.

Il y a eu une baisse des inondations, liées aux infrastructures du projet, et à une meilleure collecte des OM qui souvent bouchaient les caniveaux.

Le projet a rédigé un Schéma Directeur de l'assainissement, à Conakry et Kindia, permettant à tous, élus et administrations d'avoir une feuille de route détaillée pour appréhender ce sujet global pour plusieurs années.

C'est en travaillant avec ce document que l'AFD a proposé au gouvernement guinéen la construction d'un CET à 70 km de Conakry. Le modèle des SD retient principalement la mise en œuvre de PME de pré-collecte et les abonnements obligatoires des usagers. Cependant, à Conakry, la mise en place de bacs de 600 litres sur les grands axes, dont l'accès est gratuit perturbe fortement le modèle retenu. En règle générale, les perspectives formulées dans les SD sont très optimistes par rapport à la réalité du terrain. Ainsi le SD de Conakry prévoyait en juillet 2021 la construction de 32 ZTT, or seules 21 sont disponibles en 2024. De même, le taux d'abonnement à Kindia devra atteindre 43% lors de la réalisation de la phase 3 (2026-2030), mais à l'heure actuelle (Février 2024), il n'est que de 18%.

Les SD sont donc essentiels pour que l'ensemble des acteurs aient une feuille de route cohérente et précise et qu'ainsi les axes de progression et les investissements indispensables soient programmés. « Gouverner, c'est prévoir ».

Le projet a démarré comme un diesel, parce que le concept de ZTT était totalement nouveau en Guinée. La création des premières ZTT a eu un effet boule de neige auprès des élus pour les faire adhérer au projet.

La mission considère qu'en matière d'impact, le projet a rempli ses objectifs. Pour SVP2, en revanche, compte tenu qu'aucune des infrastructures n'est encore construite, l'impact n'est pas encore appréciable.

1. Les communes maîtrisent beaucoup mieux la réalité de la GDS qu'au début du programme.
2. 84 % des ZTT ont été construites et 15km de voiries pavées ont permis de désenclaver un certain nombre de quartiers.
3. Les SD ont été rédigés avec toutes les parties prenantes, ce qui a permis de fédérer toutes les énergies pour la rédaction de documents qui servent ainsi de feuille de route jusqu'en 2030.

3.1.7 Résumé des scores de performance

SANITA SVP 1		SANITA SVP 2	
Pertinence	A	Pertinence	A
Cohérence	B	Cohérence	B
Efficacité	A	Efficacité	B
Efficiéce	A	Efficiéce	A
Durabilité	C	Durabilité	C
Impact	A	Impact	B

3.2 Analyse de l'impact en fonction de quatre domaines

3.2.1 Le développement des capacités d'organisation et de gestion des communes

Quelles influences SVP 1 et 2 ont-ils pu avoir sur la gouvernance du secteur ou encore sur les orientations et les stratégies ministérielles en matière de politique de la GDS ? Dans quelle mesure le programme a-t-il ainsi contribué à la mise en œuvre du processus de décentralisation de la gestion des déchets aux Communes ? Quels sont les facteurs critiques ? Est-ce qu'ils tombent dans le champ d'application du projet ? Des changements notables avant/après interventions sont-ils perceptibles/mesurables et si oui, lesquels ?
Le programme a-t-il réussi à enclencher une nouvelle dynamique qui pousse la population à souscrire davantage au service ? ⁶²
Observe-t-on une augmentation des abonnements de la population pour un service de pré-collecte sur Conakry ?
Les comportements des acteurs / actrices (entrepreneurs et leur environnement, les mairies qui ont été accompagnées par des RAC), ont-ils évolué en matière notamment de collaboration et concertation ?
Quels ont été, le cas échéant, les effets positifs / négatifs (prévus ou non) spécifiquement sur l'environnement / l'évolution des modèles de production / l'utilisation des énergies fossiles / renouvelables ?
Quel a été l'impact des interventions sur le développement local économique ainsi que sur la cohésion sociale ?

62 Question spécifique de la Mission d'évaluation à mi-parcours (p. 65)

Grâce à la rédaction des deux Schémas directeurs, SANITA a pu avoir une influence sur la gouvernance du secteur de la GDS.

Néanmoins, on constate que les COPILs ainsi que les recommandations en découlant, qui auraient dû servir à arbitrer un certain nombre de dossiers entre les différents ministères ne se tiennent pas, ce qui perturbe le fonctionnement des projets.

De plus, le maintien des bacs d'apport volontaires, le long des grands axes de la capitale, malgré leurs coûts prohibitifs pour l'Etat Guinéen, est en contradiction avec les objectifs d'abonnements des usagers et fragilise le modèle économique des PME de proximité de ces PAV.

Le programme a soutenu l'ANASP dans la mise en place de logiciel de pesée, et grâce à la mise en réseau des acteurs, a permis de solutionner des situations critiques. Il reste cependant une difficulté à Conakry (qui n'existe pas à Kindia), c'est l'évacuation des déchets ultimes qui reste du ressort de l'ANASP ou de ses sous-traitants.

Les ZTT subissent les retards de la tutelle et n'ont pas d'autres moyens pour éliminer leurs déchets, et même les déchets organiques destinés à la compostière. Ce point-là de la gestion de l'aval doit être évoqué pour la suite de SANITA SVP2, pour lequel il existe un budget, et pour formuler SANITA SVP3, car les ZTT deviennent otage du prestataire d'enlèvement des déchets. Actuellement, le coût payé par les gestionnaires de ZTT est de 50 000 GNF / Bac enlevé, mais il est clair que ce tarif est subventionné.

Au Sénégal, pour mémoire, les concessionnaires de Dakar sont payés 15 € / tonne transportée, ce qui correspondrait à 1 million de GNF par bac. Un rapport de 1 à 20 !

La mise en œuvre du processus de décentralisation se construit lentement, d'autant que le processus démocratique a été malmené en Guinée au cours des dernières années. Ainsi les élections de 2018 se sont tenues 13 ans après les précédentes, et pour 2024, le gouvernement a décidé de remplacer tous les conseils municipaux par des délégations spéciales.

La mise en place des PAV et leur gestion a été initiée par le ministère de l'époque, sans aucune concertation avec les mairies, dont c'était pourtant la compétence.

En s'impliquant aux côtés des communes, pour fournir un service autofinancé de GDS aux usagers, le programme s'est inscrit résolument dans la continuité de ce qui avait été décidé dans le SD. Il a aussi aidé le maillon le plus petit de la chaîne à se renforcer et à s'autonomiser sans devoir toujours tout attendre du pouvoir central.

Les changements notables sont perceptibles à toutes les strates, puisque les maires ont pris des arrêtés communaux d'obligation de s'abonner, que 307 PME s'activent au sein de 52 GIE pour collecter les ordures des habitants et qu'à fin 2023, l'ensemble des ZTT regroupaient déjà près de 10% des ordures générées dans la capitale et atteindra 20% à l'horizon 2024. Or ces volumes n'étaient pas ramassés auparavant, ou de façon épisodique, et terminaient dans les caniveaux ou les dépotoirs sauvages.

Le programme a permis de déclencher une nouvelle dynamique qui favorise les abonnements, en structurant toutes les PME au sein de la CONAAG et en leur fournissant un programme informatique dédié, ainsi qu'une formation pour pouvoir suivre leurs clients et leurs règlements. Les services techniques communaux dédiés à l'assainissement suivent sur une base mensuelle le nombre d'abonnements des différentes PME qui dépendent de leur juridiction.

Le comportement des abonnés dépend aussi parfois de la manière dont les PME les traitent. Car les bénéficiaires peuvent parfois se plaindre que les rotations prévues ne sont pas respectées. Les volumes d'abonnement sont encore faibles dans certaines communes, mais certains facteurs exogènes peuvent empêcher ces taux de monter. On ne peut cependant que constater que des progrès ont été accomplis dans ce secteur, même si à l'époque de la formulation, comme le secteur

n'était pas du tout formalisé, on n'avait aucune idée du nombre d'abonnements et du taux de pénétration.

SANITA a été un vecteur très important de réseautage de nombreux acteurs qui s'ignoraient auparavant.

- Chaque mois, la CONAAG locale informe sa mairie de rattachement du nombre d'abonnés prestés.
- L'ANASP peut communiquer sur les chiffres réels de mise en décharge et flécher facilement toutes les ZTT et ainsi leur facturer les prestations.
- Les ménages savent qu'un service dédié existe au sein de la mairie et peuvent s'y reporter pour signaler un point noir, ou un problème touchant la GDS.
- Les Associations peuvent obtenir un prêt de matériel pour des opérations de sensibilisation ou de curage / nettoyage dans les quartiers.

Les acteurs les plus proches du terrain ont plus de facilité à se concerter et à coopérer, parce que souvent, ils se doivent de réagir dans l'urgence. En revanche, les autorités de tutelle n'ont pas les mêmes agendas, ni les mêmes contraintes. Ce qui explique la rareté des réunions du CIDS ou du COFIL.

L'impact de SANITA sur le développement local économique s'est fait sentir à travers les points suivants :

- Investissements de plus de 25 478 K€ à Conakry et 1 635 K€ à Kindia, pour la réalisation de routes, infrastructures (ZTT), et d'actions de sensibilisation qui ont mobilisé des dizaines d'entreprises prestataires.
- Fédération des PME de pré-collecte autour d'une faîtière qui a obtenu ainsi des prêts bonifiés pour ses adhérents, pour un montant de 900 Millions de GNF.
- Les gestionnaires de ZTT deviennent des partenaires importants pour les usines de revalorisation des plastiques et ne subissent pas toujours la position de monopole de leurs clients.

L'impact sur la cohésion sociale du projet est aussi important, puisqu'au niveau intercommunal, on constate des échanges entre les services techniques communaux dédiés à l'assainissement des différentes communes qui ont appris à se connaître au cours des formations reçues au sein du projet SANITA.

De plus, la sensibilisation des habitants s'est déroulée selon 3 axes :

- Prise de conscience environnementale.
- Appui à l'adhésion des services de pré collecte.
- Utilisation de bonnes pratiques des règles d'hygiène dans l'espace public.

Un grand nombre d'activités, dans les quartiers, les écoles, ont décliné les 3 axes de cette communication, et ont conduit ensuite plus de 3 000 acteurs appartenant à des ONG ou des associations différentes à nettoyer leurs quartiers et sensibiliser leurs proches à la nécessité d'avoir un cadre de vie correct et sans déchets.

La mission considère qu'en matière d'impacts, le projet SVP1 a respecté ses engagements et tenus ses objectifs. En ce qui concerne SVP2, l'impact est encore très faible, d'autant qu'il n'est pas possible de mesurer le taux de pénétration des PME, puisqu'on ne connaît pas le nombre de ménages concernés par communes, et que les zonages affectés aux PME sont encore flous.

Compte tenu des délais de mise en place des infrastructures, l'impact de SVP2 sur la GDS sera plus facile à analyser à la fin 2024, à condition que la filière aval de l'élimination des déchets ultimes soit mise en œuvre de façon régulière.

3.2.2 Le développement des capacités des acteurs étatiques

Y-a-t-il une volonté des acteurs étatiques de dupliquer les modèles de compostière ou même de le gérer à la suite de SANITA?
--

L'intérêt environnemental du compostage est multiple : réduction du recours à des intrants de synthèse et facteur incitatif à collecter les déchets organiques. Les initiatives prises par le projet dans plusieurs compostières initiées/appuyées par SANITA vont dans le bon sens. Des passerelles existent (ou peuvent être élargies) avec le programme bilatéral de la Belgique en soutien à l'entrepreneuriat agricole. Compte tenu des frais de transport, les circuits devraient demeurer courts mais peuvent satisfaire des zones périurbaines – ces circuits courts sont eux-mêmes bénéfiques d'un point de vue environnemental.

Cependant, on constate que les acteurs étatiques ne s'intéressent pas aux modèles de compostière, ce qui est bien dommage, compte tenu de la proportion non négligeable de déchets organiques résiduels dans les ordures collectées (entre 43 et 50 % selon les zones).

La DNA doit gérer, à compter de janvier 2024, en lien avec l'ANASP, la compostière de Ratoma (Sonfonia) mais n'a pas encore proposé de solutions, ou déterminé un sous-traitant. Les différentes ZTT de Conakry continuent de séparer les volumes de déchets organiques à destination de cette compostière. SVP1 a fourni à cette compostière des équipements : un broyeur et un tracteur retourneur d'andains. A l'heure actuelle, les volumes traités par la compostière, en provenance de toutes les ZTT sont insuffisants pour justifier (hormis des problèmes de transport), la création d'une autre compostière à Conakry.

Enfin, un effort avait été fait dans un marché proche de Sonfonia pour sensibiliser les vendeurs et vendeuses au tri des déchets organiques, mais la mauvaise gestion des bac dédiés à l'exutoire compostière a fait capoter le projet.

A Kindia, la commune a préféré confier la gestion de la compostière à une PME de pré-collecte, charge à elle de gérer les équipements au mieux et de trouver des débouchés pour le compost produit.

Pour SVP2, le principe de la compostière est acté en ce qui concerne la ZTT du Km 36, mais elle se justifie plus pour les raisons suivantes :

- Proximité de la ZTT du lieu de compostage, qui minimise le transport.
- Proximité d'un grand marché qui pourra fournir régulièrement des déchets organiques.
- Le site se trouve en périphérie de Conakry, et le compost produit peut plus facilement intéresser des maraîchers ou des cultivateurs locaux.

SVP2 aura aussi le temps de capitaliser sur les efforts de SVP1 à Sonfonia, les résultats des tests du terreau, pour encourager les pouvoirs publics à subventionner le compost et aider à sa commercialisation auprès des agriculteurs. Car le modèle économique de la compostière est déficitaire, sauf si on arrive à faire payer les déchets entrants. La subvention, qui pourrait être à la même hauteur que celle sur les engrais chimiques, permettra de sécuriser le modèle économique de la compostière en rendant attrayant le compost aux agriculteurs.

3.2.3 La valorisation des déchets (y compris le tri au niveau des ZTT)

Le modèle de la ZTT de Kabimbo a-t-il été reproduit ?

Observe-t-on un changement de comportement ?
--

Quels ont été les impacts du tri à la source des déchets dans les ZTT en termes de volumes et de C.A. ?



SANITA SVP1 a rassemblé une série d'acteurs des mairies et des services techniques communaux dédiés à l'assainissement et de l'ACEA pour une mission d'études sur le recyclage du plastique à Dakar.

Comme dans les ZTT on retrouvait beaucoup de déchets plastiques issus des sachets d'eau, des pochons et des sacs bretelles, un achat groupé de 50 presses a été fait à une usine de Labé pour que ces matériaux puissent être mis en balles et expédiés vers les usines de recyclage (au total 8) principalement établies à Maneah (Space-Plast) et Coyah (Sodiaplast).

Un appel d'offres a été lancé pour fournir des presses hydrauliques, ainsi qu'un broyeur pour 2 centres de valorisation, situé l'un à Kissosso (Matoto) et l'autre à Kaloum. Les consultants n'ont pas pu voir fonctionner les outils, car l'alimentation électrique n'avait pas encore été fournie.

L'intérêt pour le recyclage permet d'apporter un bonus à la PME qui gère la ZTT, puisque tous les produits recyclables issus des ordures et vendus entrent dans son bénéfice. De plus, par la diminution des volumes de déchets ultimes, la ZTT requiert moins souvent les services de l'ANASP pour évacuer ses bacs, et cela lui permet aussi de diminuer ses coûts de sortie.

Dans l'ensemble, le modèle de Kabimbo a été reproduit, d'autant que des responsables valorisation ont été nommés à l'intérieur de l'équipe SANITA, pour renseigner les différents gestionnaires de ZTT, des solutions de valorisation existantes.

On a assisté à un changement de comportement, par le fait que les gérants de ZTT, qui estimaient n'être que de petits collecteurs de plastique se sont fédérés pour peser sur les prix de vente et obtenir de meilleurs prix, dans les usines de transformation.

Néanmoins, les volumes expédiés et le chiffre d'affaires dégagé sont encore très faibles. Le tableau ci-dessous reprend les chiffres de recyclage. Cela tient compte aussi que le recyclage du plastique est encore une activité relativement récente en Guinée, et jusqu'il y a peu de temps, l'un des plus gros transformateurs de plastique, Topaz, ne s'y intéressait pas tellement.

Tableau 8 : Tonnages de déchets évacués dans différentes ZTT et répartition des valorisables

ZTT	Organique	Plastique	Déchets	NB MOIS
BATIPORT	120 Tonnes	5 67 Tonnes	3 540 T	6 mois
B. MILITAIRE	0	1,7 Tonnes	820 T	2 mois
CARRIERE	0	2,8 Tonnes	860 T	6 mois
KABIMBO	0	8,2 Tonnes	6 320 T	6 mois
KENIEN	397 Tonnes	10,8 Tonnes	8 320 T	6 mois
KISSOSSO	0	1,1 Tonne	440 T	2 mois
SANGOYAH	0	5,8 Tonnes	2 080 T	4 mois
WANIDARRA	12 Tonnes	2,4 Tonnes	992 T	3 mois

La mission considère qu'en matière de tri et de valorisation des déchets dans les ZTT, il est indispensable d'encourager la récupération des déchets organiques, qui correspondent à une grande part des volumes traités, mais que ce processus ne pourra s'enclencher qu'avec un soutien réel des autorités de tutelle, compte tenu de la faible valeur du compost produit.

Pour les plastiques, les centres de valorisation ont été créés et s'ils sont bien gérés, ils pourront se développer et qui sait donner lieu à des projets semblables, gérés par des privés, comme on le voit à Dakar au Sénégal.

3.2.4 L'aménagement de rues, voiries et drainage (accessibilité, assainissement local, occurrence d'inondations)

Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à améliorer l'accès et la qualité du service de pré-collecte des déchets ménagers auprès de la population ?
--

Les problématiques GDS et adaptation au risque inondation / drainage ont-elles été abordées / traitées de façon intégrée ?
--

Au Tableau 3 (Question d'évaluation N°13, ci-dessus), on a vu que les taux de pénétration des abonnements souscrits par les ménages auprès des PME de pré-collecte sont encore modestes (situés entre 10% à Kaloum où la « concurrence » des PAV est ressentie à l'intérieur des quartiers jusqu'à 25% à Ratoma où entre autres possibles explications, le maire a pris un arrêté dès juin 2023).⁶³ Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer cet état de fait ; des mesures doivent être prises en ce sens pour éliminer les freins et permettre à ces taux de continuer à progresser (voir la Question d'évaluation N°21, ci-dessus).

D'autre part, seules les infrastructures de SANITA SVP1 ont été réalisées alors que les travaux de celles de SVP2 sont en cours de démarrage. Il convient donc d'attendre que les systèmes se mettent en place (ce qui passe également par des décisions politiques – voir Question d'évaluation N°3, ci-dessus).

Cela étant, des effets sont déjà ressentis grâce à la résorption de points noirs et les pré-collectes effectuées par les PME qui sont déjà opérationnelles.⁶⁴

L'amélioration de l'espace public est très évidente dans les secteurs longeant les travaux de voirie et le drainage réalisés par SANITA SVP1. Toutefois des améliorations sont nécessaires afin de prévenir le dépôt de déchets solides dans les caniveaux (ingénierie sociale, police) et améliorer l'entretien (curage plus régulier des caniveaux). Les acteurs locaux ont par ailleurs alerté cette mission sur leur souhait que du matériel de petit entretien continue à être distribué aux jeunes volontaires en charge de l'entretien de ces caniveaux, après la fin de SANITA.

Concernant le lien entre les inondations et la problématique GDS elle est très claire, notamment dans le cadre du programme SANITA SVP1 et SVP2 (voir Question d'évaluation N°6, ci-dessus). Pour simplifier, il réside dans le cadre de SANITA SVP1 et SVP2 dans le fait que moins d'ordures sont jetées dans le système de drainage et les zones humides. En outre, dans le cadre de SANITA SVP1, les inondations sont réduites ponctuellement le long des voiries réhabilitées. Certains riverains de ces voies interrogés de façon aléatoire ont confirmé cette tendance à l'équipe d'évaluateurs durant les visites de sites.

Toutefois, en matière de drainage et d'inondations, l'évacuation des caniveaux dépend aussi du fonctionnement effectif (état, entretien, curage) des exutoires (canaux de rang supérieur et collecteurs). Or, aucune évidence n'a été présentée à cette mission sur le fait qu'une approche concertée aurait été suivie à cet égard (telle par exemple que détermination des voiries réhabilitées dans des zones à haut risque d'inondation, etc.). Il apparaît que le choix a été fait en collaboration avec les communes et en priorisant la question du désenclavement.

La mission considère qu'en matière d'aménagement de rues, voiries et drainage :

⁶³ <https://siaminfos.com/ratoma-le-maire-rend-obligatoire-labonnement-des-men/>

⁶⁴ On notera d'ailleurs qu'une des raisons de la faiblesse relative des taux de pénétration est la concurrence dans certaines communes de Conakry avec les PAV. Ce qui revient à constater que les déchets concernés par cette pratique y sont quand même évacués, mais aux détriments de la mise en œuvre de la chaîne de GDS prévue, une situation qui ne doit donc pas perdurer comme il a été expliqué dans ce rapport.

1. Des efforts restent à faire par les acteurs guinéens et de SANITA en faveur de la montée en puissance des taux d'abonnements aux PME de pré-collecte. Certains freins (identifiés dans le rapport) doivent être traités par l'autorité politique.
2. Des impacts commencent à se faire sentir notamment autour des voiries réhabilitées en matière de propreté de l'environnement mais l'entretien dans la durée nécessite du petit matériel et probablement de la sensibilisation, voire la mise en place des sanctions quand la sensibilisation ne suffit pas.
3. Les voies réhabilitées ont été choisies avec les communes en priorisant le désenclavement. Néanmoins, l'effet de SANITA SVP1 et 2 en matière de lutte contre les inondations est clair, et déjà détectable le long des voiries réhabilitées dont les caniveaux demeurent cependant tributaires de leurs exutoires.

4 Conclusions générales pour SVP1

SANITA a relevé un défi majeur qui s'est concrétisé par les réalisations d'un grand nombre d'infrastructures, mais aussi par une inculturation symétrique dans la Gestion des Déchets en Guinée.

1. Le programme a réalisé plus de 15 kilomètres de route à l'intérieur de Conakry dans 4 communes où les désenclavements étaient indispensables. Cette action, qu'Enabel ne prévoit pas dans ses programmes futurs, était rendue nécessaire, lors de la formulation du programme en 2017. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont très satisfaits du travail réalisé, les travaux ont permis aussi de former plus de 250 jeunes grâce au programme HIMO, et 30 km de caniveaux ont été creusés, permettant d'évacuer les eaux pluviales lors des prochains hivernages.
2. Par la création de 16 ZTT à Conakry, et de 4 plateformes et ATOM à Kindia, SVP1 a répondu aux attentes des Mairies et des PME de pré-collecte pour fournir des installations de transfert de déchets solides. Ces installations ont permis
 - De diminuer les dépôts sauvages récurrents de la capitale.
 - De professionnaliser les PME.
 - D'encourager le tri et la valorisation de certains déchets solides, entre autres les plastiques, les métaux et surtout les déchets verts.
 - De créer de nombreux emplois pérennes.
3. Par l'appui fait aux communes dans un grand nombre de domaines aussi bien matériels (camions, tractopelles, bureaux, matériels informatique, etc...) qu'immatériels (renforcement des compétences des communes, implantations pérennes de services techniques communaux dédiés à l'assainissement et soutien à l'ACEA, campagnes d'IEC à destination des citoyens par le biais d'associations et d'ONG recrutées, etc.), le programme a permis d'appuyer la mise en œuvre du processus de décentralisation. La rédaction d'un schéma directeur pour Conakry et Kindia a aussi été un préalable de consultations régulières et fructueuses entre tous les acteurs de la GDS et permis de se projeter dans le temps long.
4. On peut parler d'une inculturation symétrique, parce que les experts de SANITA ont su s'adapter au contexte guinéen, et cogérer le projet avec les autorités locales, voire de les former pour qu'ils puissent devenir eux-mêmes force de proposition pour développer leur pays.
5. Les autorités et les entreprises guinéennes se sont adaptées aux exigences de SANITA pour respecter un cahier des charges exigeant, mais qui s'est avéré payant sur le long terme. A ce titre, elles ont aussi appris une méthodologie et une rigueur qui leur permettent de progresser dans leurs chantiers futurs.
6. La mission considère qu'en matière d'appui aux acteurs, le programme SVP1 a totalement rempli ses objectifs.

- En permettant aux acteurs nationaux et communaux de se former et d'acquérir de nouvelles compétences, le programme leur a permis de s'autonomiser et de pouvoir prendre en charge leurs activités, voire être force de proposition pour de nouveaux projets.
 - L'appui aux filières de valorisation s'est fait à travers des infrastructures ou des équipements, mais les débouchés pour certains matériaux rendent certaines filières difficilement rentables.
 - Les rues et les drainages sont corrects ; compte tenu de la fourniture aux mairies de tractopelles et de camions pour aider à résorber les points noirs, les riverains des nouvelles rues en coopération avec les autorités communales pourront garder les rues propres et nettoyer les caniveaux au fur et à mesure s'ils le souhaitent. Cela supposera néanmoins la mise à disposition de petits matériels (protection, balais, ...) par ces communes après la fin de SANITA.
7. La mission considère qu'en matière de genre:
 - Les actions demeurent limitées à certaines initiatives pertinentes qui devront être amplifiées dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3.
 - Un problème fondamental est que la dimension genre était très peu présente – sinon même quasi absente – des cadres logiques de SANITA SVP1 et SVP2 (ce qui rend par ailleurs difficile l'appréciation de l'atteinte des objectifs).
 8. SANITA a su adapter son comportement de « **faire pour** » à « **faire avec** » ce qui permet ensuite aux acteurs concernés d'être de plus en plus responsabilisés et de maîtriser un savoir-faire nécessaire pour résoudre les problèmes futurs qui ne manqueront pas. En effet, les ZTT ne couvrent pas encore toute la capitale, il reste entre 40 et 50 % des ordures qui ne sont pas ramassées par un service correct d'assainissement.
 9. Si la pierre angulaire de la GDS en Guinée est, selon la législation en vigueur, la commune, celle-ci n'a pourtant pas souvent les moyens de ses ambitions et l'angle mort du projet est sans doute la capacité de ces communes à mobiliser des fonds pour financer les actions de GDS qui sont coûteuses et non rentables. SVP1 a entrepris des actions dans ce sens, mais le sujet des finances est hautement politique et ne peut être abordé que si les interlocuteurs souhaitent développer cet accès à de nouvelles ressources, et ont la latitude de la mettre en œuvre. L'avantage d'avoir créé de véritables services communaux d'assainissement et de gestion des déchets dans chaque mairie, c'est de renforcer le maire dans sa gestion décentralisée et de lui permettre de justifier une action sérieuse pour percevoir la TOM ou différentes taxes communales (et/ou partagées) sur les marchés, les gares routières, le foncier,
 10. Un point de vigilance particulier est qu'il est essentiel d'organiser un COPIL dans les plus brefs délais et de suivre les recommandations rédigées à l'issue du second COPIL.

5 Conclusions générales pour SVP2

Après deux années de travail, SANITA SVP2 a pu déterminer les 5 sites où implanter les futurs ZTT et le CST. Le travail a été facilité par la mise en réseau faite par l'équipe de SVP1, mais les difficultés récurrentes de ce genre de projet sont identiques, malgré la bonne volonté de beaucoup d'acteurs. Il est indéniable que ces retards dans l'obtention des sites d'infrastructures, même s'ils sont connus, pénalisent le bon déroulement du projet.

1. Les impacts positifs de SANITA commencent à se faire sentir, notamment autour des voiries réhabilitées, en termes de propreté de l'environnement. SANITA SVP2 a insisté sur la sensibilisation et la communication autour des différents projets pour amener les populations locales à être de plus en plus conscientes de la nécessité de travailler pour un environnement sain. Ainsi, les populations adhèrent souvent aux projets de ZTT car elles constatent une amélioration de l'environnement et de la qualité de vie du quartier par rapport aux dépôts sauvages précédents. Cependant, la sensibilisation des riverains proches de l'infrastructure reste nécessaire. La prise de conscience environnementale, l'appui à l'adhésion aux services de pré-collecte et l'utilisation de bonnes pratiques d'hygiène dans l'espace public sont des combats à mener, parfois avec des sanctions pour garantir un cadre de vie sain.
2. Les difficultés du projet sont cependant nombreuses, car les infrastructures vont être opérationnelles vers la fin du programme, et aucune décision intermédiaire n'est prise à ce stade pour résorber les volumes de déchets qui s'entassent dans les dépotoirs sauvages ou les abords des marchés. Il est donc essentiel de prévoir plus de temps pour atteindre les objectifs du projet, et de trouver des ressources supplémentaires pour absorber les coûts de la réalisation du CST de Zacopé, dont les budgets de conception et de réalisation ne pouvaient être déterminé avant le choix du site.
3. Les activités des PME ont été promues, afin que les riverains s'abonnent au service, mais les difficultés liées aux exutoires disponibles demeurent, malgré les demandes des maires auprès de l'ANASP de fournir des bacs 20m³ pour évacuer les déchets résiduels.
4. De plus, le nombre de ZTT est très faible pour couvrir un territoire aussi grand et relativement peuplé de plus d'un million d'habitants répartis dans les 3 villes.
5. Conscientes de ces problèmes, les communes développent des stratégies d'autonomisation de leurs financements, en lançant une campagne de taxation sur l'hygiène et la salubrité dans les marchés et auprès des entreprises de leur circonscription.
6. La tutelle de l'ANASP, qui souhaite maîtriser l'aval de la filière sans mettre les moyens à disposition met le programme dans une double contrainte très compliquée à gérer. En attendant que le CST soit opérationnel en 2026 et le CET le soit aussi en 2027, il est urgent qu'une solution soit validée pour éviter que les 500 Tonnes quotidiennes du secteur ne viennent se déverser dans tous les points noirs, les mangroves avoisinantes, les friches, les forêts et les caniveaux de ces villes du Nord.
7. Enabel est confrontée à une difficulté supplémentaire dans la mise en oeuvre de son programme puisque le gouvernement a décidé, d'une part de scinder les communes de Dubréka et Maneah en deux parties, ce qui va nécessiter de former de nouvelles personnes au sein des services dédiés, et qu'en plus, les maires de toute la Guinée doivent être remplacés, au 31 Mars 2024 par des délégations spéciales. Compte tenu de cette situation politique perturbée, on comprend dès lors la prudence et la diplomatie des équipes techniques de SANITA. Par ailleurs, cette situation va obliger SANITA à mettre en place de nouveaux RAC dans les communes nouvellement créées, et assurer la formation des nouvelles équipes. Ce qui va aussi représenter des coûts supplémentaires non prévus au budget.

6 Leçons tirées de SVP1 et SVP2

1. Dans un contexte où la gestion des déchets solides est une activité qui a souvent été délaissée par les pouvoirs publics, SANITA a utilisé la compétence des communes pour renforcer leur MOC et leur donner la possibilité d'agir de façon autonome en créant un cercle vertueux de pré-collecte par le biais de PME dédiées.
2. Après 5 ans de mise en oeuvre du projet, SANITA a effectué une introspection sur ses points forts et ses points faibles, à travers un exercice de capitalisation autour des 5 aspects suivants : Management ; Stratégies ; Démarches ; Outils ; Contraintes.
3. Il n'y a jamais de situation idéale pour la réussite d'un projet, mais savoir se remettre en cause et évaluer le chemin parcouru, grâce à un avancement sous la forme "essai-erreur" permet de tenir compte du réel, des attentes des populations et du pouvoir et d'essayer de s'ajuster sans renier ses objectifs ni le but poursuivi. La création de ZTT ou d'ATOM est un investissement coûteux qui a été subventionné par l'Union Européenne et qui répond aux besoins des populations pour lutter de façon organisée contre la résurgence de dépotoirs sauvages à l'intérieur des villes. Ces dispositifs ne rencontrent pas toujours l'adhésion des populations (effet NIMBY), mais SANITA a beaucoup insisté sur la sensibilisation et la communication, et des relais communautaires (chefs de quartiers, associations locales, etc.) pour éviter les conflits et atteindre ses objectifs.
4. La mise en place de RAC à l'intérieur des mairies, après 2 ans de projet a été la bonne courroie de transmission pour que les informations montent et descendent entre les services communaux et Enabel et que chacun s'adapte aux comportements et aux attentes de l'autre partie.
5. Être une force de proposition, de conseil et d'appui auprès des agences nationales (ANASP & DATU) permet de ne pas être surpris par certaines décisions du pouvoir central, et de pouvoir influencer celles-ci en amont afin que le programme puisse atteindre ses objectifs. Il s'agit d'une position d'équilibriste entre la position du diplomate et celui du bailleur qui exige de la fermeté, tout en laissant le dernier mot au bénéficiaire.
6. Insister sur une bonne gestion des ressources communales pour qu'à l'avenir, les mairies puissent complètement autofinancer le service, sans avoir besoin d'avoir recours à des aides extérieures ou de coopération décentralisée est une nécessité. Cependant, la difficulté réside à la fois de la volonté de chaque maire de mettre en place le recouvrement de taxes, et l'autonomie laissée par le pouvoir central, ou ses services déconcentrés à autoriser cette décentralisation du prélèvement des impôts et taxes.

7 Recommandations

LEGENDE :

Niveau 1 : sous contrôle de l'intervention

Niveau 2 : sous contrôle du Pays de l'intervention

Niveau 3 : sous contrôle Enabel corporate

Niveau 4 : sous contrôle bailleur/politique

S/O : Recommandation Stratégique/Opérationnelle

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau (1 à 4)	Priorité (A à D)	S/O
1	Les infrastructures seront opérationnelles en fin de programme. Il faudrait donc prévoir plus de temps pour atteindre les objectifs.	Accorder une prolongation à SANITA SVP2, voire à SANITA SVP1 afin de favoriser le « tuilage » avec SANITA SVP 3 et de consolider les acquis de SANITA SVP 1 et 2 en matière d'infrastructures et de gouvernance.	Autorités guinéennes dont MATD et communes, ANASP	4	A	S

Détails : Le tuilage entre SVP1 et SVP2 d'une part, et SVP2 et un potentiel SVP3 est nécessaire. D'autre part, SVP2 aura besoin d'être prolongée du fait du temps pris au démarrage (des activités telles que l'appropriation foncière restent chronophages même avec une équipe efficiente).

En matière d'infrastructures pour SVP1 : il existe au moins une voie non achevée à Matam (drainage de voirie lors du passage de la mission) ; la pente de la rampe d'accès d'une ZTT à Kaloum est très raide et le tableau électrique de la zone de valorisation est mal isolé et possiblement exposé à la pluie. Par ailleurs, le système d'arrêt d'urgence des machines est un peu éloigné de celles-ci (sur le tableau électrique). Le raccordement au drainage des évacuations des eaux pluviales de la ZTT et/ou plateforme de valorisation de Kaloum est problématique. Toujours sur le même site à Kaloum (plateforme de valorisation), il existe des problèmes de production d'effluents ou déchets solides pollués comme sous-produits de la valorisation (batteries par exemple).

En matière de Gouvernance pour SVP1 : Pérennisation institutionnelle et/ou financière des services d'assainissement (services techniques communaux dédiés à l'assainissement, ACEA) par diverses mesures : concertation/sensibilisation avec les acteurs pertinents et études / opérationnalisation des potentiels fiscaux des communes ; idem pour les polices de l'environnement.

Prévoir également la validation des Schémas d'Assainissement (Grand Conakry et Kindia).

Dans le cas d'un éventuel SANITA SVP3, considérer : 1) une période de chevauchement avec SVP2 (possiblement aussi dans le cas où la durée de SVP2 serait allongée) ; 2) dans la mesure du possible et dans le cadre de la réglementation en vigueur, le recrutement de personnels ex SANITA SVP1 et 2.

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau (1 à 4)	Priorité (A à D)	S/O
2	Taux de pénétration encore insuffisants	Renforcer la professionnalisation des PME de pré-collecte (prévoir dans le cadre d'une éventuelle phase suivante d'établir un suivi des capacités et une notation des entreprises).	Communes avec l'appui de SANITA et des autorités nationales (pour supprimer certains freins)	2	A	O

Détails : Les taux de pénétration des abonnements souscrits par les ménages auprès des PME de pré-collecte sont encore modestes. Le cas échéant, il serait utile de remettre en cause le contrat ou le secteur de la PME sauf quand les infrastructures ne sont pas encore livrées et opérationnelles ou lorsque que la PME est défaillante, afin de faire progresser les taux de pénétration des abonnements aux PME de pré-collecte de la part des ménages.

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau (1 à 4)	Priorité (A à D)	S/O
3	Demande des communes pour davantage de travail collaboratif et de co-décision.	Renforcer la co-décision et le travail collaboratif en matière de suivi des opérations en poursuivant les initiatives de SANITA SVP2 suite aux leçons engrangées pendant SANITA SVP165 ;	Enabel corporate. Équipes techniques particulièrement de SANITA SVP2 et d'un éventuel SVP3 ; communes, ANASP	1	B	O

65 Voir la fiche « Capitalisation Sanita INFRA – Libération foncier », SANITA, 29 décembre 2023

Détails : Il existe une incohérence flagrante entre les compétences attribuées aux communes – qui vont dans le sens d’une responsabilisation en matière d’assainissement – et les moyens qui leur sont alloués (financiers, ressources humaines, matériels). Plus particulièrement, les dispositions opérationnelles suivantes pourraient être prises :

- Lancer des activités préparatoires notamment en matière d’appropriation foncière dans le cadre de SANITA SVP2, voire de SANITA SVP 1 si celui-ci est prolongé pour servir à un éventuel SANITA SVP3.
- Améliorer les procédures de passation de marché (distinguer en cela les contraintes propres aux passations services et travaux, respectivement).
- Intégrer le Directeur de la Direction Générale des Collectivités Locales (MATD) (même dans un format « allégé ») dans les COPILs et CTS⁶⁶ ;
- Envisager d’intégrer des représentants des communes dans les CTS, et peut-être (sous forme d’un ou plusieurs référents) dans les COPIL.
- Renforcer la communication directe entre les équipes SANITA et les acteurs (dont au niveau communal) avec les délégataires privés de l’Etat impliqués dans l’aval à Conakry (transfert vers la décharge), indépendants de SANITA mais dont les activités influent néanmoins sur celles de SANITA (Al-Bayrak , ...).
- Activer un comité interministériel pour faire avancer diverses questions qui nécessitent des prises de décisions politiques et cela à plusieurs niveaux : Coordination de la politique d’assainissement et des stratégies nationales et Coordination de l’opération du service assainissement dans la capitale.
- Envisager de mettre en œuvre à Kouria, une politique identique à celle mise en œuvre à Kindia, à savoir traiter avec la mairie et l’ACEA, l’ensemble de la filière, de la pré-collecte jusqu’à l’enfouissement. Ceci d’autant que les maires des différentes communes ont obtenu une carrière de latérite épuisée qu’ils envisagent de transformer en décharge.
- Encourager les services techniques communaux dédiés à l’assainissement à s’occuper de l’aval de la filière, et à utiliser les moyens de son budget pour fournir les outils nécessaires aux mairies concernées. Charge à elles de rémunérer les chauffeurs, ripeurs, ainsi que le gas-oil et la maintenance des outils mis à leur disposition.

66 Cette direction peut jouer un rôle de coordination et d’alignement avec les politiques de renforcement des moyens notamment en personnels dans les services techniques communaux (en rapport par exemple avec la question de la pérennisation des services techniques communaux dédiés à l’assainissement et de l’ACEA).

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau (1 à 4)	Priorité (A à D)	S/O
4	Concertation interacteurs insuffisante.	Rendre effective la concertation avec les acteurs nationaux (et le cas échéant prestataires comme Al-Bayrak) afin de créer des partenariats entre acteurs en amont et aval.	Autorités guinéennes dont MATD et communes ; ANASP ; membres du COPIL	2	A	O

Détails :

- De prévoir des fora de concertation interacteurs et de tenir les préfectures et les gouvernorats dans la chaîne de communication.
- De prévoir des réunions plus fréquentes des COPIL
- De mettre en œuvre les recommandations du second COPIL conjoint SVP1 et SVP2
- Intégrer davantage la Direction Générale des Collectivités Locales (MATD), particulièrement dans le cadre de SANITA SVP2 et d'un éventuel SANITA SVP3.

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau (1 à 4)	Priorité (A à D)	S/O
5	Des liens entre les programmes en cours des autres PTF ou même d'Enabel qui ne sont pas optimaux et un besoin de concertation entre ces acteurs pour porter un message commun.	Renforcer la concertation entre l'AFD, l'UE et Enabel en matière d'assainissement et en particulier du lien entre le CET Baritodé et le CST Zacopé et établir des synergies avec le programme d'Entrepreneuriat agricole (coopération bilatérale belge) sur la filière compostage (prévoir également de renforcer les ressources humaines notamment les équipes des projets) en matière environnementale au sein des équipes techniques.	Enabel, AFD, UE	1	A	O

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau (1 à 4)	Priorité (A à D)	S/O
6	Des dimensions genre, environnement et travail décent ⁶⁷ insuffisamment intégrées	<p>Genre : Accroître la participation des femmes et des associations féminines dans les actions de sensibilisation, de formation et de gestion ; investir dans leur formation professionnelle ; créer des espaces urbains adaptés ; sensibiliser les instances décisionnelles à leur inclusion, et introduire des indicateurs genrés pour un suivi précis des résultats.</p> <p>Environnement : Se concentrer sur les marchés et le recyclage, subventionner le compost, surveiller les pollutions potentielles, et collaborer avec des partenaires pour les questions sociales liées afin d'améliorer la filière</p>	Autorités guinéennes dont ANASP et DNA, Enabel, UE, équipes techniques SANITA SVP 2 et possiblement 3	1	A	O

67 Nous souhaitons préciser que le travail décent n'était pas un axe d'analyse demandé dans les TdR de la mission ni proposé par le Cota dans son rapport de démarrage. Nous avons toutefois souhaité mentionner ce problème ici et l'intégrer sous l'angle de la thématique du travail décent pour ne pas passer à côté d'un potentiel danger mais nous ne prétendons pas porter une analyse plus large sur le travail décent dans le cadre de cette mission d'évaluation.

		<p>du compostage et du tri sélectif.</p> <p>Travail décent : Vérifier que les arrêts d'urgence de certaines machines (broyeuses, ...) soient toujours à portée de main de l'opérateur/opératrice.</p>				
--	--	--	--	--	--	--

Détails : Les dimensions transversales relatives au Genre, à l'environnement et au travail décent sont insuffisamment opérationnalisées.

Nous recommandons plus spécifiquement :

Pour le GENRE :

- Continuer à impliquer des femmes – dont les associations féminines – dans les actions de formation et sensibilisation auprès des ménages notamment ; le cas échéant, le faire plus largement encore.
- Appuyer davantage la formation des femmes au travers des formations et activités de coaching mises en place par SANITA et investir davantage dans les formations aux métiers administratifs et de gestion, dans l'interface avec les ménages (sensibilisation), la création d'espaces urbains assainis (zones récréatives) avec des aménités adéquates (toilettes genrées, ...),
- Sensibiliser les instances pertinentes (dont la CONAAG) à la présence de femmes dans leurs instances décisionnelles.
- Renforcer l'activité du référent genre dans l'équipe de gestion d'un éventuel SANITA SVP3 et sensibiliser davantage les RAC à cette dimension transverse.
- Capitaliser sur la place des femmes au marché pour y développer la filière compostage où les femmes pourraient jouer un rôle important (aussi en matière de gestion).
- Travailler sur la question des enfants-chiffonniers
- Introduire des résultats/activités genrées spécifiques et des indicateurs objectivement vérifiables relatifs à ceux-ci dans le cadre logique d'un éventuel SANITA SVP3. Créer des données genrées correspondantes (« baseline » et de suivi).
- Dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3, envisager la création de toilettes publiques genrées dans des zones de passages ; là où des femmes travaillent (marchés, compostières, zone de valorisation etc.).

Pour l'Environnement :

- Développer systématiquement la filière de compostage, de tri sélectif notamment à partir des marchés et du recyclage.
- Subventionner éventuellement le compost issu des déchets verts et organiques.
- Être vigilants quant aux pollutions potentiellement induites (eaux de surface et souterraines ; question du traitement par l'ingénierie sociale des enfants-chiffonniers de la décharge de Koliady 1 (commune de Kindia). Pollutions chimiques à Koliady 1, etc. A noter toutefois que la gestion de la décharge de Koliady I ne dépend pas de SANITA et n'entre pas dans le périmètre du Programme. Il est conseillé d'approcher l'UNICEF relativement à cette question.

Pour le travail décent :

Les évaluateurs ont pu observer lors de leur visite de terrain à Kaloum, des aires de valorisation où les arrêts d'urgence étaient situés un peu en retrait des machines sur le panneau électrique lui-même possiblement exposé à la pluie. Une vérification devrait être faite.

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau	Priorité	Constats
7	La nécessité d'ajouter une dimension d'amélioration urbaine dans un éventuel SANITA SVP3	Créer des zones de verdure et restaurer les terrains pollués, assurer drainage et raccordement des ouvrages, sélectionner des sites adaptés, utiliser des outils de sensibilisation, traiter les zones d'exutoire, élargir le programme à d'autres villes, mutualiser les ressources entre communes voisines, renforcer les formations pour les collectivités locales, et impliquer davantage les coopérations décentralisées.	Communes, ACEA, MUHAT, ANASP, MATD, équipes techniques SANITA	2	A	S

Détails : Les consultants ont identifié une série de mesures visant à ajouter une dimension d'amélioration urbaine qui permettraient de renforcer la performance d'un éventuel projet SANITA 3 si elles étaient mises en œuvre. Nous les partageons de manière détaillée ici.

Dans des communes où le foncier le permettrait :

- Inclure des activités d'amélioration de quartiers avec création de zones de verdure en ville (zones récréative) bien entretenues.
- Aux abords des équipements ; restauration de terrains pollués ou encombrés (par exemple des dépôts très importants de déchets à côté d'une ZTT à Kindia.
- Vérifier la question du drainage, du raccordement au réseau de l'ensemble des ouvrages réalisés.
- Mettre en place une structure de concertation interacteurs locaux et étatiques pour définir les besoins en matériels et main d'œuvre pour un curage plus régulier et effectif des caniveaux, et le dispositif à mettre en place pour le traitement et la mise en décharge des boues de drainage
- La sélection de certains sites pourrait se faire notamment en lien avec les Plans d'aménagement détaillés réalisés par le Programme SANITA Villes Durables à Matam et Coyah.
- A l'aide des outils de sensibilisation que Sanita a déjà développé (films Youtube, etc...) mettre en valeur les ZTT existantes et proposer un concours aux différents quartiers des villes sélectionnées pour que les habitants puissent se saisir du projet et vouloir bénéficier d'une ZTT. On retourne ainsi le phénomène NIMBY, et on lutte en amont contre toutes les difficultés de mise en place. Après, il faudra analyser aussi en fonction des sites proposés, ceux qui sont compatibles avec l'infrastructure, et qui ne sont pas trop éloignés des zones de production de déchets
- Traiter les zones d'exutoire (zones humides artificielles)
- Conserver certaines activités de voirie afin de créer des bretelles d'accès (avec drainage) à des infrastructures prioritaires quand celles-ci sont excentrées, si cela est nécessaire.
- Élargir le programme si possible à certaines autres villes régionales dans la mesure où elles sont candidates - continuation et extension des partages de bonnes pratiques.
- Responsabiliser les communes hors du Grand Conakry aussi sur la gestion de la partie aval de la chaîne si des moyens accrus leur sont consentis.
- Dans les bassins de vie des communes du Nord (SVP 2 et éventuel SVP3), encourager les mutualisations de systèmes et matériels entre communes voisines : par exemple, espace de concertation autour de CST et ententes pour leur utilisation partagée ; adresser la question de la transition (délégations spéciales) ; anticiper la scission de certaines communes
- Pérenniser l'offre de formation à des destinations des collectivités locales en s'appuyant sur des partenariats à construire avec des structures nationales de formation de la fonction publique (INFP, Centre de formation de Sérédou, ...)
- Impliquer plus largement les coopérations décentralisées quand cela est possible et éventuellement chercher à en nouer de nouvelles (communes belges ?), notamment dans le cadre de SANITA SVP2 et d'un éventuel SVP3 (en s'inspirant de ce qui se fait à Kindia).

- Inclure un volet d'analyse et de renforcement des potentiels fiscaux/financiers et les aspects budgétaires au niveau des communes pour renforcer la durabilité des acquis (par exemple la pérennisation des services techniques concernés).

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau	Priorité	Constats
8	Besoin au niveau de certaines communes du Grand Conakry pouvant être satisfait grâce à l'expérience SANITA permettant la standardisation et l'amélioration des infrastructures anciennes.	Dans le cadre d'un éventuel futur SANITA SVP3, remettre à niveau certaines ZTT ayant été réalisées sur financement de la BID.	Communes, ANASP, MATD, équipes techniques SANITA	2	A	S

#	Constats	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau	Priorité	Constats
9	La durabilité des services d'assainissement n'est pas entièrement acquise pour des raisons institutionnelles et financières	Planifier SANITA SVP3 sur base des leçons apprises et affecter une société de conseils techniques à chaque commune pour évaluer les potentiels fiscaux et améliorer la collecte.	Equipes techniques SANITA	1	B	O

Détails :

- Il est proposé dans le cadre d'un éventuel SANITA SVP3 d'affecter une société de conseils en expertise technique d'appui auprès de chaque commune qui poursuivra les évaluations de potentiels fiscaux (dont gisements inexploités ou mal exploités) et effectuera un travail pratique de programmation et d'opérationnalisation de la collecte. Ce type de soutien dépendra aussi de la volonté affirmée des communes de progresser dans le domaine. Cette expertise pourrait appuyer un agent titulaire au sein de chaque commune, opérant avec lui en binôme durant le temps du

projet, dans la perspective de sa complète autonomisation à terme et après projet. La possibilité de nommer des agents titulaires pourrait être discutée avec le MATD.

- Concevoir un éventuel SANITA SVP3 selon un calendrier autorisant une certaine souplesse permettant la mise en place d'améliorations rapides et visibles (par exemple l'installation de bacs rapidement évacués à un stade précoce du programme afin de résorber les points noirs). Les autres activités complexes de mise en place de systèmes (chaîne GDS) très interdépendantes de facteurs divers et de leur séquence d'exécution, devraient être initiées parallèlement.
 - Des « temps de respiration » devront être laissés dans le calendrier afin de faire face aux imprévus. La question du foncier devra être anticipée très tôt (pour SVP3 le cas échéant dès la fin de SVP1 ou dans le cadre de SVP2).
-